

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquième séance – Mercredi 8 juin 2011, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Alexandra Rys, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, maire, *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne* et *M. Yves Nidegger*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno*, *Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 27 mai 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 juin et mercredi 8 juin 2011, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**La présidente.** Les deux troisièmes débats votés tout à l'heure seront tenus le 27 juin 2011, après les questions orales.

**3. Election de deux représentant-e-s du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (statuts de la fondation, art. 13) (RCM, art. 130, lettre B).**

**La présidente.** L'élection des deux représentants du Parti libéral-radical à la Fondetec a été reportée avant-hier, lors de notre première séance. Je donne la parole à M. Alexandre Chevalier pour qu'il nous présente ses candidats. L'élection sera tacite.

**M. Alexandre Chevalier** (LR). Mesdames et Messieurs, le Parti libéral-radical a la joie de vous confirmer ses deux sortants auprès de la Fondetec, à savoir M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler et M. Alain Quiamzade, présents depuis deux ans et quatre ans respectivement au sein de cette fondation. Ils demandent donc le renouvellement de leur mandat au nom du Parti libéral-radical.

*M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler et M. Alain Quiamzade sont élus.*

#### **4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022 (D-39 A)<sup>1</sup>.**

##### **Rapport général de M. Christian Zaugg.**

La commission des finances, sous l'autorité de son président avisé, M. Robert Pattaroni, s'est réunie à cinq reprises afin d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI). Elle a auditionné M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève, chargée du département des finances et du logement, accompagnée de quelques collaborateurs-trices, M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, entouré de ses codirecteurs, ainsi que M<sup>me</sup> Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe de la Gérance immobilière municipale.

Le rapporteur tient ici à remercier chaleureusement M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la qualité de ses notes de séances qui lui ont permis de rédiger le présent rapport.

##### **Séance du 2 septembre 2010**

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève, chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M. Jacques Moret, directeur du département Autorités, et de quelques directeurs-trices et chef-fe-s de service*

Le président aimerait savoir en quoi le département Autorités est concerné par le PFI.

M. Moret lui répond qu'il s'agit, pour l'essentiel, de la rénovation de la villa La Grange.

Un commissaire rappelle qu'il est question ici d'un immeuble classé et demande si le Canton et la Confédération participeront aux frais, même si la Ville, principalement concernée, est à même de soutenir cette rénovation.

M<sup>me</sup> Salerno parlera de cette question à M. Pagani.

Une conseillère souhaiterait savoir pourquoi la rénovation de la villa La Grange a été reléguée dans la partie relative aux projets non planifiés. Elle relève qu'une plaquette a été éditée sur ce bâtiment et elle ne comprend pas la raison pour laquelle on a abandonné la rénovation des salons. Elle souligne que

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Présentation, 906.

M<sup>me</sup> Salerno avait l'intention d'y organiser des mariages et ne voit donc pas pourquoi ce projet reste en rade.

M<sup>me</sup> Salerno entend bien ces arguments, mais relève que l'ordre des investissements varie beaucoup et qu'il ne faut pas prendre la classification des objets qui figurent dans le PFI à la lettre. Elle propose à la commission d'en parler à M. Pagani afin de lui demander de quelle manière les projets sont planifiés et de quelle façon le Conseil municipal peut réorienter la planification prévue dans le PFI.

La commission en prend acte.

### **Séance du 6 octobre 2010**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice, ainsi que de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur. M. Alexandre Wisard, président de la commission des travaux et des constructions, est également présent*

M. Pagani indique que le PFI est un instrument évolutif et qu'au vu des propositions déposées le montant dévolu aux investissements sera dépassé. Il souligne également que ces crédits s'inscrivent dans un mouvement anticyclique qui a pour but de relancer l'économie genevoise. Il espère que la nouvelle présentation didactique de ce document assortie de tableaux, de diagrammes et de graphiques sied au Conseil municipal.

M. Wisard souligne que la commission des travaux et des constructions a été très sensible à la volonté du Conseil administratif de mettre un accent marqué sur la construction de logements. Il relève que la présentation du PFI s'est en effet beaucoup améliorée et reconnaît que les tableaux et graphiques colorés en améliorent la lecture. Il regrette toutefois que le réaménagement de la place Neuve, qu'il considère comme un projet important, ne figure pas dans les projets actifs du département.

### Page 43

Une conseillère demande si l'on pourrait activer le projet d'écopôle.

M. Pagani lui indique qu'un appel d'offres a été lancé et que le Bureau Manzoni a été désigné afin de réaliser un projet de faisabilité. Il y a là un fort potentiel à bâtir et il convient d'examiner s'il est possible de doubler la capacité d'accueil du site. Il ajoute que ce projet qu'il partage avec M<sup>me</sup> Salerno lui tient particulièrement à cœur et qu'il reviendra le plus rapidement possible devant le Conseil municipal avec une proposition de crédit.

Page 73

Une conseillère observe que le projet du 10, rue Royaume, qui fait l'objet d'une proposition, se retrouve à la page 114 du PFI dans les projets non planifiés.

M. Macherel relève qu'il faut distinguer le crédit d'étude, qui est en cours, du crédit de réalisation qui se trouve encore dans les projets non planifiés.

Page 80

Une commissaire s'inquiète de l'état pitoyable de la salle du Faubourg et souhaiterait que l'étude de sa rénovation soit accélérée.

M. Pagani en prend bonne note.

Page 92

Un commissaire aimerait savoir pourquoi certains cadres apparaissent parfois.

M. Pagani souligne que ces cadres marquent un programme qui regroupe plusieurs projets.

Un conseiller souhaiterait qu'on lui explique le lien existant entre le trottoir de l'avenue d'Aïre, la piste cyclable bidirectionnelle du pont du Mont-Blanc et l'entretien et la rénovation du domaine public à la rue du Tir.

M. Macherel lui explique que ces trois objets appartiennent au même programme d'amélioration de la qualité de la vie.

Le président demande à quel moment un projet entre dans les projets actifs.

M. Macherel lui répond que l'on cherche à ne pas trop charger les projets actifs afin de s'en tenir à l'enveloppe inscrite au PFI. Il ajoute cependant que chaque année un certain nombre de projets sont réalisés et sortent donc ainsi des tableaux, ce qui permet d'en réinscrire de nouveaux.

Le président souligne que cela ne donne pas un véritable ordre des priorités.

M. Pagani précise que ces priorités sont définies par le Conseil administratif. Il rappelle, à cet égard, qu'il y a trois ans l'accent avait été mis sur l'entretien des bâtiments publics et en particulier des musées.

Un commissaire rappelle que, à ce moment-là, le Conseil municipal avait demandé que le projet du pont du Mont-Blanc et de la passerelle en encorbellement défendue par – une fois n'est pas coutume – le TCS et les Verts soit réalisé. Il a le très net sentiment que ce projet a subi un coup de frein, alors même que la Confédération le soutient dans le cadre du projet d'agglomération. Il ajoute,

nonobstant, que, si l'on veut toucher la subvention fédérale, il est impératif de commencer les travaux avant 2014. Il demande donc des explications, à cet égard, au Conseil administratif.

M. Pagani se réjouit de constater que la commission ait bien compris à quoi servait le PFI. Il précise qu'un projet va être déposé sous peu en vue d'installer une piste cyclable provisoire sur le pont du Mont-Blanc et précise qu'il entend l'inscrire dans les projets actifs du prochain PFI.

Ledit commissaire insiste et demande quand aura lieu le dépôt du crédit y relatif.

M. Pagani ne peut le lui indiquer précisément, mais il s'engage à l'inscrire au prochain PFI.

Le même commissaire s'étonne tout de même de l'idée de présenter un projet provisoire en lieu et place du projet définitif.

M. Pagani lui précise que des problèmes concernant l'accroche et le raccordement de la passerelle persistent et que c'est la raison pour laquelle une étude doit être préalablement réalisée. Il ajoute que la mise en place d'une piste cyclable provisoire a pour but de répondre rapidement à la requête des usagers et qu'elle s'inscrit dans la réalisation d'un U cyclable tout autour de la rade.

#### Page 93

Un commissaire remarque que la lutte contre le bruit est l'une des priorités du Conseil administratif.

M. Pagani relève que l'utilisation de revêtements phonoabsorbants constitue une véritable révolution technologique. Il précise que ce revêtement absorbe en grande partie le bruit du frottement des roues sur l'asphalte à partir d'une vitesse de 50 km/h. Il ajoute que ce matériau est garanti durant sept ans et qu'il représente un coût supplémentaire de 6 francs au mètre carré. Il cite, pour illustrer son propos, la rue de la Roseraie qui vient d'être asphaltée.

#### Page 105

Une conseillère revient sur les projets d'ateliers de la rue François-Grast, qui sont passés des projets planifiés aux nouveaux projets actifs. Elle rappelle que la motion votée par le Conseil municipal demandait de ressortir ce projet qui avait été devisé à environ 4 millions afin de le réévaluer à la baisse. Or elle constate qu'un concours a été lancé.

M. Pagani souligne que l'on a changé de programme afin d'évaluer la possibilité d'y construire également des logements. Il conclut en remarquant que les

concours permettent de mettre en évidence des projets intéressants en tirant parti de la qualité du site et du bâti existant. C'est donc pour cette raison qu'il préconise ici la mise au concours du projet.

M<sup>me</sup> Charollais précise que le dépôt de la proposition aura lieu en 2011.

#### Page 126

Un conseiller indique à la commission qu'une pétition demandant que la place de la Synagogue devienne piétonne a été déposée devant le Conseil municipal. Or il relève que cet objet fait partie des projets non planifiés. Il demande par conséquent au Conseil administratif de s'en expliquer.

M. Pagani lui rétorque que son département a reçu les propriétaires des bâtiments avoisinants, il y a trois ans, afin de discuter de leur projet. Il tient à préciser que des accords ont été passés entre M. Cramer et le TCS qui stipulent que les choses doivent rester en l'état tant que les travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex auront cours. Il relève qu'il est tenu, en la matière, de se conformer aux desiderata de la Direction générale de la mobilité.

#### Page 127

Une conseillère aimerait savoir ce qu'il en est de la rénovation des salons du Palais Eynard, qui se trouve encore dans les tableaux relatifs aux projets non planifiés bien qu'une plaquette ait été éditée pour vanter son très grand intérêt patrimonial.

M. Pagani se renseignera à ce sujet.

Une commissaire entend le remercier au sujet de l'activation de la rénovation du 8, rue Lissignol ainsi que pour les ateliers d'artistes de la rue François-Grast. Elle en profite pour lui demander s'il est vrai qu'un concours sera lancé afin d'y construire des logements et des ateliers.

M. Pagani lui répond par l'affirmative.

### **Séance du 20 octobre 2010**

Le président rappelle que le PFI a été renvoyé à neuf commissions et qu'il est possible de faire des recommandations. Il ajoute que la commission des travaux et des constructions a déjà rendu son travail et il espère que l'appel qu'il a lancé en vue de la reddition des rapports sera entendu de manière à pouvoir prendre position là-dessus à mi-décembre. Il pose la question de savoir si la commission souhaite procéder à d'autres auditions.

Une commissaire propose alors d'entendre encore M<sup>me</sup> Salerno afin de connaître le point de vue du département des finances et du logement sur le PFI en particulier en matière de logement.

La commission accepte cette proposition à l'unanimité.

### **Séance du 25 janvier 2011**

*Audition de M<sup>me</sup> Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe de la Gérance immobilière municipale (GIM)*

Le président indique que M<sup>me</sup> Salerno est représentée par M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne qui, en tant que cheffe de la GIM, connaît très bien le dossier du logement.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne déclare d'entrée que le problème le plus important réside dans le retard dans la mise à niveau de certains bâtiments et que certains d'entre eux se trouvent dans un état de dégradation assez préoccupant. Elle poursuit en relevant que le problème essentiel porte sur le relogement des locataires pendant les travaux. Elle rappelle que la GIM gère environ 5000 logements regroupés dans 314 immeubles et explique, en prenant l'exemple de l'immeuble sis au 36, rue de la Servette (rénovation par rocade rendue possible par surélévation), que son service tente, lorsque faire se peut, de rénover un appartement après l'autre. On comprendra toutefois que cela n'est pas toujours possible et que, dans des interventions plus massives, il convient de mettre en place des solutions de remplacement. Elle estime qu'une clef pourrait passer par la location d'un immeuble privé, par exemple au 8-10 de la rue des Etuves, ou par l'affectation d'un immeuble de la Ville à cet effet.

Pour répondre à une question qui lui est posée au sujet des autres grandes régies publiques, M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne reconnaît que la CIA gère probablement mieux son parc immobilier mais ajoute qu'aucun immeuble de cette caisse ne se trouve dans l'état de certains bâtiments de la Ville de Genève.

Le président relève que la CIA dresse régulièrement un inventaire de l'état de tous ses immeubles et qu'un ordre de priorité est présenté chaque année à une commission qui planifie les travaux nécessaires à la bonne tenue du parc immobilier de la caisse.

Un commissaire rappelle que M<sup>me</sup> Salerno avait proposé de construire des logements en France voisine afin de pouvoir reloger certains locataires pendant les travaux.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne estime qu'il s'agit là d'une bonne solution. Elle indique que, pour pouvoir rénover 10 immeubles par an, il faudrait pouvoir disposer de 60 appartements qui permettraient ainsi de reloger provisoirement les locataires pendant dix-huit mois.

Un conseiller municipal lui demande si la solution ne résiderait pas dans la création d'une fondation autonome des immeubles de la Ville de Genève.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne lui déclare que cela ne changerait rien en ce qui concerne ledit problème et que, pour le reste, il s'agit d'une option politique. Nonobstant, elle ne se voit pas adopter le comportement de certains propriétaires qui vident totalement un immeuble pour pouvoir entreprendre des travaux de rénovation.

Un commissaire aimerait savoir s'il y a des appartements disponibles à la Protection civile.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne lui répond par la négative.

#### Page 22

Un petit débat s'engage autour du fait que seuls 15% des investissements soient dévolus au logement et 2% à l'acquisition de logements. D'aucuns rappellent, à ce propos, les trente glorieuses et la construction des cités satellites du Lignon et d'Onex.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne joue là son joker.

#### Page 62

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne souligne que la rénovation du 8, rue Lissignol a été votée la semaine dernière.

Une commissaire constate qu'il y a davantage de projets actifs sur la rive droite que sur la rive gauche. M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne pondère cette affirmation en soulignant, à cet égard, qu'en termes d'investissements le plus important est celui des Minoteries.

#### Page 114

Une commissaire aimerait savoir si dans le PFI un projet de rénovation mériterait de passer devant un autre.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne lui rétorque que la GIM travaille en totale coordination avec le département des constructions et de l'aménagement et que les projets présentés tiennent compte de plusieurs paramètres, parmi lesquels figurent en bonne place les doléances des locataires.

La même commissaire demande si, à terme, la GIM ne pourrait pas gérer les immeubles de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en lieu et place de la régie Brolliet.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne relève que cette décision ne lui appartient pas, mais elle constate que cette proposition va à l'encontre de l'éventuel projet de fondation évoqué préalablement.

### **Examen des rapports des commissions spécialisées reçus**

#### *A. Commission de l'informatique et de la communication (CICO)*

M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, rapporteuse, déclare que la CICO ne voit pas très bien pourquoi ce PFI lui a été adressé alors même qu'elle examine de près les plans financiers biennaux qui lui sont renvoyés. Elle déclare, par voie de conséquence, que la CICO n'a aucune question à poser et donc aucune recommandation à faire en ce qui concerne le PFI.

Un commissaire souligne toutefois que le renvoi de cet objet dans les commissions spécialisées a un aspect méthodologique et didactique qui lui paraît important et que c'est la raison pour laquelle il ne partage pas le point de vue de la préopinante.

La commission des finances prend acte du rapport de M<sup>me</sup> Ecuyer.

#### *B. Commission de l'aménagement*

M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, rapporteuse, indique que le PFI a été examiné de manière très approfondie par la commission de l'aménagement qui a décidé de recommander de faire passer l'aménagement de la place Neuve de la rubrique des projets non planifiés dans celle des projets actifs. Cette proposition a été acceptée par 8 voix contre 6, le président ne votant pas.

La commission des finances en prend acte.

#### *C. Commission du logement*

La commission retient pour l'essentiel que la difficulté principale liée à toute rénovation réside dans le relogement provisoire des locataires.

Un commissaire estime, par ailleurs, que la Ville ne peut prétendre, à elle seule, résoudre le problème du logement et souhaite introduire dans la donne l'Hospice général ou les caisses de pension publiques.

Un conseiller municipal relève que la Ville n'est pas mieux lotie que les propriétaires privés et qu'elle est soumise aux mêmes contraintes juridiques et de pointer du doigt la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) qui, selon lui, ralentit tout le processus de rénovation du patrimoine immobilier.

Un commissaire souligne que M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne n'a jamais prétendu que la LDTR représentait un obstacle en matière de rénovation. Il ajoute que le problème réside dans le nombre d'immeubles vides à Genève, alors même que la crise immobilière bat son plein. Il estime, pour conclure, qu'il devrait être possible de réserver un certain nombre d'appartements à l'intérieur du parc de 5000 logements de la Ville de Genève à des fins de relogement pour des locataires devant provisoirement céder la place à la pelle et à la truelle.

Une conseillère relève que l'Etat dispose d'autres capacités, mais que le problème porte, de son côté, sur la catégorie des logements construits qui entrent davantage dans les loyers libres ou la PPE plutôt que dans celle des logements sociaux. Elle s'en inquiète et n'entend pas que l'on construise à la périphérie des logements bon marché, ce qui pourrait conduire à reproduire la situation que connaissent certaines banlieues de grandes villes de pays voisins. Elle souhaite donc que le Conseil administratif passe des accords d'une durée de deux ans avec les propriétaires des immeubles vides afin de permettre de reloger les locataires de la GIM pendant une rénovation.

Un commissaire rappelle que la situation évoquée par la préopinante s'est produite dans les années 1960 et constate que les grands projets de l'Etat (Cherpines et Communaux d'Ambilly) sont aujourd'hui bloqués. Il relève que la LDTR avantage également les propriétaires et estime que le problème réside, du côté de la promotion immobilière, dans la rareté qui fait monter les prix et, pour la gauche, dans un statu quo qui lui permet de maintenir son électorat.

Au terme de ce débat, le président constate que la commission des finances n'a pas, pour le moment en tout cas, de recommandation particulière à faire.

### **Séance du 1<sup>er</sup> février 2011**

*Discussion faisant suite à l'audition de M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne et examen des rapports restés en suspens*

Un commissaire s'inquiète de la situation relative à l'entretien des bâtiments, qu'il considère comme dramatique. Il est très préoccupé par la problématique du relogement des locataires pendant les travaux et par la difficulté de trouver des entreprises à même de réaliser des interventions dans les délais courts. Il plaide pour une politique de petits pas mais néanmoins volontaire. Il estime essentiel de construire une bonne centaine de logements sociaux destinés au relogement des locataires pendant des travaux de remise en conformité des immeubles de la GIM ou de la Fondation pour le logement social.

Un autre commissaire prend le contre-pied de cette position en jugeant que la construction de logements n'est pas une tâche communale et ajoute que la Ville

n'arrive ni à construire ni à entretenir son parc immobilier. Il estime, d'autre part, que le Conseil administratif devrait s'interroger sur l'opportunité de maintenir une Gérance immobilière municipale et juge qu'il devrait se centrer sur la sécurité, le sport et la culture. Nonobstant cette déclaration, ce commissaire s'étonne de ne pas voir dans le PFI un plan général d'entretien des immeubles.

Un conseiller municipal s'inquiète également de l'entretien du patrimoine immobilier de la Ville, mais exonère la GIM de toute responsabilité en la matière. Il plaide pour un plan d'action en vue de rénover le parc immobilier de la Ville afin d'être en conformité avec la loi sur l'énergie et demande au Conseil administratif de présenter une stratégie afin de sortir d'un certain défaitisme ambiant.

Un conseiller municipal revient sur certaines déclarations en relevant que de permettre à la population en état de précarité ou au chômage de se loger participe à la sécurité physique et matérielle des personnes. La politique de la Ville en matière de logement permet, selon lui, aux habitants de rester dans leur quartier, alors même que celle pratiquée par certains promoteurs immobiliers les conduit à aller vivre en périphérie, voire à déménager en France voisine.

Une commissaire stigmatise les propriétaires d'immeubles qui, en ce moment même, sont vides. Elle propose à la Ville de contacter ces propriétaires en vue de leur proposer d'affecter des appartements inoccupés au relogement des locataires pendant les travaux. Elle plaide donc pour un partenariat public/privé afin de pouvoir pratiquer une véritable politique d'entretien du parc immobilier de la GIM.

Une discussion s'engage, au sein de la commission, au terme de laquelle deux recommandations sont proposées.

La première demande au Conseil administratif d'établir une liste actualisée des immeubles de logements de la Ville de Genève selon leur degré de vétusté et les besoins de rénovation et de modernisation, avec le programme des travaux, compte tenu des exigences de l'application de la loi sur l'énergie et des normes OPAir et OPBruit.

La seconde propose au Conseil administratif de présenter un inventaire des bâtiments avec logements de la Ville de Genève selon les catégories de loyer, de façon à pouvoir connaître les populations qu'on y trouve.

Une commissaire souligne que la seconde recommandation est totalement irréalisable compte tenu de l'entrée en vigueur du nouveau règlement de la GIM.

La commission retient cette objection.

Le président met donc aux voix la première recommandation, qui est acceptée à l'unanimité.

Le président passe en revue les rapports des commissions spécialisées et observe que seules deux commissions présentent des recommandations: la commission de l'aménagement, en vue d'activer le projet d'aménagement de la place Neuve, et la commission des sports et de la jeunesse qui demande à l'unanimité le respect de l'engagement de la Ville en faveur de la construction d'une nouvelle patinoire.

Une commissaire regrette que la commission des arts et de la culture ne soit pas allée véritablement au fond des choses en ne s'arrêtant pas, notamment, sur les destinées du Palladium.

La commission des finances prend acte de ces recommandations et de cette déclaration et en termine avec cet objet.

20 janvier 2011

**Rapport de la commission du logement chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.****Rapport de M. Alpha Dramé.****Préambule**

L'objet susmentionné a été débattu pendant la séance du 11 octobre 2010 à la commission du logement, sous la présidence de M<sup>me</sup> Sandra Golay. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaug, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

**Séance du 11 octobre 2010**

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève, chargée du département des finances et du logement, accompagnée de Mmes Sophie Heurtault Malherbe, directrice de division, Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe de la Gérance immobilière municipale (GIM), et de MM. Olivier-Georges Burri, directeur par intérim du département, Philippe Krebs, adjoint de direction, et Christophe Gaillard, administrateur de la GIM*

La présidente commence par l'examen page par page du PFI et ouvre le tour des questions.

P. 72

Une commissaire, en page 72, aimerait savoir quelles sont véritablement les études qui préparent l'avenir afin de connaître les possibilités de construction de logements en ville de Genève. Il serait, à cet égard, intéressant de connaître le potentiel dont dispose la ville.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne explique qu'il ne reste en ville de Genève que des parcelles résiduelles. Il n'y a donc pas de grands projets de logement. Si l'on veut connaître le potentiel de ces périmètres, il faut s'adresser au Service de l'urbanisme. Elle ajoute qu'aujourd'hui les processus de surélévation sont abordés dans une approche plus ouverte et prospective qu'auparavant. Les surélévations constituent donc un potentiel qu'il ne convient pas de négliger.

P. 74

Une commissaire a une question, en page 74, concernant la rénovation et la surélévation du 27, rue de Lausanne. Elle sait que, au niveau de la rénovation, la

fixation des loyers reste dans le giron du social et aimerait bien savoir si la situation est semblable dans le cadre d'une surélévation. Elle constate que, dans le plan financier, les deux étages supplémentaires qui vont être construits à la rue de Lausanne n'ont pas le même statut. Comme il en va de même pour d'autres rénovations, elle demande donc quelle politique le département va adopter à ce sujet.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne répond qu'il ne faut pas confondre le loyer maximal après travaux prévus par le plan financier et fixé par le département cantonal compétent avec un logement social ou un loyer libre. Il s'agit de deux thématiques totalement différentes. Cela signifie qu'il peut très bien y avoir dans la surélévation des loyers maximaux prévus par le plan financier à 8000 francs par année, ce qui est le maximum admis par le département cantonal en application avec la DTA, et y appliquer ensuite le règlement sur les logements sociaux que le Conseil administratif ne met pas dans la liste des loyers libres.

#### P. 40

Une commissaire a une question, à la page 40, en rapport avec la salle de l'Alhambra. Elle remarque que le dossier la concernant est très épais et complexe et se demande si c'est pour cette raison que le plan est repoussé à 2014-2015.

M<sup>me</sup> Salerno lui répond qu'il s'agit là d'un plan d'intention et que ce n'est pas le département qui décide. M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne ajoute qu'un élément de réponse réside dans la capacité du Service d'architecture et du Service des bâtiments d'assumer des études de cette importance, de suivre les travaux des mandataires ou encore de lancer des concours.

Un commissaire s'aperçoit, à la page 32, que la courbe du graphique pour le logement subit une forte augmentation linéaire du quatrième PFI jusqu'au sixième où l'on arrive à un pic de 240 millions de francs. Il désirerait donc avoir une explication sur cette évolution ascendante du PFI, car il s'agit là manifestement d'une volonté politique. Puis, à la page 40, il constate qu'à la rue de la Tour-de-Boël il a été voté 311 000 francs entre 2001 et 2002. Sachant que des volets sont tombés et que le risque d'accident perdure, il aimerait savoir pourquoi le projet n'est pas actif.

M<sup>me</sup> Salerno lui répond que la volonté de la Ville pour l'immeuble de la Tour-de-Boël consiste en une rénovation de l'édifice dans son ensemble. Le montant n'est par conséquent pas lié aux 311 000 francs que le Conseil municipal a votés sous forme de crédit de préétude. La rénovation des bâtiments situés à la Tour-de-Boël va, elle, coûter entre 1 et 2 millions de francs. Elle ne pense pas toutefois que le crédit d'étude et le projet de rénovation globale de l'immeuble pourraient empêcher de prendre des mesures immédiates de sécurité.

M<sup>me</sup> Salerno explique, d'autre part, que la réparation des volets est du ressort de l'entretien courant, ce qui n'a rien à voir avec la rénovation du bâtiment. On

sait que la rénovation doit s'effectuer pour l'ensemble du bâtiment et il faudra poser la question au service de la gérance si l'on veut connaître la date du dépôt de la demande. Quant à l'entretien courant, il n'est pas placé sous la responsabilité de la GIM, mais sous celle du Service des bâtiments. La GIM dispose d'un montant de 2000 francs par pièce pour l'entretien courant à l'intérieur des appartements, somme qui n'est pas considérable si l'on veut faire de bonnes rénovations. Tout cela pose le débat de où devraient se situer ces montants et de ses propres compétences. En effet, les locataires ne s'y retrouvent plus avec tous ces services et leur souhait est que la Ville règle leurs problèmes internes en tant que leur propriétaire.

M<sup>me</sup> la maire avait déjà posé le débat en début de législature en proposant que la Ville disposât de petites enveloppes pour les locataires en ce qui concerne la remise en état des appartements.

Elle prend l'exemple d'une locataire dont la sangle du store s'était cassée et dont la situation n'avait changé qu'au bout de six mois d'attente en raison de qui-proquos administratifs. A l'heure actuelle, la Ville dispose d'une direction de service qui fait qu'elle peut assumer des réparations momentanées. Si M<sup>me</sup> Salerno est réélue lors de la prochaine législature, elle reposera la question de la capacité des services gestionnaires en ce qui concerne certains travaux, car aujourd'hui le découpage n'a pas de logique pour les locataires et induit au contraire beaucoup de frustrations, puisqu'il faut écrire à plusieurs services avant d'obtenir une réponse. Elle prend aussi l'exemple de locataires des Minoteries qui ont dû attendre malheureusement plusieurs mois avant d'avoir enfin de l'eau chaude dans leur appartement.

Le commissaire demande si c'est cette problématique qui justifie l'augmentation de la courbe du graphique.

M<sup>me</sup> Salerno lui répond qu'il s'agit là d'une volonté politique de rénovation du patrimoine financier, lequel, pour certains bâtiments, est vraiment en mauvais état.

Concernant la villa Freundler, une commissaire aimerait savoir s'il existe des différends entre la Ville et les locataires.

M<sup>me</sup> Salerno lui répond que son département n'a pas établi de liens contractuels avec eux. La convention a fait l'objet de tensions au sein du Conseil administratif de la précédente législature. Pour obtenir une réponse à ce sujet, il faut poser la question à M. Pagani, puisque c'est son département qui va rénover la villa. Pour sa part, elle n'a pas l'impression que le projet a avancé.

Un commissaire revient sur les dires de la magistrate en ce qui concerne les problèmes qu'ont connus certains locataires avec les réparations. Prenant l'exemple des stores, il a appris que, dans toutes les régies, il y a ce que l'on

appelle les problèmes d'usure qui incombent, eux, aux locataires. En revanche, il aimerait bien savoir si, en ce qui concerne l'histoire de l'eau froide dans les appartements, les locataires ont le droit, au niveau de la GIM, de faire bloquer leur loyer afin d'activer les réparations.

M<sup>me</sup> Salerno lui répond que le cadre légal s'adresse à tous les locataires, qu'ils soient à la GIM ou pas. En ce qui concerne l'eau froide, le service compétent est en l'occurrence le Service de l'énergie.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne ajoute que la situation des Minoteries est exemplaire, puisque les bancs sont de la compétence du Service des espaces verts, les cours de la compétence du Service du génie civil, les chaudières de la compétence du Service de l'énergie, la rénovation des bâtiments de la compétence du Service des bâtiments et la gestion des plaintes des locataires de la compétence de la GIM. La problématique des bâtiments en Ville de Genève n'appartient donc pas exclusivement au Service des bâtiments ou à la GIM.

Pour répondre à la question posée par le commissaire, le locataire peut bel et bien consigner son loyer s'il estime qu'il a de bonnes raisons de le faire, tout en respectant bien évidemment le Code des obligations.

La présidente aimerait savoir, dans l'hypothèse où la tâche des travaux internes serait à l'avenir confiée au département, si ce dernier disposait déjà d'un plan pour la gestion technique de chaque immeuble.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne explique que la description de la présidente est déjà sous la maîtrise actuelle du Service des bâtiments qui effectue ce travail. Ledit service possède des fiches techniques sur chaque bâtiment ainsi qu'un ordre de priorité relatif aux degrés de dégradation, qui sont évalués par les méthodes connues des architectes. Ce travail existe et s'applique donc au niveau du Service des bâtiments.

Un commissaire prend note que la rénovation se fait uniquement sous la responsabilité du Service des bâtiments. Il espère que ledit service prend quand même contact avec la GIM avant de débiter des rénovations.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne lui répond que la collaboration s'est depuis nettement renforcée. Auparavant, cette coopération s'effectuait au travers de séances ponctuelles tous les deux mois environ. Il faut savoir que, pour chaque immeuble, il y a un répondant à la GIM et un interlocuteur au Service des bâtiments. Cet état de chose facilite la collaboration et, ces derniers temps, elle a été renforcée en ce qui concerne l'information donnée aux locataires et leur relogement en cas de travaux.

Un commissaire entend bien qu'il y a, par immeuble, un répondant à la GIM et un répondant au Service des bâtiments. Il se demande alors si dans une régie classique ce procédé existe de la même manière.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne trouve la question intéressante, d'autant plus que la GIM vient d'engager une gérante provenant d'une régie privée. Dans les régies privées, les organisations sont très différentes. Il existe des régies dans lesquelles le gérant s'occupe du bâtiment dans tous ses aspects administratifs ou de travaux et il en existe d'autres dans lesquelles il y a un service de location et un service technique. Il n'y a donc pas de règles absolues en la matière. L'essentiel de la réponse, au-delà des choix politiques, réside dans la qualité de la collaboration entre le Service des bâtiments et la GIM.

**Vote**

Etant donné qu'il n'y a pas de vote sur le PFI, un commissaire demande que la commission en prenne acte. La commission suit son avis et prend acte du 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022 du Conseil administratif.

*26 septembre 2010*

## **Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Andrienne Soutter.**

Le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022 (PFI) a été examiné au cours de la séance de la commission du 22 septembre 2010, sous la présidence de M. Alexandre Wisard. M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais et M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs, ont été auditionnés. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions pour la qualité de son travail.

### **Introduction**

M. Pagani rappelle que le PFI est le fruit des réflexions et des priorités en matière d'investissements des différents services municipaux. Il s'agit d'un document essentiel, qui projette la municipalité vers l'avenir et constitue une sorte de feuille de route de l'action stratégique de la Ville. Il tient aussi à rappeler que le Conseil municipal a la possibilité de formuler des recommandations, y compris pour demander à transformer, dans une prochaine édition du plan, des projets non planifiés en projets actifs.

M. Pagani attire l'attention des commissaires sur le graphique de la page 15, qui montre que les investissements se maintiennent entre 95 et 100 millions de moyenne depuis une dizaine d'années. Parmi les priorités, M. Pagani mentionne la rénovation de près de 40 immeubles de logements, l'extension des zones piétonnes, l'accompagnement en surface de grands projets d'infrastructure, le plan lumière.

M. Pagani informe que la Ville et l'Etat négocient pour obtenir enfin une contribution cantonale pour l'entretien des routes d'intérêt cantonal qui traversent la commune.

### **Priorité au logement**

#### *Page 7*

Le président demande combien de nouveaux logements la Ville prévoit de construire. M. Pagani répond qu'il y a, à Genève, un potentiel de 360 loge-

ments supplémentaires chaque année, dont 100 sont pris en charge par la Ville et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Environ 200 autres logements sont construits dans le cadre de partenariats public/privé, le reste étant dans les mains de propriétaires privés. A ce propos, il fait part des difficultés du Canton à garder le cap des logements d'utilité publique (LUP). En effet, sur 1000 logements construits, 650 sont des propriétés par étage (PPE).

### **Infrastructures de génie civil**

*Page 10*

Un conseiller municipal demande quel pourcentage du réseau de 280 km de canalisations secondaires d'évacuation des eaux a déjà été rénové. M. Macherel prévoit que la réponse précise sera donnée par la prochaine étude sur le plan général d'évacuation, qui permettra également d'établir une hiérarchie des canalisations à traiter prioritairement. Pour le reste, la Ville a choisi d'intégrer ses travaux d'assainissement à d'autres projets d'aménagement. Il est estimé que la rénovation de l'ensemble du réseau coûterait entre 700 et 800 millions de francs, pour des installations dont la durée de vie varie entre cinquante et cent ans. Il faut donc planifier un investissement annuel de 10 millions pour conserver le réseau à niveau.

### **Graphiques et tableaux**

*Page 20, graphique N° 1*

Le président montre que la volonté du Conseil administratif est de rattraper son retard en matière d'investissements. A son avis, ce n'est pas 100 mais 200 millions de francs qu'il faudrait investir annuellement pour espérer rattraper le retard, la question étant la capacité de l'administration, comme des entreprises, à suivre le rythme. M. Pagani renvoie à la page 31 ainsi qu'à la note N° 2, page 6, qui montrent que les crédits déposés et votés par le Conseil municipal ont augmenté depuis 2008 et que 2010 devrait encore confirmer cette tendance.

M. Macherel explique que l'enjeu du PFI est de projeter les investissements municipaux dans les douze années à venir. Le montant net est estimé à 1,5 milliard, soit 300 millions de plus que si l'on suivait le rythme des 100 millions annuels. Les projets dits «actifs», dont la planification s'étend à l'horizon 2018-2022, désignent des objets qui ne sont pas encore arrivés au Conseil municipal, mais sur lesquels l'administration continue de travailler, le travail des services consistant à déterminer des priorités dans la masse des 1,5 milliard de francs d'investissements prévus.

**Potentiel de crédits de réalisation dont le dépôt devrait intervenir en 2011**

*Page 37, N<sup>os</sup> 061.057.02 et 061.057.04 du PFI – Construction d'une nouvelle crèche et mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche*

M. Pagani explique que des tiers feront des travaux dans le respect des normes dans un bâtiment, angle rue Jean-Violette-boulevard de la Cluse, et confieront ensuite la gestion de cette crèche de 91 places à la Ville. N'étant pas maîtresse du terrain, ni du bâtiment, la Ville s'épargnera ainsi de devoir réaliser un plan localisé de quartier. Cette crèche servira aussi aux familles de passage qui viennent se soigner aux Hôpitaux universitaires genevois.

*Page 37, N<sup>o</sup> 074.050.02*

M. Macherel explique que ces travaux de rénovation et de mise en conformité des abris de la protection civile concernent les lieux d'accueil pendant la saison hivernale.

*Page 37, N<sup>os</sup> 082.015.12 et 082.015.14*

M. Macherel explique qu'il s'agit du remplacement de quelques véhicules utilitaires par de nouveaux modèles, moins polluants, demandé par M. Maudet.

*Page 37, N<sup>o</sup> 101.400.40*

M. Pagani explique que la réfection du pont Neuf devrait être financée à parts égales par les communes de Carouge et de Genève. A son regret, la Confédération ne participera pas au financement de ces travaux, n'ayant pas voulu reconnaître à cet ouvrage une valeur patrimoniale.

*Page 38, N<sup>os</sup> 101.700.02, 06, 08, 101.701.02, 10, 12*

Ce sont des mesures d'aménagement et d'assainissement du bruit routier. Une conseillère municipale demande comment sont hiérarchisées les routes qui bénéficieront de ces mesures dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit. Elle suggère aussi de demander au Canton, dans le cadre des négociations au sujet du financement de l'entretien des routes cantonales, une participation aux frais d'assainissement. M. Macherel répond que la Ville a averti le Canton que, s'il persistait à négliger de subventionner la Ville pour ses tâches d'entretien dans le cadre de l'article 20 de la loi sur les routes, elle allait devoir se résoudre à lui rendre purement et simplement ces axes routiers. En attendant, sur les routes à compétence communale, la stratégie consiste, d'une part, là où c'est possible, à déclasser certains axes en rues de quartier afin d'y descendre en dessous de la valeur limite de bruit et, d'autre part, à poser un revêtement phono-

absorbant sur les routes à fort trafic pour descendre en dessous des valeurs d'alarme, ce qui devrait permettre à la Ville de demander des allègements à la Confédération. Ces revêtements coûtent 6 francs de plus au mètre carré actuellement. Quant à leur durée de vie, il y a encore beaucoup d'incertitudes.

*Page 38, N° 101.860.06*

A propos des 2,1 millions qui devraient être alloués aux réalisations et aménagements cyclables, le président signale que le Conseil national a approuvé un train de crédits destinés aux agglomérations urbaines dans lequel figure le U cycliste genevois qu'il faudrait réaliser dans les quatre prochaines années. M. Pagani réplique que la Ville a la volonté d'aménager un double sens cycliste sur le pourtour de la rade, ainsi qu'un encorbellement sur un flanc du pont du Mont-Blanc, et qu'il doit en discuter prochainement avec M<sup>me</sup> Michelle Künzler, conseillère d'Etat chargée de la mobilité.

### **Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal**

*Page 54, N° 101.400.15*

M. Pagani informe que la Ville ne souhaite plus payer pour l'écluse du Seujet et qu'il doit en parler prochainement avec M<sup>me</sup> Michelle Künzler, dans l'intention de régler cette question à l'amiable.

### **Crédits d'investissements déposés au Conseil municipal**

*Page 62, N° 020.005.02*

Concernant le centre artisanal du Vélodrome, M. Pagani exprime son inquiétude de voir perdurer une situation où les risques, au plan de la sécurité, s'accroissent plus le temps passe.

### **Projets actifs**

*Page 92, groupe 101 – Aménagement du domaine public: rues, routes et ouvrages d'art*

A une question demandant si des études d'impact environnemental sont réalisées en relation avec les délestages dus aux travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex dans le quartier de la Jonction, M. Machereel répond que des études très poussées sont menées.

### **Nouveaux projets actifs introduits au 6<sup>e</sup> PFI**

*Page 106, N° 043.051.04*

Le président s'étonne d'un pavillon de la danse à la place Sturm. M. Pagani explique que la Ville a été sollicitée pour identifier des lieux pour l'implantation d'un tel pavillon. A la place Sturm, il serait construit à cheval sur le dépôt de la Voirie. Un autre lieu serait envisageable, à côté du pont de l'Ecu.

*Page 109, groupe 91 – Aménagement du domaine public: parcs et promenades*

M. Pagani informe que l'entretien courant des bancs dans les parcs est à la charge du crédit de fonctionnement du Service des espaces verts et de l'environnement, alors que le Service logistique et manifestations s'occupe des bancs du domaine public.

Le président remercie de leur participation à l'examen du PFI M. Rémy Pagani et ses collaborateurs, et leur donne congé.

Ensuite, il demande aux membres de la commission s'il serait pertinent de faire une recommandation afin d'introduire dans le dossier l'aménagement de la place Neuve. Un commissaire, approuvé par le président, rappelle que le PFI reflète la politique du Conseil administratif et que le Conseil municipal n'a pas à faire ce travail à sa place.

La commission prend donc acte du 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022, sans faire de recommandation.

9 décembre 2010

**Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.****Rapport de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission de l'aménagement s'est réunie les 5 et 19 octobre 2010, sous la présidence de M. Adrien Genecand, pour étudier le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI), renvoyé dans les commissions spécialisées par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 septembre 2010. Les notes de séances ont été prises par M. Ozcan Yilmaz, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

**Séance du 5 octobre 2010**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département*

En préambule, M. Pagani présente les grandes lignes de ce 6<sup>e</sup> PFI et précise que la moyenne des dépenses annuelles se situe entre 95 millions et 100 millions de francs; ces investissements servent l'économie locale et permettent la construction d'écoles et la rénovation de bâtiments.

Il souligne les points importants et les priorités de la municipalité:

- la volonté de la Ville de Genève de rénover les bâtiments; les 35 bâtiments en dessous des normes selon la méthode Stratus seront rénovés dans les cinq prochaines années;
- la création de nouveaux logements (environ 360 par an);
- les acquisitions foncières;
- la piétonnisation de certaines rues ou portions de rues et places dans les quartiers des Pâquis, de Saint-Gervais et des Rues-Basses, notamment;
- les aménagements autour de grands projets comme le CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) et le TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex);
- la lutte contre le bruit et la pollution par la mise en application des normes OPB (ordonnance sur la protection contre le bruit) et OPAir par une diminution du nombre de voitures et un nouveau revêtement comme celui de la Rosaie;
- le plan lumière: mieux éclairer en économisant de l'énergie;

- l'assainissement des eaux et le renouvellement des canalisations;
- l'entretien des 62 ponts et passerelles et autres ouvrages d'art dont la charge revient à la municipalité; discussion avec l'Etat pour une participation financière du Canton;
- l'isolation des immeubles; l'expérience pilote des bâtiments de la rue Cité-de-la-Corderie pourrait être généralisée, en privilégiant des panneaux solaires pour éviter le coût engendré par les pompes à chaleur qui provoquent une augmentation d'électricité de + 30% dans ce cas;
- poursuivre l'effort fourni pour l'entretien des musées.

La commission passe à l'examen du document, page par page.

### Priorité au logement

#### *Page 7*

Une commissaire relève l'utilité de rappeler de quelle manière l'état des bâtiments est diagnostiqué. Elle pense également qu'il serait intéressant de faire des statistiques sur le temps nécessaire à l'étude et à la réalisation d'un objet entre le moment où une proposition de plan localisé de quartier est présentée, son traitement en commission, le vote au Conseil municipal, la présentation et le vote de la proposition définitive et sa réalisation. Il faut aussi relever la contribution de la Ville de Genève à l'effort cantonal de la mise à disposition de nouveaux logements.

### Reconquérir l'espace public et améliorer la qualité de vie en ville

#### *Pages 8 et 9*

Cette commissaire se montre satisfaite des informations relatives aux grands projets d'aménagement. Elle aimerait plus de précisions concernant les petits projets d'aménagement d'espaces publics, qui améliorent la qualité de vie dans les quartiers.

M. Macherel explique que les activités du Service d'aménagement urbain et de la mobilité sont concentrées sur quatre grands axes principaux détaillés dans ces pages. Les petits projets se retrouvent aussi dans les pages jaunes des «projets actifs» de ce document. Il s'agit notamment de la place Simon-Goulart, de la place Saint-Gervais, du prolongement de la promenade Saint-Antoine et du square du Vélodrome.

1. Etendre les zones à priorité piétonne et améliorer la qualité de vie dans les quartiers.
2. Accompagner les grands projets lancés par des tiers par l'aménagement d'espaces publics et d'infrastructures de mobilité.

3. Lutter contre les nuisances sonores par la mise en application de l'ordonnance sur la protection contre le bruit.
4. Mettre en œuvre le plan lumière et réduire la consommation énergétique de l'éclairage public.

A une commissaire qui voudrait savoir si des petits projets sont prévus aux Acacias, M. Pagani répond que l'étude pour les «200 rues piétonnes» est lancée et il lui recommande de faire des propositions.

### **Séance du 19 octobre 2010**

#### Infrastructures de génie civil – Ouvrages d'art

##### *Page 11*

Une commissaire rappelle qu'il avait été décidé d'accompagner certaines réalisations d'ouvrages d'art par des installations artistiques et que cet effort de la Ville devrait figurer dans ce document.

Le magistrat annonce qu'il a effectué des démarches pour faire sortir des dépôts un certain nombre de sculptures créées pour les espaces publics. Il signale également qu'il est prévu d'associer artistes et architectes pour le projet de la Nouvelle Comédie. Il souhaite de telles collaborations pour les constructions futures. Cela représente aussi un soutien aux artistes.

#### Conclusions

##### *Page 15*

Répondant aux remarques et questions concernant les dépassements des investissements fixés à 95 millions de francs par année, M. Pagani a demandé des statistiques relevant les demandes de crédits déposées, les investissements réalisés, le pourcentage de dépassements pour les années 2004-2007.

Une commissaire se dit satisfaite des investissements faits concernant les bâtiments. Ces travaux contribuent à la vie économique genevoise et à la lutte contre la crise et cela mérite d'être souligné. Une expression la dérange dans ce texte: elle préférerait que l'on parle de «mixité sociale» à la place de «diversité sociale».

#### Planification des dépenses et recettes totales – Tableau N° 1

##### *Page 21*

Un commissaire demande la définition de «disponibilité théorique». M. Macherel l'informe qu'il s'agit de la différence avec la somme annuelle de 95 millions de francs, fixée dans le budget financier quadriennal.

Répartition temporelle des investissements totaux – Graphique N° 2

*Page 22*

Un commissaire propose de supprimer ce graphique qui peut induire en erreur le lecteur: en effet, il peut faire supposer, vu la chute de la courbe des investissements, que ceux-ci diminuent alors qu'ils sont différés. Dans la réalité, cette courbe ne descendra pas et continuera à monter.

M. Pagani souligne les difficultés à planifier les travaux et précise que ce graphique est une tentative de programmer les projets sans se faire d'illusions. La proposition de suppression de ce graphique sera examinée.

Répartition des investissements totaux – Graphique N° 2 bis

Une commissaire aimerait savoir s'il existe un outil permettant d'évaluer la proportion des terrains appartenant aux collectivités publiques et le potentiel d'acquisition de terrains.

Le magistrat explique que, avec l'exercice du droit de préemption par la Ville, il a fallu imaginer de nouveaux outils. Un poste a été créé pour traiter avec les propriétaires, ce qui a permis l'achat de deux villas. Ce secteur doit être réévalué et relancé.

Il y a de nombreuses propriétés pour de nombreux projets, dont certains seront attribués en droits de superficie à des coopératives d'habitation, pour des logements pour étudiants, etc. Il ajoute que la volonté politique de ses prédécesseurs dans ce domaine a permis à la municipalité d'être efficace en tant que propriétaire privé.

Evolution des dépenses totales planifiées par groupe de fonctionnement

*Pages 32 et 33*

Une commissaire se réjouit de l'augmentation concernant le logement et l'aménagement du domaine public, et constate une certaine stagnation pour l'industrie, l'artisanat et le commerce. Elle aimerait connaître la politique de la Ville en matière de zones industrielles, artisanales et commerciales.

M. Pagani la renvoie à la page 77, où se trouvent des nouveaux projets actifs, comme un concours pour la construction d'ateliers d'artistes à la rue François-Grast, la rénovation de l'enveloppe des ateliers à l'avenue Giuseppe-Motta 20 et, pour les Mouettes genevoises, la rénovation du quai du Mont-Blanc 8 ainsi que la mise aux normes des vestiaires. Cela pour un montant total de 4 300 000 francs dont les investissements devraient s'étaler de 2012 à 2020.

Potentiel de crédits de réalisation dont le dépôt devrait intervenir en 2011*Page 36*

Une commissaire s'inquiète au sujet de la réalisation du projet de la Cité-Jonction qui était urgent.

M. Pagani l'informe qu'il sera traité juste après celui des Minoteries.

*Page 37*

Une commissaire voudrait savoir quelles sont les mesures prises pour répondre aux normes OPB autres qu'un revêtement phonoabsorbant ou des ronds-points.

M. Macherel répond que la solution est différente selon les lieux, les régimes de circulation, les valeurs d'alarme, le nombre d'émetteurs, la vitesse de déplacement. L'autorisation pour ces aménagements est donnée par la Direction générale de la mobilité. Il ajoute que le revêtement phonoabsorbant semble efficace suite à l'expérience de la rue de la Rosaie, mais c'est un nouveau produit dont la durée de vie n'est pas connue. Il signale que, pour diminuer le bruit de trois décibels, il faut diminuer le nombre d'émetteurs, voitures ou autres, de moitié.

*Page 38*

Pour répondre à une question d'une commissaire qui demande de quoi dépend le dépôt d'une proposition, M. Macherel explique que le Conseil administratif décide de présenter la proposition, et choisit de faire travailler ses services ou de mandater à l'extérieur. Selon la capacité de travail des services concernés, il est possible de prévoir quelles propositions seront déposées en 2012. Pour l'aménagement des Franchises, les TPG ont demandé de retarder les travaux qui dépendent de la mise en service du tram Cornavin-Meyrin. Ce projet va être réactif.

Crédits d'investissements votés*Page 54*

Un commissaire s'interroge sur la «subvention d'entretien et de maintenance» pour l'écluse du quai du Seujet.

M. Macherel précise qu'il s'agit d'un investissement unique lié à une technique financière que la direction des finances a adopté dans ce cas et qu'elle considère comme une «subvention d'investissements». C'est une participation de la Ville à des travaux préparés, nécessitant le dépôt d'une proposition de crédit. Cet objet n'est pas inscrit au budget.

### Projets actifs

*Page 92*

Un commissaire remarque les propositions concernant les ouvrages d'art et signale qu'il y a des lignes au budget pour l'entretien des ponts et passerelles.

M. Pagani répond que, pour la prochaine législature, il y a une enveloppe de 15 millions de francs destinée à l'entretien des routes et des 62 ponts et passerelles.

### Nouveaux projets actifs introduits dans le 6<sup>e</sup> PFI

*Page 111*

Un commissaire aimerait savoir, pour le groupe 104, «Bâtiments, édicules publics», de quels édicules il est question; sont-ce les «ferrazinettes»?

M. Macherel l'informe qu'il s'agit des premiers W.-C. publics autonettoyants.

### Projets non planifiés

*Page 120*

Constatant le montant important attribué au groupe 81, «Protection des eaux», un commissaire se renseigne sur la durée de vie des collecteurs.

M. Macherel l'informe qu'elle est d'environ soixante ans. La longueur totale du réseau en Ville de Genève est d'environ 200 km et le coût est de 3 millions de francs au kilomètre; il faut donc compter 600 millions de francs pour rénover la totalité du réseau, qui devrait se faire en soixante ans; cela revient à 10 millions de francs par année.

*Page 124*

Plusieurs commissaires regrettent que l'étude d'aménagement de la place Neuve se retrouve dans le groupe 101, «Places, rues résidentielles, trafic modéré», dans les projets non planifiés.

Avant le départ de MM. Pagani et Macherel, un commissaire rappelle qu'il avait été demandé, lors de la séance précédente, le nouveau document sur la méthode Stratus pour l'évaluation de l'état des bâtiments.

M. Macherel lui répond que ce document sera transmis à la commission au printemps prochain.

*Discussion et vote*

Après une brève discussion, les Verts proposent la recommandation suivante.

«Le Conseil municipal recommande de faire passer l'étude d'aménagement de la place Neuve en «projet actif» ou «nouveau projet actif» plutôt qu'en «projet non planifié».

Soumise au vote, cette recommandation est acceptée par 8 oui (3 Ve, 3 S et 2 AGT) contre 6 non (2 UDC, 1 DC et 2 L).

Le président, radical, ne prend pas part au vote.

1<sup>er</sup> février 2011

**Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.**

Le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) de la Ville de Genève a été renvoyé à l'étude des commissions spécialisées en date du 6 septembre 2010. Il a été étudié à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public (CSS-Dom) lors des séances des 19 octobre et 2 novembre 2010, sous la présidence de M<sup>me</sup> Sarah Klopmann. Les notes de séances ont été rédigées par M<sup>me</sup> Consuelo Frauenfelder et M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions de leur travail.

**Séance du 19 octobre 2010**

*Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de ses services*

La présidente souhaite la bienvenue à M. Pierre Maudet, conseiller administratif responsable du département de l'environnement urbain et de la sécurité, ainsi qu'à M<sup>me</sup> Simone Irringer, directrice du département, MM. Jean-Baptiste Saucy, chef du Service logistique et manifestations, et Jacques Magnin, commandant adjoint du Service d'incendie et de secours (SIS), qui sont auditionnés dans le cadre de l'examen du 6<sup>e</sup> PFI.

S'agissant du 6<sup>e</sup> PFI, M. Maudet signale que les prévisions de dépenses en matière informatique ont déjà été examinées par la commission de l'informatique et des communications.

Il attire particulièrement l'attention de la CSSDom sur les investissements projetés pour mettre en œuvre la stratégie du Conseil administratif visant à assainir le parc des véhicules municipaux.

Il rappelle que l'administration municipale gère 120 véhicules motorisés dont une grande partie doivent être renouvelés, alors que d'autres devront être abandonnés. L'ensemble représente 25 millions de francs, en plus des frais de renouvellement courant des véhicules, répartis en tranches annuelles de 5 millions. En 2010, c'est le Service d'incendie et de secours (SIS) qui devrait être le premier bénéficiaire de cette importante mesure environnementale qui s'inscrit dans le cadre des Engagements d'Aalborg.

Les prévisions d'investissements dont son département est le répondant concernent en outre le matériel de fête et de manifestations, le tri des déchets, la centrale d'alarme du SIS et le casernement des pompiers.

La commission passe en revue les projets actifs du Conseil administratif, qui n'inspirent pas de question.

Viennent les projets non planifiés:

#### Page 120

Une commissaire observe que la nouvelle caserne aéroport SSA-SIS est toujours devisée à 55,5 millions de francs, alors que le magistrat avait annoncé qu'elle coûterait probablement moins cher.

M. Maudet fait remarquer que ce prix correspond au coût d'une caserne de pompiers standard sur un terrain nu, tel qu'il est estimé par le Service des bâtiments. Pour autant, il réaffirme que ce projet devrait effectivement coûter moins cher que prévu. La CSSDom pourra s'en rendre compte à l'occasion d'une prochaine séance consacrée au projet Convergences. Il estime utile que les commissaires connaissent le coût de ce type d'infrastructure, car dans les prochaines années il faudra envisager la construction d'une nouvelle caserne dans le périmètre du projet Praille-Acacias-Vernets qui prendra la relève du bâtiment de la rue des Bains. Il espère que le financement de cet équipement sera partiellement pris en charge par l'Association des communes genevoises.

Un commissaire fait part de son étonnement de ce que la caserne SSA-SIS figure dans les projets «non planifiés». On en parle pourtant depuis longtemps et toujours en insistant sur sa nécessité. Il se fait l'écho de rumeurs suivant lesquelles le projet de caserne à l'aéroport présenterait des complications liées à son accès par l'autoroute, qui est de compétence fédérale. Il souhaite savoir si ce projet est encore réalisable et si le Conseil administratif envisage encore de l'activer en 2011.

M. Maudet répond qu'il souhaite présenter le projet Convergences conjointement avec le département des constructions et de l'aménagement. Il rappelle que ce projet a pour but d'améliorer les délais d'intervention du SIS, actuellement stationné aux Asters. La nécessité de ce projet est avérée, mais la Ville peut encore prendre le temps de bien le préparer. A son avis, la caserne de l'aéroport reste le meilleur emplacement, préférable en tout cas à un précédent projet sur le site des jardins familiaux de Vernier, trop près des grandes citernes de combustibles. M. Maudet signale que l'Office fédéral des routes pourrait être en mesure de financer la construction d'une bretelle autoroutière, mais la procédure nécessitera un certain temps. Un commissaire fait remarquer que les délais fédéraux sont souvent longs, ainsi que le démontre le pont sur la rade: en effet, à Berne on

parle de 2050, et non de 2040, comme à Genève. Faudra-t-il attendre 2035 pour la caserne? Est-ce que des requêtes ont déjà été déposées à Berne? En réponse, M. Maudet explique qu'il souhaite procéder étape par étape. Il faut d'abord vérifier que la bretelle autoroutière est bien la meilleure solution, ce qui devrait être fait dans le cadre du crédit d'étude que le Conseil administratif déposera au début de l'année 2011.

Un commissaire s'interroge sur les perspectives d'avenir du site du 128, route de l'Etraz, à Versoix. Ne pourrait-on pas le vendre à la commune de Versoix et y construire des logements? M. Maudet fait remarquer que ce site, cerné par le cours d'eau de la Versoix, qui est en partie protégé, n'est pas approprié à la construction de logements. Il rappelle que le Conseil municipal a voté un crédit pour y installer le Centre de compétence en matière de formation (Cecofof). Il estime difficile d'imaginer autre chose à cet endroit, à moins de le rendre entièrement à la nature. A ce propos, il signale que les exigences cantonales en matière d'environnement vont engendrer des coûts supplémentaires pour le projet en cours. Le Conseil municipal sera de nouveau sollicité.

La présidente remercie M. Pierre Maudet et ses services de leur participation.

## **Séance du 2 novembre 2010**

### *Prise de position des groupes et vote*

Au nom du Parti radical, la représentante prend acte du 6<sup>e</sup> PFI tout en soulignant la disponibilité dont a fait preuve le magistrat Pierre Maudet lors de son audition et en le remerciant de ses réponses aux questions de la commission.

Au nom du Parti libéral, une commissaire prend acte du 6<sup>e</sup> PFI tout en soulignant la qualité du travail fourni par les services du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Le Parti démocrate-chrétien, quant à lui, prend acte du 6<sup>e</sup> PFI, en soulignant la dimension environnementale des principaux investissements relevant dudit département, soit le renouvellement du parc des véhicules motorisés de la municipalité.

Le Parti socialiste genevois prend acte du 6<sup>e</sup> PFI.

L'Union démocratique du centre prend acte du 6<sup>e</sup> PFI, mais sa formation se réserve la possibilité de formuler des recommandations lors de la discussion en séance plénière.

A gauche toute! prend acte du 6<sup>e</sup> PFI. Il relève toutefois la tendance du magistrat Pierre Maudet à vouloir privatiser certains secteurs, par exemple la gestion des caissettes à journaux.

Les Verts prennent acte du 6<sup>e</sup> PFI, mais notent que les grandes priorités du département, telles que le renouvellement des véhicules, sont surtout dictées par des contraintes légales ou environnementales.

En conclusion, à l'unanimité des membres présents, il est pris acte du 6<sup>e</sup> PFI 2011-2022 concernant l'environnement urbain et la sécurité.

*Note de la rapporteuse*

Dans ce PFI est compris un aménagement de locaux pour la police municipale à la rue Rothschild 27.

Récapitulatif: investissements totaux en cours: environ 400 millions.

9 décembre 2010

## **Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission de l'informatique et de la communication s'est réunie le 20 septembre 2010, sous la présidence de M<sup>me</sup> Sandrine Burger, pour étudier le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI), renvoyé dans les commissions spécialisées par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 septembre 2010. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

### **Séance du 20 septembre 2010**

*Audition de M<sup>me</sup> Simone Irminger, nouvelle directrice du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication*

En préambule, la présidente relève que dans le PFI se retrouvent essentiellement le renouvellement du matériel et le développement du programme SAP.

Une commissaire fait remarquer que, en l'absence du magistrat, il est difficile de prendre une position politique sur ce programme.

La question est alors posée à la commission de savoir si celle-ci souhaite entendre M. Pierre Maudet, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), et cette audition est refusée à l'unanimité.

Certains membres de la commission estiment que ce n'est pas avec le contenu du PFI qu'il est possible d'avoir une vision politique des investissements en informatique, mais au travers des crédits du plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC) proposés tous les deux ans et qui permettent d'avoir le détail de chaque objet présenté. Le prochain PSIC sera présenté cet automne et comprendra le renouvellement d'environ un quart du parc informatique de la Ville de Genève ainsi que l'équipement informatique du nouveau Conseil municipal pour la législature 2011-2015.

D'autres pensent, au contraire, qu'il s'agit d'un document important, qui présente une vision à long terme de la politique en matière d'informatique et de communication du conseiller administratif Pierre Maudet, et du Conseil administratif actuel.

La discussion tourne autour de l'utilité d'étudier le PFI en commission et aucune question sur cet objet n'est posée à M<sup>me</sup> Irminger ou à M. Favre.

N'ayant pas de recommandation à faire et ne se prononçant pas sur le PFI, la commission prend donc acte de ce 6<sup>e</sup> PFI.

*1<sup>er</sup> février 2011*

## **Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.**

Le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) a été étudié en une seule séance de la commission, le 4 novembre 2010, sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet.

Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Consuelo Frauenfelder, que la rapporteuse remercie de son travail.

Pour mémoire, la commission a pour mission de prendre formellement acte du document posé, de formuler d'éventuelles recommandations.

La présidente ouvre la discussion et attend les propositions.

Une commissaire pense que les recommandations ont de l'effet, et cite comme exemple le projet François-Grast, qui se trouve dans les projets actifs. Elle ajoute qu'elle trouverait intéressant que ce projet leur soit à nouveau présenté en 2011, car il s'agit maintenant de logements et d'ateliers d'artistes, et elle observe que celui-ci, bien qu'actif, n'est pas planifié (p. 115). Elle pose comme recommandation que, à l'avenir, un projet actif soit également planifié.

### **Votes**

La présidente met aux voix cette recommandation pleine de bon sens. Elle demande si, ainsi recommandé, la commission est disposée à prendre formellement acte du 6<sup>e</sup> PFI.

A l'unanimité des membres présents, la commission accepte de prendre acte du 6<sup>e</sup> PFI concernant la culture.

### *Remarques de la rapporteuse*

Malgré la densité des propositions, celles-ci n'ont suscité aucun débat ni de fond ni de forme sur l'un des départements les plus considérables de la Ville.

A noter que, au nombre des propositions, de grands investissements sont en cours. Par catégorie:

- Projets actifs: le plus fort investissement à hauteur de 321,5 millions, devant le logement et l'aménagement.
- Dépenses globales planifiées: ont doublé entre le 1<sup>er</sup> et le 6<sup>e</sup> PFI.
- Potentiel de crédits pour réalisation déposables en 2011: de l'ordre de 205,5 millions (extension MAH – Conservatoire et Jardin botaniques – dépôts Artamis – Nouvelle Comédie).
- Crédits d'investissements votés à ce jour: 123,5 millions.
- Crédits déposés: 4,6 millions pour 6 objets.
- Projets actifs: 32 projets actifs pour un coût estimé de 321,2 millions.

Au nombre des projets non planifiés, on aurait pu s'attendre à un regret de l'abandon de la rénovation du Palladium ou de la maison de Sainte-Clotilde à l'heure où les jeunes manquent de lieux de divertissements.

Parmi les grands investissements, relevons la réintroduction du projet d'extension et de réaménagement du Musée d'art et d'histoire, l'aménagement du Bâtiment d'art contemporain, le Pavillon de la danse, la Console et Bot III, ainsi que différents travaux au Grand Théâtre.

Tout ce dont nous avons pris acte, dans le plus grand des silences.

20 janvier 2011

## **Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.**

### **Rapport de M. Alpha Dramé.**

#### **Préambule**

L'objet susmentionné a été débattu pendant la séance du 2 décembre 2010 à la commission de la cohésion sociale, sous la présidence de M<sup>me</sup> Maria Casares. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Maes Sarah, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

#### **Séance du 2 décembre 2010**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de ses services: M<sup>mes</sup> Carine Bachmann, directrice adjointe du département, Véronique Pürro, cheffe du Service social, Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, Francine Koch, déléguée à la petite enfance, Carole Schaulin, cheffe du Service des pompes funèbres, et MM. Patrick Chauveau, administrateur à la Délégation à la petite enfance, Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, et Claudio Deuel, chef de la Délégation à la jeunesse*

#### P. 89

Une commissaire aimerait savoir à quoi correspond la somme dévolue à la rénovation du cimetière de Châtelaine.

M. Tornare répond en précisant que, dans un premier temps, le Conseil municipal avait refusé un projet de crédit pour cette rénovation, prétextant que ce n'était pas urgent. Cette rénovation est néanmoins nécessaire, car le cimetière est dans un état déplorable. Il est notamment important parce qu'il abrite des tombes de soldats français de la Première Guerre mondiale, morts à Genève. Les administrations françaises font donc pression pour que cette rénovation ait lieu. Dans un deuxième temps, la commission de la cohésion sociale avait donc fait une motion pour contredire ce vote. Il a ainsi été demandé à M. Oertli de mettre en place une proposition de rénovation.

M<sup>me</sup> Schaulin ajoute qu'il existe la volonté de créer également un columbarium supplémentaire, le nombre de crémations étant en augmentation. M. Oertli

ajoute qu'il y a aussi la volonté de le rendre plus vert et mieux aménagé en tant qu'espace vert. Aujourd'hui, le cimetière ne répond pas aux attentes du public.

La commissaire demande ce qu'il en est de l'étude de cette rénovation, qui est de 170 000 francs. M. Oertli lui répond que l'étude concernant le bâtiment est avancée mais pas encore terminée, et que l'étude sur les espaces verts n'est pas non plus achevée.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute qu'il existe le projet EVA, qui est supposé développer une meilleure collaboration entre le Service des pompes funèbres et le Service des espaces verts. Il y a la volonté d'un concept global pour cette rénovation qui serait le fruit de cette collaboration, et cela prend donc beaucoup de temps.

M. Oertli ajoute également que de nombreux cimetières nécessitent des rénovations, mais faire des projets et les réaliser demande beaucoup de temps.

#### P. 26

La commissaire aimerait savoir pourquoi les crédits d'investissement pour la cohésion sociale ne représentent que 4% du montant total.

M. Tornare répond en précisant que le budget de fonctionnement est important pour la cohésion sociale, mais moins, il est vrai, pour les investissements.

M<sup>me</sup> Pürro pense que la réponse est politique. En effet, ce budget dépend de l'objet où la Ville place les efforts. Le département de la cohésion sociale est le parent pauvre en ce qui concerne les bâtiments, par rapport à d'autres départements.

Un commissaire dit qu'en effet le département de la cohésion sociale a un budget de fonctionnement très important, mais moins dans l'investissement dans des bâtiments.

M. Tornare estime qu'il serait possible de faire mieux. Il est vrai que de nombreux espaces, notamment dans le domaine de la petite enfance, sont loués.

Une commissaire estime que la population augmente, mais que les infrastructures ne suivent pas. M. Tornare insiste sur le fait que de nombreux espaces sont loués et donc n'apparaissent pas dans ce montant. De plus, il pense que c'est le budget de fonctionnement, et donc les aides, qui doivent augmenter.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute qu'il y a peu de possibilités d'acheter. Genève est une ville dense, où il y a peu d'espaces.

M<sup>me</sup> Koch insiste sur le fait que le département a vraiment une politique proactive. Par exemple, pour les crèches, une structure a été mise en place avec la GIM et le département des constructions, pour ne pas rater les opportunités de lieux.

Un commissaire aimerait savoir s'il est possible d'avoir un tableau qui compare les coûts de ce qui est loué et acheté. M<sup>me</sup> Widmer apportera une réponse par écrit quant à l'évolution des effectifs scolaires.

Un commissaire libéral aimerait savoir si ces prévisions prennent en compte l'évolution prévue de la population. M. Tornare répond par l'affirmative.

Un commissaire des Verts pense que le PFI n'est que l'ensemble des intentions du Conseil administratif, et que c'est une vision à long terme. Il est donc difficile de prévoir exactement.

Le commissaire libéral se demande où apparaît la réalisation du projet Praille-Acacias-Vernets dans le budget. M<sup>me</sup> Widmer lui répond que le projet est trop peu avancé pour l'instant.

P. 77

Un commissaire d'A gauche toute! aimerait savoir pourquoi le montant de rénovation de l'école des Crêts-de-Champel est beaucoup plus élevé que celui des autres écoles. M<sup>me</sup> Widmer répond que l'école est dans un état catastrophique, qu'elle date des années 1970 et qu'elle a très mal vieilli. Il existe donc quatre possibilités: la rénover un minimum puis la détruire dans quinze ans, la rénover petit à petit, la rénover complètement ou la détruire pour la reconstruire. Pour diverses raisons telles que la nouvelle loi sur l'énergie et la difficulté de reloger les élèves en cas de reconstruction, la meilleure solution semble être une rénovation. Les quatre possibilités seront présentées au Conseil municipal en temps voulu.

P. 83

Un commissaire des Verts aimerait savoir ce qu'il en est du projet de crèche à l'emplacement de l'ancien manège. M. Tornare répond que c'est un dossier à régler avec le département de M. Mark Muller. M. le magistrat est en négociation avec l'Etat pour obtenir un droit de superficie qui ne soit pas excessif. Le projet doit être ensuite discuté avec le Conseil administratif.

Le commissaire libéral aimerait savoir où se situe le budget des salles de gymnastique qui sont utilisées par le Service des sports. M. Tornare lui répond qu'il est dans le budget «écoles».

P. 84

La présidente aimerait savoir ce qu'il en est de l'extension des logements pour le projet VIA (vers l'intégration et l'autonomie). M. Deuel répond que sept chambres individuelles et une chambre commune sont prévues à la villa

Freundler. Il existe des collaborations avec la Ciguë, entre autres, pour fournir des logements pour étudiants, ce qui manque cruellement à Genève.

La commissaire des Verts se pose la question de la villa Ambrosetti. M<sup>me</sup> Bachmann répond que le projet a été longtemps bloqué, en raison de difficultés avec la propriétaire. Le projet est de faire une crèche et un foyer pour femmes. Une commissaire demande s'il ne serait pas plus judicieux d'utiliser ce local pour la Maison de quartier des Eaux-Vives et de trouver un autre local pour le foyer. M. Tornare dit qu'il serait effectivement plus judicieux d'installer un foyer pour femmes dans un endroit plus caché et discret.

#### P. 85

La présidente aimerait savoir si la rénovation des clubs d'aînés a déjà commencé. M<sup>me</sup> Pürro lui répond qu'il s'agit de neuf clubs. Le projet sera proposé au Conseil municipal au début de 2011. Pour lutter contre l'isolement, il s'agit de mettre en place des locaux plus adaptés à leurs besoins, polyvalents, qui puissent accueillir toutes sortes d'activités, comme des cours d'informatique, des conférences, etc.

#### **Prises de position des partis**

L'Union démocratique du centre prend acte du PFI, tout en précisant qu'il ne représente pas les priorités de son parti.

Le Parti libéral pense que ce PFI n'est pas très utile et qu'il serait possible d'économiser plus d'argent en réduisant les charges administratives. Le PFI devrait être un outil de travail plus simple.

Les Verts se demandent s'il est vraiment utile de le renvoyer ainsi dans toutes les commissions. Ils précisent que, historiquement, le PFI était renvoyé uniquement à la commission des finances. Une commissaire d'A gauche toute! pense qu'il ne faut pas trop donner de poids à la commission des finances. Si le PFI n'est pas renvoyé dans les différentes commissions, alors les commissions spécialisées ne servent à rien.

Une commissaire des Verts pense que le PFI pourrait être aussi renvoyé à la commission des travaux, car elle a une vue d'ensemble.

A gauche toute! rappelle qu'à l'Etat il y a deux personnes, une de droite et une de gauche, qui vont surveiller le travail de chaque département et que c'est bien plus efficace que ce qui se fait au niveau de la Ville. La commission des finances doit attendre la dernière minute pour rendre son rapport, car les différentes commissions n'ont pas rendu le leur.

21 décembre 2010

## **Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Martine Sumi.**

La commission, sous la présidence de M. Mathias Buschbeck, a étudié la présente proposition lors des séances des 18 octobre et 15 novembre 2010.

La rapporteuse remercie M<sup>me</sup> Tamara Saggini pour l'indispensable contribution de ses notes de séances.

### **Séance du 18 octobre 2010**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami Kanaan et M<sup>me</sup> Carine Bachmann, respectivement directeur et directrice adjointe du département, M. Claudio Deuel, chef de la Délégation à la jeunesse, et M. Philippe Voirol, chef du Service des sports*

M. Tornare répond que le plan financier d'investissement (PFI) a changé de rythme mais qu'il demeure un plan d'intention. C'est un bon repère, un tableau de bord et, souvent, les premières questions concernant un objet à traiter en Ville de Genève sont de savoir s'il est déjà inscrit ou pas dans le PFI.

Il apparaît que la jeunesse est peu lisible, mais elle est bien là, à la fois sous le soutien à la culture et sous l'angle du social. En fait, la politique de la jeunesse est une thématique transversale tout comme celle des aîné-e-s. Quand, il y a onze ans, la Délégation à la jeunesse a été créée, sa mission première était d'assurer tout ce qui se fait à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et de développer des soutiens à la jeunesse en difficulté. Le projet VIA (Vers l'intégration et l'autonomie) en est un bon exemple. Au niveau comptable et budgétaire, on a peine toutefois à retrouver une thématique générale. A ce stade, il n'est encore rien prévu d'investir pour le projet VIA, car un bilan devra d'abord être tiré. En ce qui concerne la villa Freundler, la Délégation à la jeunesse avait fait un lien avec ce bâtiment, avec l'idée de le réaménager pour une partie de la population VIA, mais pour l'instant ce n'est pas avancé.

Une commissaire ayant demandé pourquoi le projet pour le stade de Frontenex apparaît à des prix différents, M. Voirol explique que l'idée de départ était de se dire que la Ville de Genève n'a aucun stade conforme aux normes de la

Challenge League. La réflexion était partie quand UGS avait des vellétés. Le périmètre de Frontenex mériterait un réaménagement total, ce qui permettrait de réenvisager aussi la villa Plonjon. Le but est de garder le bâtiment historique, d'enlever la piste de cyclisme qui ne sert plus, de refaire le terrain plus proche de la tribune et, entre le terrain synthétique et le terrain A, de construire une tribune et, dessous, une infrastructure liée au sport. Si le montant a été mis dans les projets non planifiés, c'est une volonté du département, qui a dit de commencer à faire l'étude rapidement, et, en fonction de ce que dira l'étude, le projet sera réalisé. M. Tornare ajoute que le stade de Frontenex est beau mais un peu vieux, et que c'est aussi la volonté du Conseil administratif d'en faire un stade digne de ce nom.

A la demande de savoir s'il est question de la Ville ou du Canton, lorsque l'on parle de stade pas aux normes de la Challenge League, M. Voirol dit qu'il parle de la Ville mais que ceux du Canton, Meyrin, Carouge et Trois-Chêne ne sont pas exactement aux normes non plus.

Un commissaire s'inquiète de ne pas voir la mention d'une nouvelle patinoire dans les projets, pas même l'indication d'un crédit d'étude. M. Tornare déclare qu'un petit groupe de travail a été mis sur pied pour localiser une future patinoire. Ce sera un partenariat privé-public pour non seulement une patinoire mais un complexe multisports.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute que c'est un peu trop tôt pour figurer au PFI, car deux études doivent être faites: une sur les besoins en glace et l'autre par l'Etat sur les emplacements possibles au niveau cantonal. Lorsque les résultats seront connus, l'objet pourra être inscrit dans le prochain PFI.

### **Séance du 15 novembre 2010**

*Suite de l'audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagnée de M<sup>me</sup> Carine Bachmann, directrice par intérim du département, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports*

En page 36, un commissaire revient sur ce qu'il a déjà dit la fois dernière, soit que le skate-park ne figure pas au PFI, bien que l'objet ait été discuté en commission et que plusieurs auditions à son sujet aient bel et bien eu lieu. Il s'en étonne.

M. Tornare affirme que c'est un projet qu'il faut soumettre maintenant à la population, la commission connaît son avis à ce sujet. Cependant, il y a une certaine crainte de soumettre ce projet avant les élections municipales. Lui pense qu'il faut le faire tout de suite. Il remarque que le skate-park se trouve toutefois déjà dans les projets actifs au niveau de l'aménagement de la plaine de Plainpalais.

M<sup>me</sup> Bachmann déclare qu'elle a retrouvé dans le projet de la plaine de Plainpalais, à la page 66, deux crédits de la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> phases avec le skate-park ouvert et une place de jeux.

Toujours à la page 36, un commissaire demande si la rénovation des vestiaires concerne un seul stade ou différents terrains.

M. Voirol répond que cela concerne la rénovation des vestiaires et annexes du Bout-du-Monde. Après demande de précisions sur ces rénovations, il explique qu'au point 16.04 c'est le stade du Bout-du-Monde qui est concerné, alors qu'au point 47.07 il s'agit du remplacement des deux terrains stabilisés de Vessy.

Un peu plus loin, il est confirmé que le projet de la gare des Eaux-Vives est bien celui qui comprend la crèche, un projet de piscine et pourquoi pas une salle de grimpe à la place du badminton.

Concernant la page 81, il est demandé si tous les crédits prévus en 2010 sont déposés.

Le projet de remplacement des terrains de Varembe est bel et bien déposé. Pour la patinoire des Bastions, dans le cadre du projet des patinoires de quartier, le projet est en attente. Il sera probablement proposé au début de l'année prochaine. Le matériau est du plastique, voire de la glace si on considère que la patinoire des Bastions est une patinoire saisonnière de quartier, comme les Charmilles. Pour le troisième projet prévu, il n'y a pas encore de site sur la rive gauche.

L'ensemble des commissaires plaide pour que la patinoire des Bastions reste saisonnière, car la patinoire en glace devant le kiosque a beaucoup de charme.

M. Voirol rassure en affirmant qu'il n'est pas question de transformer la patinoire des Bastions en surface synthétique!

A la page 82, le projet d'acquisition d'un plancher démontable aux Vernets n'a pas été déposé: il fait en fait partie d'un projet complet lié aux travaux de la patinoire. Pour Frontenex, par contre, c'est déposé.

Quant à l'étude d'aménagement du Bout-du-Monde, le projet est dans les mains du Service des bâtiments. Il y a la volonté de modifier l'aménagement du Bout-du-Monde qui n'est plus satisfaisant en ce moment: par exemple, le Bout-du-Monde accueille les visiteurs avec un parking, c'est un aménagement des années 1960-1970. Il faut réfléchir à l'aménagement de certains sports, faire place à d'autres et améliorer la qualité de l'accueil ainsi que de la buvette.

Ce sont les services de M. Rémy Pagani qui mènent l'étude. Le service qui gère est dans la colonne BAT du PFI. Il y a un service bénéficiaire et le crédit est géré par un service compétent.

Pour la pétanque, Genève est la seule ville qui dispose d'un boulodrome aussi immense. Il y a aussi les terrains sur la plaine de Plainpalais, aux Croupettes, rénovés il y a plus de six ans, et à Richemont. Tous ces lieux nécessitent un entretien régulier.

Des commissaires s'étonnent de comment il est possible de prévoir un projet, dans le cas ici concernant Vessy, avant l'étude qui est inscrite simultanément au PFI. Il y a en fait deux aspects: des choses à faire indépendamment d'une étude, les vestiaires par exemple, et la réflexion globale sur tout le périmètre du Bout-du-Monde qui demande par contre une étude ad hoc.

Une commissaire demande si, pour la réaffectation des lieux pour d'autres sports, contact a été pris avec les associations concernées. Elle relève également les problèmes des transports publics pour aller au Bout-du-Monde. Pour l'instant, le directeur du Service des sports indique qu'ils n'en sont qu'au stade du cahier des charges, mais il est évident que les associations seront interrogées.

A l'inquiétude d'une commissaire qui indique que les transports en commun pour les Evaux devraient aussi être revus, M. Tornare explique qu'il y a une réflexion au sein de l'association des Evaux. Sur la commune d'Onex, il est question d'élargir la route, mais il y a énormément d'opposition du voisinage. M. Voirol ajoute qu'il y a une étude d'accessibilité des Evaux qui a été menée. Pour les projets en 2011, trois nouveaux terrains stabilisés en synthétique seront transformés. Sur trois ans, par tranche de trois, ces terrains stabilisés seront rénovés. Deux à Vessy et celui du Bois-des-Frères sont prévus en 2011. Deux au Bout-du-Monde et celui de Trembley le sont pour 2012.

A la page 106, M. Voirol dit que la salle du boulodrome est immense, la hauteur est disproportionnée. Une réflexion est menée pour l'éventuelle installation d'un étage-mezzanine pour mettre, par exemple, une salle destinée aux arts martiaux. Une étude a été commandée, car la salle est en effet disproportionnée. De plus, des personnes fumaient dans ce lieu et il a bien entendu été donné l'ordre de cesser cette pratique. L'idée d'y installer un mur de grimpe est suggérée par le président.

A la page 118, parmi les objets non planifiés, le président demande de quelle transformation il s'agit pour le stade de Pré-Picot. C'est la transformation du stade, qui est vétuste, mais pas une urgence. Cela n'a aucun lien avec les Fourches.

La Ville est toujours à la recherche de surface et s'interroge d'une éventuelle construction sur le parking des Vernets: créer «un mini-Bercy», une salle multi-sports? Sur cette piste de réflexion se greffe la problématique de la nouvelle patinoire. L'idée est en tout cas de montrer qu'il y a la volonté d'utiliser mieux cet espace. Si l'intention de l'armée de quitter la caserne des Vernets était confirmée, toute cette surface pourrait être utilisée pour le bien de la population.

Un commissaire demande pourquoi 4,5 millions sont accordés à la surélévation des bâtiments administratifs, au point 50.012.56, soit au-dessus de la piscine des Vernets. M. Voirol rappelle aussi que c'est un plan d'intention: il n'est pas question de doubler les effectifs du Service des sports, mais l'idée est de dire où on peut trouver de la place, dans ce cas pour des salles de conférences ou de réunions. C'est le point le moins d'actualité de tous ces projets non planifiés.

Un commissaire aimerait qu'il soit écrit que «M. Tornare s'engage à faire tout ce qui est possible pour respecter le délai pour la nouvelle patinoire au 1<sup>er</sup> septembre 2015». M. Tornare accepte volontiers et rappelle que c'est le même délai que dans le contrat signé avec le Canton.

### **Prises de position**

A gauche toute!, après avoir étudié le présent PFI, y adhère tout en regrettant le peu de visibilité du skate-park.

Le PFI convient également bien aux socialistes, qui nuancent leur enthousiasme, car ils auraient souhaité davantage de projets pour la jeunesse, notamment pour les jeunes, qui ont de grandes difficultés à se loger.

Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte du PFI, mais se réserve le droit de formuler éventuellement des recommandations en séance plénière.

Les Verts sont satisfaits, car plusieurs projets lointains ont été avancés dans le temps. Après plusieurs années, ils notent enfin un investissement pour le sport, mais attendent toutefois encore une ou deux grandes salles de sport.

### **Recommandation radicale**

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de respecter l'engagement pour la construction d'une nouvelle patinoire au 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour le hockey professionnel de Genève.»

La recommandation est acceptée à l'unanimité des membres présents (2 Ve, 2 AGT, 2 S, 1 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC).

**M. Mathias Buschbeck, président de la commission de la jeunesse et des sports (Ve).** Je trouve un peu gênant de traiter du plan financier d'investissement (PFI), qui est quand même un des actes les plus importants pour le département des constructions et de l'aménagement, en l'absence du magistrat. Je ne sais pas

s'il s'est excusé ou s'il a prévu de venir un peu plus tard... (*Remarques.*) Vous ne savez pas... Alors je ferai ma déclaration au nom de mon groupe tout à l'heure.

*Premier débat*

**La présidente.** Je donne maintenant la parole aux conseillères et conseillers municipaux qui la souhaitent. Monsieur Mathias Buschbeck... (*Remarques.*)

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Non, Madame la présidente, je ne me moque pas de vous... Ecoutez, sur un point comme le PFI, je regrette, et je le redis, l'absence du magistrat. Il s'agit d'un objet sur lequel il n'y a pas de vote, mais où nous prenons connaissance des priorités en matière d'investissements pour les prochaines années, voire les prochaines décennies. Or, ce qui est important avec un tel document, c'est que le Conseil administratif et le Conseil municipal entrent en résonance et qu'il y ait une écoute mutuelle sur les investissements à faire pour la Ville de Genève.

C'est la raison pour laquelle je regrette l'absence du magistrat. Quand je regarde les travaux réalisés l'année passée et les débats de 2010 sur le PFI, ce Conseil municipal n'a voté qu'une seule chose. Je me tourne vers la représentante du Parti démocrate-chrétien, M<sup>me</sup> Chappuis... Elle n'est malheureusement pas là, mais elle y a fait allusion hier: l'année passée, nous avons voté une motion préjudicielle au PFI, laquelle demandait une seule chose en rapport avec ce PFI, à savoir la passerelle piétonne et cyclable sur le pont du Mont-Blanc.

Cette motion M-941 a été acceptée à l'unanimité de ce Conseil municipal, des bancs de l'Union démocratique du centre jusqu'à ceux d'A gauche toute!, pour demander à M. Pagani d'accélérer les travaux, les études sur cet encorbellement. Cette demande faisait non seulement l'unanimité à l'intérieur de ce Conseil, mais également à l'extérieur, puisque tant Pro Vélo que l'Association transports et environnement (ATE) ou même le Touring Club Suisse (TCS) soutenaient cet élargissement du pont du Mont-Blanc, qui était la seule solution à même de concilier les intérêts parfois divergents en matière d'utilisation de ce pont.

Nous ne pouvons donc que regretter qu'après une année M. Pagani n'ait rien fait. On l'a encore entendu hier quand il a répondu à notre collègue du Parti démocrate-chrétien: une année après le vote de cette motion préjudicielle au PFI demandant l'encorbellement du pont du Mont-Blanc, il n'a strictement rien fait sur cet objet, lequel bénéficie d'un financement fédéral à hauteur de 40% à condition que les travaux commencent avant 2014.

Or, avant 2014, c'est 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008... Ah, voilà M. Pagani qui arrive! Cela fait quatre ans que les travaux auraient dû commencer

sur cet encorbellement et, chaque année, Monsieur Pagani, vous nous dites que vous étudiez, que vous réfléchissez, que vous travaillez, mais vous n'avez rien fait.

Par conséquent, quand nous votons un seul point dans ce PFI et qu'il n'est pas respecté, nous considérons que cette résonance indispensable n'existe pas entre le Conseil administratif et le Conseil municipal sur les investissements... (*Brouhaha.*) Nous n'aurons donc rien d'autre à dire sur ce PFI.

**M. Alberto Velasco** (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, je tiens vraiment à saluer un plan de financement en Ville de Genève qui s'étend de 2011 à 2022. Je trouve que c'est excellent, parce qu'une collectivité publique qui n'investit pas dans les infrastructures dessert l'économie, dessert son patrimoine et dessert le citoyen. Il est donc très important d'investir.

Voyez-vous, le Conseil d'Etat, pendant des années, a maintenu le niveau d'investissements aux environs de 150 millions de francs pour un budget de 6 milliards de francs. Le résultat, c'est qu'il y avait ensuite 3 milliards de francs de travaux en retard et nous en voyons les conséquences aujourd'hui.

D'autre part, je tiens aussi à dire que les investissements tels qu'ils figurent ici ne portent pas préjudice au fonctionnement de la Ville, puisqu'ils sont portés comme fortune. Ce sont donc des actifs pour la collectivité.

Mais j'ai quelques remarques à vous faire, Monsieur le conseiller administratif, qui m'ont été fournies par mes collègues. Il est étonnant que l'on ait parfois approuvé les comptes d'institutions subventionnées qui, à l'époque, n'avaient pas été contrôlés. Il y a là un petit truc qu'il faudra effectivement par la suite mettre au point. C'est une première remarque.

Deuxième remarque, nous constatons que les investissements prévus dans ce PFI sont de 75 millions de francs pour le patrimoine administratif et de 25 millions de francs pour le patrimoine financier par année. (*Les conseillers administratifs discutent.*) Mais je vois que le Conseil administratif n'a aucun intérêt au débat. Et, sur ces 25 millions de francs, on me dit que seulement 12 millions ont été dépensés en 2009 et seulement 13 millions en 2010.

C'est dommage, parce que, dans le patrimoine financier de la Ville de Genève, il y a tout le parc immobilier, qui rapporte mais qui doit être maintenu pour que la richesse de la Ville soit préservée. Je le regrette beaucoup et je pense que M. Pagani, en charge de ce département, nous en parlera tout à l'heure.

Tout à l'heure, nous étions réunis en repas avec le Conseil administratif et nous lui avons fait la remarque que nous devrions nous écouter et nous respecter. J'interpelle le Conseil administratif et le département des constructions et

de l'aménagement... Mais nous voyons que, depuis cinq ou dix minutes, ils se foutent totalement de ce que je dis! (*Protestations.*) J'ai demandé ce que le Conseil administratif avait des 25 millions de francs durant l'année passée. Mais les conseillers s'en foutent, ils discutent entre eux! C'est incroyable! Alors, peut-être que des conseillers municipaux pourraient me répondre... Pourquoi n'a-t-on utilisé que la moitié des 25 millions de francs affectés au patrimoine financier? Si une personne de la commission des finances peut se lever pour me répondre...

Monsieur le président de la commission des finances, vous pourrez peut-être me répondre, en lieu et place du Conseil administratif, qui est trop occupé pour le faire... Voilà, nous prendrons acte de ce plan, Madame la présidente. (*Applaudissements.*)

**M. Christian Zaugg, rapporteur général** (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, en tant que rapporteur, je vous prie d'excuser mon retard. Je ne reviendrai pas sur le rapport D-39 A que vous avez tous lu, j'en suis sûr, mais seulement sur un point qui a retenu l'attention de la commission des finances. Je veux parler du relogement des locataires pendant les travaux d'entretien de notre patrimoine bâti.

C'est un point essentiel, car il est impératif de reloger dans un immeuble, ou dans certains immeubles, des locataires lors d'une opération de rénovation partielle ou complète d'un bâtiment. Dans cette idée, il est donc indispensable d'obtenir des données exactes sur l'état de nos immeubles vétustes, afin de pouvoir mieux prévoir leur rénovation et leur adaptation à court, moyen ou long terme, et donc d'assurer progressivement le relogement des locataires de la Gérance immobilière municipale.

C'est la raison pour laquelle la commission des finances vous propose à l'unanimité de voter la recommandation qui demande d'obtenir une liste actualisée des immeubles de logement de la Ville de Genève selon leur degré de vétusté et leur besoin de rénovation et de modernisation avec le programme des travaux, compte tenu des exigences de l'application de la loi sur l'énergie et des normes OPAir et OPBruit.

Ces données sont essentielles pour planifier dans de bonnes conditions la remise en état progressive de notre patrimoine financier et c'est la raison pour laquelle je vous invite, encore une fois, à voter cette recommandation.

**M. Denis Menoud** (MCG). Nous avons reçu ce document il y a vingt-quatre heures. Il est vrai que vingt-quatre heures suffisent pour une personne formée dans le domaine universitaire, mais la structure de ce rapport est

malheureusement incompréhensible. Je mets au défi n'importe quelle personne ici de nous dire de quoi on parle précisément.

Première chose, on fait référence à un document que nous n'avons pas et, deuxièmement, à un document que nous aurions dû avoir. Sur le fond et sur le plan de la méthodologie, ce n'est pas la première fois que je remarque, dans les rapports que nous recevons, que nous avons droit à des copier-coller de procès-verbaux de commission qui relatent des choses superficielles et totalement inintéressantes, qui ne vont pas au fond du sujet et ne ciblent pas exactement l'enjeu politique.

Par conséquent, si nous continuons à recevoir de tels documents, déconstruits, sans cohérence, je ne vois pas comment nous pourrions nous-mêmes nous prononcer. Il est vrai que nous avons peu d'expérience. D'autre part, on nous fourgue vingt-quatre heures après notre prestation de serment un document qui nous demande quoi? Un engagement moral, bien entendu, parce qu'il ne sera pas financier, contrairement à ce que le mot «plan financier» veut dire, 2011-2022.

Il est tout à fait évident que, devant l'absence de structure, ce genre de document est très grave au niveau méthodologique, Madame la présidente. Et j'attire l'attention des membres de ce Conseil municipal: si vous faites des documents, faites des documents compréhensibles, lisibles! Ces documents, figurez-vous, se trouvent aussi sur le site internet que vos électeurs, que nos électeurs regardent et doivent pouvoir comprendre.

Mais nous comprenons quand même, dans le titre, 2011-2022. Or il est tout à fait évident que le Mouvement citoyens genevois ne se sent nullement engagé par la moindre virgule et le moindre point d'exclamation d'un plan d'orientation 2022, dont ne sortira pas l'essentiel. Je répète, c'est un agrégat de positions, de page 80, de documents qu'on n'a pas.

Il est totalement inacceptable, sur le plan de la méthodologie et sur le plan du principe, de demander qu'un parti comme le nôtre se prononce sur le long terme et sur le plan politique sans qu'il dispose des documents indispensables. Evidemment, aucun de nos projets ne figure là-dedans. Nous ne pouvons accepter ce document. (*Brouhaha.*)

M. Buschbeck a dit tout à l'heure que ne figurait pas un petit élément. Il est le seul à avoir parlé concrètement. Pour tout le reste, nous avons eu la phraséologie... La seule personne qui a parlé d'un projet concret est M. Buschbeck. Il a parlé d'une piste cyclable sur le pont du Mont-Blanc. Mais quelle hérésie! Quelle hérésie, comme la piste cyclable sur le pont de la Coulouvrenière!

Je vous rappelle qu'à Genève il n'y a que trois ponts pour traverser une ville de 300 000 habitants à peu près... (*Remarque.*) La ville fait moins de 200 000 habitants, je tiens à vous le dire, en termes statistiques. (*Remarque de*

*M. Pagani.*) Exactement! Merci, Monsieur Pagani, je vous remercie de votre science, elle m'éclaire et elle fait avancer le débat!

Je précise qu'on a fait bloquer le pont des Bergues pour le trafic cycliste. Je ne sais pas combien de véhicules passent sur le pont du Mont-Blanc, mais il y a eu au moins un trait de génie au niveau du Conseil administratif, celui de ne pas retenir ces propositions. Si on peut être pour le vélo, il ne faut pas faire n'importe quoi sous prétexte de vélo. On peut être pour les Transports publics genevois (TPG) et ne pas faire n'importe quoi pour les TPG – référence à la place Bel-Air, cette laideur qui choque et qui suscite des pétitions, je vous passe les détails...

Ce n'est pas parce que nous sommes contre quelque chose qu'il faut fourguer n'importe quoi à l'autre. On est bien d'accord. Je pense donc qu'il est très important de sortir de ce dogmatisme, parce que, demain, il y aura les rollers, les trottinettes, les patins à roulettes, les extraterrestres, que sais-je? Tout est possible... ville internationale... Madame la présidente, vous êtes d'accord que M. Claude Vorilhon, dit Raël, est encore capable de vous fourguer, via le Conseil municipal, une piste d'atterrissage...

Ces plans sont donc nuls et nonavenus... (*Remarques.*) Tout comme, d'ailleurs, le discours de législature d'hier, prononcé alors que nous n'étions même pas assermentés... Les gorges chaudes du discours dans la *Tribune de Genève*, c'est très joli, mais tout cela, pour nous, c'est *bullshit*.

**M. Alexandre Chevalier** (LR). Mesdames et Messieurs, comme tous les ans, nous avons ce débat, cette prise de position sur le PFI. D'année en année, un PFI en chasse un autre et ce document, étudié commission par commission, n'est qu'une lettre d'intention du Conseil administratif sur un certain nombre d'objets. Les commissaires font leur travail dans les diverses commissions et votent de temps en temps des recommandations afin d'accélérer des investissements, des travaux d'un côté ou de l'autre, dans le domaine culturel, ou sportif, ou du logement, ou autre encore.

Pour le Parti libéral-radical, ce soir, il est important de relever une recommandation qu'il a fait voter à l'unanimité de la commission des sports, pour le soutien à la construction d'une nouvelle patinoire au 1<sup>er</sup> septembre 2015. A cet égard, nous voulons que le Conseil administratif prenne acte de cette volonté unanime de la commission de maintenir l'objectif pour 2015, afin que cet objectif ne s'égaré pas dans les brumes du prochain PFI qui nous sera présenté au mois de septembre.

Mesdames et Messieurs, il est dommage que le nouveau magistrat en charge des sports soit absent en ce moment. Il y a eu beaucoup de promesses depuis un certain nombre d'années sur les structures, les bâtiments et les complexes sportifs

de la Ville de Genève, mais rien n'a été fait, malgré des recommandations votées d'année en année par de larges majorités, si ce n'est à l'unanimité, au sein de cette commission.

Nous attendons aujourd'hui le respect du travail des commissaires et du Conseil municipal sur ce PFI, sur lequel nous ne votons pas, mais dont nous prenons acte. Je crois que cela a été dit sur un autre sujet par mon collègue Vert M. Buschbeck, nous aimerions qu'il soit pris acte de la volonté des conseillers municipaux sur ce document.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je veux dire en préambule ma surprise que vous engagiez avec un document qui vous paraît insignifiant une législature où nous avons la possibilité d'investir à hauteur de 100 millions de francs par année, de bâtir la Genève de demain. Or ce document n'a été étudié dans toutes les commissions qu'en une seule séance. Quel intérêt portons-nous, dans ce Conseil municipal, à l'avenir de notre ville?

Nous avons à tous points de vue au moins vingt ans de retard sur toutes les villes de Suisse. Nous n'avons pas fait notre mue dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Nous ne sommes pas la ville la plus durable, malgré le nombre de sièges attribués à nos vénérables collègues Verts. Nous ne sommes pas la ville la plus attractive, la plus jeune, la plus dynamique, et ce n'est pas acceptable, Mesdames et Messieurs!

Le PFI est le document essentiel d'une législature. Or une espèce de silence régnait lors de la séance de commission. Nous étudions petit mètre après petit mètre une piste cyclable, ou un tronçon par-ci, un musée par-là. Je comprends très bien le désarroi de nos collègues; il nous manque en effet un préambule, ou même un résumé de la politique globale du Conseil administratif pour les années à venir.

Est-ce alors à dire qu'il n'y avait rien à faire? Je ne dis pas que vous ne faites rien, mais que voulez-vous pour l'avenir? Ce projet va jusqu'en 2022. Qui d'entre nous sera encore là en 2022? Mais si nous ne faisons rien, ce que nous n'avons pas fait, d'autres devront le faire!

Je me bornerai donc à un département pour lequel j'ai écrit le rapport, celui de la culture, là où le désintérêt est flagrant devant les investissements que nous devons faire. Vous savez que tous les musées – notre patrimoine financier – sont en obligation de restauration. Les corniches vous tombent sur la tête au Musée d'histoire naturelle et vous n'êtes plus en sécurité si vous allez au Musée d'art et d'histoire; les balcons du Grand Théâtre descendent et vous n'êtes pas très sûrs de ce qui vous arrivera à la Comédie, et comment vous en sortirez.

En réalité, il y a un immense chantier. Si nous regardons simplement les chiffres qui nous sont avancés là – 321,5 millions de francs actifs plus ce que nous devons faire – la Nouvelle Comédie n'est pas incluse... Eh bien, nous devons avoir une première réflexion: il sera difficile de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés, même d'ici à 2022, si nous n'avons pas une vraie stratégie d'investissement, non seulement par notre collectivité, mais par les collectivités publiques au sens large, avec le Canton, l'Association des communes genevoises (ACG) et, surtout, et c'est très important, en intégrant la participation des privés.

Notre principale préoccupation, à l'heure où s'ouvre cette législature, est que ce PFI qui ne vous parle pas encore devienne le document principal, essentiel, à partir duquel vous ferez vos propositions pour que les dossiers avancent, afin que Genève rattrape enfin son retard et entre dans le XXI<sup>e</sup> siècle avant le XXII<sup>e</sup>, avant qu'il ne soit trop tard et que nous en soyons au XXII<sup>e</sup> ou au XXIII<sup>e</sup>... C'est mon souhait et je vous remercie.

**M. Alberto Velasco (S).** J'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de M<sup>me</sup> Kraft-Babel, et c'est vrai que vous avez raison, Madame. Un PFI est éminemment important et je regrette le peu d'intérêt que cette assemblée porte à un tel document. Effectivement, nous devrions pouvoir discuter. C'est un investissement de 100 millions de francs par année qui engage vraiment notre collectivité pour les années futures, pour les institutions, qu'elles soient culturelles, économiques!

Je rejoins M. Menoud. J'ai oublié de le dire dans ma première intervention, mais j'ai vu, Madame Kraft-Babel, que vous avez un très joli livre... Faites voir! (*M<sup>me</sup> Kraft-Babel montre le 6<sup>e</sup> PFI.*) Or, les nouveaux n'ont pas reçu ce livre, ils ont reçu le rapport D-39 A. (*Remarques.*)

Madame la présidente, en tant que nouveau conseiller municipal, je n'ai pas reçu le PFI. Nous avons reçu le rapport D-39 A. Moi, Monsieur Menoud, j'ai la chance d'avoir dans mon groupe une ancienne conseillère municipale de la commission des finances qui m'a fait un petit rapport. J'ai donc été un peu *briefé*, comme on dit. Mais je comprends que dans votre groupe, qui n'était pas encore représenté dans ce Conseil, vous ne compreniez rien à ce rapport.

Et vous ne comprenez rien si vous lisez en plus les prises de position à la fin. C'est extraordinaire, les prises de position! Je vois ici que tout le monde est d'accord, que tout le monde est heureux, alors qu'il n'y a pas lieu... (*Brouhaha.*) Effectivement, il y a du retard dans les investissements, il y a des problèmes. Dans un rapport pareil, on devrait faire ressortir en conclusion toute une série de points relevés par les uns et les autres dans les différents groupes et, à la limite, tout ce que les groupes ont relevé devrait être chiffré pour conclure:

«Écoutez, nous avons 100 millions de francs par année à investir, mais en réalité le retard d'investissement se situe pour la Ville de Genève à 700, à 800, voire à 2 milliards de francs...» Voilà ce qui nous intéresse! Enfin, c'est ce qui m'intéresse et ce qui intéresse mon groupe, c'est de connaître le retard d'investissement de cette Ville pour rattraper les investissements qui doivent être faits.

Le Conseil d'Etat l'a fait. Nous savons qu'à un moment donné il s'agissait de 3 milliards de francs. Et nous savons qu'au Conseil d'Etat on investit aujourd'hui à raison de 800 millions de francs, à presque 1 milliard par année pour rattraper ce retard tellement grand! Un tel rapport sur un travail en commission devrait être de ce niveau-là.

Il faudrait peut-être renvoyer ce rapport pour informations complémentaires et pour qu'il y ait un vrai débat pour le futur. Nous pouvons toujours le retravailler, puisque c'est un plan à dix ans. Et là, ce n'est pas un problème gauche-droite, nous avons tous intérêt à avoir une vision sur le futur et sur les investissements que nous voulons.

Je laisse ouvert le débat, mais peut-être qu'il serait intéressant de renvoyer ce rapport en commission des finances pour avoir en tout cas les informations du PFI sur dix ans. Ici, certains ne les ont pas! Moi, j'ai pris acte du rapport, mais, enfin, est-ce qu'on nous a informés? Est-ce que nous recevrons ces informations ou est-ce que nous nous arrêtons là? Je reste sur ma faim...

**La présidente.** Avant de passer la parole à l'orateur suivant, je vous transmets l'information que nous donne M<sup>me</sup> la cheffe du Service du Conseil municipal. La version papier du PFI est épuisée, c'est la raison pour laquelle les nouveaux conseillers municipaux ne l'ont pas reçue. Néanmoins, le document est disponible pour tout un chacun sur l'internet. (*Protestations.*) Je donne la parole à M. le conseiller administratif Rémy Pagani.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je reprendrai la parole en fin de débat pour répondre à des invites très concrètes, mais je tiens à vous rassurer et à vous présenter les enjeux politiques. M. Menoud, qui est un ancien de ce Conseil municipal, devrait savoir qu'il n'y avait pas de PFI avant les quatre dernières années. Il y avait un semblant de quelque chose, mais ce PFI tel qu'il vous est présenté ici est un instrument de travail.

J'avais tellement souffert comme député de ne pas avoir cette transparence-là au niveau des investissements du Conseil d'Etat que j'ai fait en sorte de remédier

à cette situation pour votre Conseil et de dire: «Voilà, on va mettre dans les mains des conseillers municipaux, comme j'aurais espéré qu'on le fasse pour le député que j'étais pendant huit ans, des instruments pour orienter l'administration et permettre votre contrôle.»

Bien évidemment, vous n'avez pas les compétences pour voter, vous avez simplement à prendre acte de ce PFI. L'investissement annuel était de l'ordre de 60 millions de francs quand je suis arrivé, il est monté à 110 millions de francs, et nous allons monter en puissance, puisque le retard d'investissements est extrêmement important.

Mais, Mesdames et Messieurs, il faut prendre acte de ce PFI qui concerne cette année en cours, même s'il est pour les vingt ans à venir. En septembre, vous aurez un nouveau PFI et, je le redis chaque année, si vous ne votez pas la dizaine ou la quinzaine de crédits d'études de ce PFI qui vous seront proposés avec le budget, cela n'a aucun sens, puisque, en fait, ce PFI est directement lié au budget – Monsieur Bertinat, j'espère que vous m'écoutez, c'est très important.

Vous ne pouvez pas agir dans le budget comme vous allez peut-être le faire, orienter le budget et ne pas orienter les investissements, qui sont quand même importants, 100 millions de francs sur un budget de fonctionnement de 1,2 milliard de francs; mais si on enlève les 100 millions, c'est 1,1 milliard de francs.

Aujourd'hui, on est à la moitié des investissements dépensés mais, je vous rassure, nous montons toujours en puissance à la fin de l'année. Je vous propose donc de prendre acte et, en septembre, de faire vraiment un débat sur les lignes budgétaires et de nous donner des orientations précises: faut-il investir? On a beaucoup investi sur le rattrapage d'entretien des musées. Des plafonds tombaient parce que, pendant les années 1980-1990, il n'y a pas eu beaucoup d'investissements. Des économies ont même été faites sur toute une série de grandes institutions.

Ceci étant, sur les bancs de ce parlement, tout le monde est d'accord d'investir parce qu'il faut rattraper l'entretien et tout ce qui n'a pas été fait auparavant. Nous avons les disponibilités budgétaires et il faut donc le faire; les petites et moyennes entreprises – notre tissu économique – ont besoin de ces investissements. Mais, tout à l'heure, vous avez renvoyé des crédits aux calendes grecques, si j'ose dire. Pour répondre à la question de M. Velasco, quand nous vous proposons des crédits, notamment sur des crèches, sur les logements, vous les renvoyez en commission. C'est clair qu'on va prendre du retard!

Je vous invite donc à prendre acte de ce PFI avec les recommandations sur lesquelles nous faisons droit, mis à part quelques petites entorses, j'en conviens volontiers, et à rediscuter sérieusement des investissements qui seront faits pour 2012. Je vous remercie de votre attention.

Proposition: rénovation de l'immeuble 7, rue Rousseau

**La présidente.** Le bureau a été saisi d'une motion d'ordre du groupe Ensemble à gauche, signée de M<sup>me</sup> Vera Figurek. Je vous la lis: «Etant donné que les nouvelles et les nouveaux conseillers municipaux n'ont pas reçu le PFI, et donc les documents relatifs au rapport D-39 A, reporter la discussion dès que les documents leur seront transmis.» Je vous propose, par analogie avec la clôture de la discussion, même si ici il s'agit bien d'un report et non pas de clôture, de voter cette motion d'ordre sans débat.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 51 oui contre 14 non (2 abstentions).

**La présidente.** Je demande au Conseil administratif de bien vouloir fournir au Service du Conseil municipal les documents nécessaires. Je rappelle qu'il s'agit d'un document du Conseil administratif et non pas d'un document du Conseil municipal.

**5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> décembre 2010 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un total de 5 172 500 francs destinés à la rénovation de l'immeuble et à l'aménagement de la cour situés au 7, rue Rousseau, parcelle N° 6350, feuille N° 47, commune de Genève, section Cité.**

**Arrêté I: un crédit de 4 977 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble.**

**Arrêté II: un crédit de 195 500 francs destiné à l'aménagement de la cour (PR-846 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Andrienne Soutter.**

La proposition PR-846 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 janvier 2011. Elle a été traitée en deux séances, sous la présidence de M. Alexandre Wisard, soit les 9 février et 9 mars 2011. Les procès-verbaux de ces séances ont été rédigés

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Proposition, 4624.

par M. Jorge Gajardo Muñoz, que la commission remercie pour la qualité de ses prises de notes.

### **Préambule**

L'édifice de la rue Rousseau est propriété de la Ville de Genève depuis 1959. Il est le dernier vestige, sur la rive droite, d'un îlot d'origine médiévale situé à Saint-Gervais, entre les rues de Coutance, Grenus, Rousseau et des Etuves. Le parcellaire ancien, très particulier, formé d'étroites lanières allant de la rue de Coutance à la rue Rousseau, a subi, au cours des siècles, moult transformations encore inscrites dans le tissu actuel dont le dénoyautage des jardins devenus des cours et la création de la place Grenus.

Des études établissent que l'immeuble présente encore toute sa substance historique. Il est, en outre, le plus ancien immeuble de la Gérance immobilière municipale.

### **Présentation du projet**

Dans la séance du 9 février 2011, le projet a été présenté par MM. Philippe Vasey et François Dulon, architectes, ainsi que par M. Philippe Meylan et M<sup>me</sup> Christine Feiss, tous deux du Service des bâtiments.

A l'aide d'un PowerPoint très documenté, M. Vasey commente les photos du bâtiment tel qu'il est actuellement, puis du projet.

Le bâtiment a un gabarit de six étages sur rez-de-chaussée. Les quatre premiers niveaux sont constitués de murs massifs en pierre et maçonnerie. Les deux étages supérieurs sont constitués d'une charpente avec ferme et poteaux datant d'environ 1893.

L'étage type s'organise depuis un palier de la cage d'escalier qui donne accès à une coursive. Chacun des quatre premiers étages se compose de deux logements de deux pièces et demie. Une alcôve s'ouvre sur le séjour. Au 5<sup>e</sup> étage, un atelier et un logement ont été aménagés au fil du temps.

Bien que vétustes et dépourvus de chauffage central, les appartements de deux pièces, avec, donnant sur la cour, la cuisine, aussi vaste que le séjour, orienté vers la rue, ont été bien entretenus, notamment par les locataires.

*(Adjonction de la rapporteuse:* Force est de constater le mauvais état et la dégradation de cet immeuble, plus particulièrement flagrants vu que les immeubles voisins, eux, ont été rénovés, ou du moins ravalés. Pour ceux qui ont la curiosité d'entrer par le porche voûté dans la cour, ils sont frappés par le couloir aux parois lépreuses, aux pavés désunis, par la noirceur et même l'impression d'humidité malsaine. Quant à la cour, pourtant assez vaste et ornée de deux tours

d'escalier, l'une appartenant au 7, rue Rousseau, l'autre à un immeuble rue des Etuves, et d'un beau mur, bien qu'elle soit entièrement vide et inutilisée, elle a un certain charme. Pourtant, dans son état actuel, elle ne peut attirer ni le jeu des enfants ni le repos et le calme pour les personnes âgées.)

### **Concept général d'intervention**

Bien que les autorités cantonales aient octroyé à ce bâtiment une valeur de protection qui le rapproche du classement, le concept de restauration proposé est minimaliste. Néanmoins, le bâtiment sera rénové conformément à la stratégie générale «100% renouvelable en 2050», c'est-à-dire isolation, rénovation des fenêtres, pompe à chaleur, panneaux solaires, ventilation-aération avec récupération d'énergie, économie d'eau, etc.

### *Le bâtiment*

Le projet associe à la fois des interventions douces et des transformations plus importantes visant à valoriser l'espace dans le respect de la typologie d'origine.

A l'extérieur du bâtiment, la restauration sur la façade rue Rousseau, fortement dégradée par l'érosion, obligera à changer de nombreuses pièces d'encadrement avant la restitution de la finition d'origine. Dans la tour-escalier, partie de l'ensemble la plus dégradée sur 2-3 cm de profondeur, il faudra remplacer des pièces sur toute l'épaisseur du mur.

Quant à l'escalier et aux paliers en pierre, les chapes ciment ajoutées seront remplacées par des semelles de grès de 6 cm d'épaisseur. Enfin, la façade ouest sera ravalée et sa finition d'origine restituée. Tous ces travaux se traduiront dans le coût du travail de taille de pierre qui atteint un cinquième du budget! *Last, but not least*, les coursives récentes en béton seront reconstruites. Cet immeuble est le seul des dix édifices dont la Ville de Genève est propriétaire dans cet îlot à être répertorié en catégorie A dans le plan de site de Coutance. Sa restauration se doit par conséquent de respecter strictement les critères déontologiques en matière de conservation du patrimoine bâti.

A l'intérieur, outre la rénovation des logements existants des quatre premiers étages, le projet prévoit de créer deux duplex de quatre pièces ou quatre pièces et demie avec des ateliers. De plus, des interventions consistant en un léger décaissement et un cuvelage dans le sous-sol permettront d'accueillir les locaux techniques et des caves, et, en dessus des appartements, subsisteront encore des greniers.

Les séjours et halls seront rafraîchis et les boiseries repeintes, les parquets poncés et les cheminées de salon restaurées. Les surfaces seront complètement

reprises, de nouveaux carrelages posés dans les cuisines et celles-ci seront équipées d'éléments d'agencement et d'armoires. Les salles de bains seront complètement rénovées avec changement des installations sanitaires et mise en place d'une ventilation. Enfin, les menuiseries extérieures en noyer seront restaurées avec pose de survitrage côté rue. Côté cour, les menuiseries récentes et de mauvaise qualité seront unifiées et traitées de façon à optimiser l'apport de lumière. Un toit de tuiles remplaçant les ardoises en fibrociment recouvrira le tout.

#### *La cour*

La mise en valeur de la cour actuellement ouverte à tout venant consistera en une privatisation, respectant toutefois une servitude de parking pour une voiture. Le pavage d'origine en boulets de rivière ronds sera prolongé jusqu'au pied de l'immeuble, le reste sera recouvert de concassé stabilisé. Un deck-banc en bois sera construit au pied de la façade. Les hauts murs massifs qui entourent la cour bénéficieront d'un traitement de couleur et d'un éclairage nocturne, deux d'entre eux seront agrémentés de végétaux grimpants, le troisième recevra un crépi.

#### **Audition de la Gérance immobilière municipale (GIM)**

Dans sa séance du 9 mars 2011, la commission des travaux et des constructions reçoit M<sup>me</sup> Sylvie Bietenhader de la GIM. En effet, les commissaires s'interrogent sur le déplacement, le relogement et les loyers des locataires présents et futurs.

M<sup>me</sup> Bietenhader explique que la GIM a déjà rencontré à plusieurs reprises les locataires. Ils sont donc tous au courant que l'immeuble doit être vide pendant les dix-huit mois que dureront les travaux. Leurs situations sont différentes: la GIM s'est engagée à l'égard des locataires disposant de baux à durée indéterminée; elle n'a, par contre, pas d'obligation à l'égard de locataires ayant des contrats à durée déterminée. Ces contrats expirent trois mois après le vote du crédit par le Conseil municipal, mais, dans la mesure du possible, la GIM s'efforce de trouver un logement de rechange aux familles avec enfants.

M<sup>me</sup> Bietenhader rappelle aux commissaires les difficultés de coordonner les besoins de la GIM en relation avec les déplacements de locataires, alors qu'elle est saisie de 3500 demandes actives contre quatre logements vides, et ceux du Service des bâtiments et du Service d'architecture qui travaillent avec des échéances qui leur sont propres.

Concernant les loyers, ceux-ci sont calculés à partir d'un loyer théorique, défini par la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR) sur lequel est appliqué le nouveau règlement de la GIM, basé sur le taux d'occupation et le revenu du locataire.

Proposition: rénovation de l'immeuble 7, rue Rousseau

Enfin, M<sup>me</sup> Bietenhader répond aux questions des commissaires concernant le nombre actuel de logements en rénovation, l'éventuelle réquisition d'immeubles vides, la spéculation immobilière, les frais de relogement, etc.

### **Prises de position et vote**

Après une courte phrase en relation avec le respect des locataires, l'importance de la problématique du logement en ville de Genève, la qualité du projet de rénovation et la nécessité de la conservation de cet immeuble, la proposition PR-846 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

En conséquence, la commission des travaux et des constructions vous demande, Mesdames et Messieurs, d'accepter les deux projets d'arrêtés ci-dessous. (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

#### *Premier débat*

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que nous pouvons faire un débat accéléré sur ce sujet.

Mis aux voix, le débat accéléré est accepté sans opposition (58 oui et 9 abstentions).

**La présidente.** La parole n'est visiblement pas demandée, nous passons au vote.

#### *Deuxième débat*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée sans opposition (57 oui et 9 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée sans opposition (57 oui et 10 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

### *DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 977 000 destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 7, rue Rousseau, parcelle N° 6350, feuille N° 47, commune de Genève, section Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 977 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 106 612 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les montants de 160 000 francs correspondant au crédit de préétude voté le 15 février 1994 (PR-259) et de 300 000 francs correspondant au crédit d'étude voté le 23 juin 2009 (PR-652), soit un total de 5 437 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

## DÉLIBÉRATION II

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 195 500 francs destiné à l'aménagement de la cour de l'immeuble situé au 7, rue Rousseau, parcelle N° 6350, feuille N° 47, commune de Genève, section Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 195 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.*

**6. Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner la motion du 19 mai 2010 de M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer, renvoyée en commission le 28 juin 2010, intitulée: «Aide à la mobilité des non-voyants» (M-925 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz.**

La commission s'est réunie le 16 septembre 2010 et le 2 décembre 2010, sous la présidence de M<sup>me</sup> Maria Casares. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Sarah Maes, que la commission remercie.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- que la Confédération, par l'intermédiaire de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), vient de diminuer d'une centaine de francs l'aide qu'elle apporte aux non-voyants propriétaires d'un chien;
- que ces chiens ne sont pas que des animaux de compagnie, mais également un outil indispensable à la mobilité des non-voyants;
- que, en ville de Genève, la circulation et les nombreux travaux qui y ont cours ou qui vont y être entrepris (CEVA, etc.) posent un problème particulier aux non-voyants;
- que le Conseil administratif a évoqué, il y a quelque temps, un nouveau concept d'aide aux personnes démunies, notamment victimes de l'effet de seuil,

le Conseil municipal, constatant la diminution de l'aide de la Confédération aux aveugles, demande au Conseil administratif de bien vouloir étudier la possibilité d'apporter une aide financière à la mobilité de ses habitant-e-s non voyant-e-s propriétaires d'un chien.

**Séance du 16 septembre 2010**

*Audition de M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer, motionnaire*

M<sup>me</sup> Meierhofer présente la motion, déposée suite à la diminution de l'aide de la Confédération, plus précisément de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), aux personnes non voyantes possédant un chien d'aveugle. M<sup>me</sup> Meierhofer lit un texte écrit par certains membres non voyants du Parti communiste.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Commission, 371.

Ces derniers, qui ont constaté une baisse de cette aide d'une centaine de francs par mois, trouvent cette mesure regrettable, car elle précarise l'handicapé, surtout les non-voyants qui ont absolument besoin de l'aide de leurs chiens.

En ville de Genève, en raison des travaux, des excavations, des transformations, la mobilité est de plus en plus difficile pour tous, mais surtout pour les non-voyants.

La motion demande au Conseil administratif d'inscrire au budget 2011 une subvention pour les personnes non voyantes propriétaires d'un chien. La Ville se montrerait ainsi solidaire envers les personnes non voyantes affectées par la diminution de l'aide fédérale. Cette aide serait une aide concrète à la mobilité pour les personnes handicapées de la vue.

Un commissaire socialiste aimerait savoir si ce n'est pas le Canton qui doit, selon la loi de répartition, subventionner cette demande. Il demande à la motionnaire si elle s'est renseignée pour savoir si ce dernier intervient déjà pour l'aide aux non-voyants. Une subvention n'est-elle pas déjà fournie par l'association Le Copain? La motionnaire lui répond qu'elle n'a pas eu le temps de se renseigner.

Un commissaire libéral demande quel est le montant actuel de la subvention. M<sup>me</sup> Meierhofer répond que la somme est d'environ 5000 francs pour le Canton de Genève. Une commissaire des Verts informe les commissaires qu'il s'agissait d'une aide de 190 francs par mois et que maintenant il s'agit de 110 francs, soit 80 francs pour nourrir le chien et 30 francs pour les frais de vétérinaire. Néanmoins, si la personne a de la peine à payer des frais ponctuels de vétérinaire, elle peut se faire rembourser la totalité sous présentation des justificatifs.

Selon la motionnaire, il serait utile d'auditionner les services de M. Tornare. Un commissaire libéral confirme qu'il s'agit de la diminution de l'aide fédérale qui est du ressort de l'assurance invalidité. Les auditions du magistrat Tornare et de l'Association pour le bien des aveugles sont approuvées à la majorité.

### **Séance du 2 décembre 2010**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, et de M<sup>me</sup> Véronique Pürro*

M. Tornare explique qu'il y a 13 chiens d'aveugle sur le canton, quatre en ville. Deux non-voyants seulement touchent les prestations complémentaires. Si la Ville prenait à sa charge les prestations complémentaires que la Confédération retire, cela représentera 3840 francs. M. Tornare engage son département à prendre en charge cette aide, au moyen d'une aide ponctuelle. M<sup>me</sup> Pürro précise que les propriétaires de chien d'aveugle devraient faire une demande aux services

sociaux. Une commissaire propose d'envoyer un courrier à ces quatre personnes pour qu'elles sachent qu'elles ont droit à cette aide de la Ville.

La discussion est engagée par la commission. Une commissaire des Verts propose d'annuler l'audition de l'Association pour le bien des aveugles. Cette annulation d'audition est acceptée à l'unanimité, ainsi qu'une modification de l'ordre du jour, afin de pouvoir voter sur la motion. La commissaire des Verts propose néanmoins un amendement à la motion et d'ajouter «au cas par cas», tel que M. Tornare l'a annoncé.

Après discussion, une modification est apportée au dernier paragraphe comme suit: «demande au Conseil administratif d'apporter une aide financière aux personnes non voyantes et propriétaires de chien qui en justifient le besoin».

L'amendement et la motion sont acceptés à l'unanimité par la commission.

#### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'apporter une aide financière aux personnes non voyantes et propriétaires de chien qui en justifient le besoin.

**M<sup>me</sup> Maria Casares, présidente de la commission de la cohésion sociale** (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous avons ici une proposition déposée par notre ex-collègue qui siégeait encore avec nous il y a quelques semaines. Je dois dire, en ma qualité de présidente de la commission mais aussi d'élue d'Ensemble à gauche, que nous la regrettons beaucoup, en tout cas pour ma part. C'est aussi pour cela que je prends la parole pour signifier un peu cette motion qu'elle a déposée au mois de mai 2010.

Cette motion, à mon avis de présidente de la commission, est un bel exemple de la synergie entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, et plus particulièrement l'ancien président du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, M. Manuel Tornare.

Nous avons traité cette motion et nous avons procédé à l'audition de M. Manuel Tornare, et parallèlement de l'Association pour le bien des aveugles. Pour rappel, la Confédération avait supprimé une aide qu'elle versait pour les personnes non voyantes qui détiennent un chien. La Confédération allouait une certaine somme pour l'entretien de ces chiens.

Il faut rappeler aussi que ces personnes n'ont pas beaucoup de moyens, peu de revenus, et c'est la raison pour laquelle notre collègue Meierhofer pensait qu'il était important, en tout cas pour celles qui vivent en ville de Genève, de prendre en considération le manque après la suppression de l'aide de la Confédération.

Pour cette raison et à l'unanimité, la commission a été d'accord de renvoyer cette motion au Conseil administratif, puisque le Conseil administratif, donc M. Manuel Tornare, a déjà pris les dispositions, en tout cas en son temps, pour régler la situation et octroyer une aide ponctuelle à ces personnes. Sauf erreur, Madame Alder, elles sont peu nombreuses mais cela leur permet quand même de voir l'avenir avec un peu plus de sérénité.

Si vous permettez, Madame la présidente, j'en termine avec ma casquette de présidente de la commission pour donner l'avis de mon groupe. Nous soutiendrons les conclusions de la commission et nous renverrons cette motion au Conseil administratif.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier** (LR). Le groupe libéral-radical votera cette motion telle qu'elle est sortie de la commission. Je rappelle que, lors du débat budgétaire, nous avons dit que la ligne des 10 millions de francs pourrait servir à financer ce genre de prestation.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Juste pour donner un chiffre: en Ville de Genève, quatre personnes sont concernées. Quand nous sommes arrivés à la commission de la cohésion sociale, M. Tornare nous a expliqué les enjeux budgétaires de cette motion. Celle-ci a tout de même été modifiée par la commission, parce que, au départ, M<sup>me</sup> Meierhofer voulait une aide accordée de façon très large, mais nous avons décidé de donner seulement aux personnes qui en feraient la demande.

En tout, c'est donc une somme, si elle est vraiment demandée, qui atteint 3840 francs. Il serait très dommage de ne pas aider ces personnes avec une somme si modique. Nous dépensons parfois beaucoup d'argent pour des choses bien moins importantes.

Nous soutiendrons donc les conclusions de ce rapport.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, bien évidemment, nous soutiendrons cette demande, non sans quand même nous étonner du temps pris pour répondre à une pareille question, même si elle est d'importance. Si j'ai bien com-

## Motion: aide à la mobilité des non-voyants

pris le texte que nous avons sous les yeux, cela concerne deux personnes, voire peut-être quatre. Quatre personnes... quatre coups de téléphone auraient pu suffire pour savoir exactement quels étaient leurs besoins. Or, on a dû convoquer une commission, faire un rapport... Enfin, j'espère que durant cette législature à venir, on arrivera à se montrer plus souples et plus performants.

J'ai cependant une question. Comme c'est une dépense, on parle ici de prestations complémentaires, j'attire votre attention sur ce fait: est-ce que cette somme ne rentre pas dans le décompte d'une possible aide sociale que pourraient toucher ces gens? Nous savons très bien ce qu'il en est des bonnes intentions. (*Dénégation.*) Ah, vous me dites non... Mais nous avons vu ce qu'il en est des prestations complémentaires pour les aînés, comment cela s'est passé. Là, la somme, aussi petite soit-elle, peut influencer le calcul et peut-être, pour l'une d'entre elles, lui faire perdre d'autres prestations. J'aurais aimé être sûr que tel n'était pas le cas.

Enfin, je remercie la personne qui nous a expliqué tout cela et qui dit: «On verra mieux l'avenir pour les aveugles...» Eh bien, c'est tout le bien que je leur souhaite! (*Remarques.*)

**M<sup>me</sup> Silvia Machado** (S). Mesdames et Messieurs, je ne vais pas dire plus que ce qui a déjà été dit. Le groupe socialiste a voté cette décision de renvoi au Conseil administratif. Mais permettez-moi de partager une petite réflexion avec vous, parce que, c'est étonnant, il s'agit ici d'une problématique qui ne touche apparemment même pas dix personnes.

Pour ma part, quand j'ai vu le sujet, j'étais choquée. C'est en fait l'Office fédéral des assurances sociales qui se demande comment on va faire des économies... sur qui et de quelle manière... On va faire de cette manière-là: un transfert des charges. Et c'est là ce qui me choque! On va faire un transfert des charges sur le dos des personnes handicapées, celles qui sont en souffrance et en précarité. Voilà comment la Confédération se décharge sur les cantons, et ensuite les cantons sur les communes!

Personnellement, je trouve que c'est un signal, et on ne doit pas le laisser passer. Je trouve qu'il est important de tenir compte de cette ligne de 10 millions de francs que nous avons votée et qui doit nous servir à venir en aide à toutes les personnes qui se trouvent en effet de seuil. Bien que je n'aie pas l'expérience des finances que M. Bertinat a peut-être au niveau du Grand Conseil, je peux dire, Madame la présidente, vous pourrez transmettre à M. Bertinat, que les personnes en effet de seuil n'ont pas accès aux aides sociales données par le Canton. Et c'est la raison pour laquelle les communes viennent en aide, et doivent venir en aide à ces personnes.

**La présidente.** Avant de donner la parole à M. Pascal Spuhler, je salue à la tribune du public notre ancien collègue M. Olivier Tauxe. (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'abonde dans le sens de ma préopinante, qui s'étonne et fustige la Confédération et les offices fédéraux, qui ont l'outrecuidance de couper ces subventions modestes pour le plus fidèle ami de l'homme, qui aide les non-voyants à vivre et à passer le chemin de la vie tranquillement, avec toute la bonté que nous lui connaissons.

Cela m'horripile... J'ai un peu de peine à comprendre ces économies de quelques dizaines de milliers de francs peut-être sur l'ensemble de la Suisse. Mais je crois qu'il est évident que ce Conseil municipal doit entrer en matière, voter ce modeste budget et, si nous pouvions faire mieux, je serais tout à fait d'accord. (*Applaudissements.*)

**M. Claude Jeanneret** (MCG). Oui, chers collègues, le message que nous fait passer la Confédération est un message grave. C'est dire qu'on est en train de faire des petites économies – parce que ce sont des petites économies – sur des sujets sensibles. En effet, quand nous pensons au temps nécessaire pour dresser un chien d'aveugle, à tout ce que cet apprentissage signifie, à ce qui qualifie la vie d'une personne qui vit quand même avec un handicap extrêmement important, et que l'on diminue d'une manière un peu machiavélique un subside fédéral pour ce secteur qu'est le handicap, c'est assez scandaleux, il faut le dire!

Il est indiscutable que le Mouvement citoyens genevois sera toujours du côté des gens dans le besoin et qui réclament de l'aide. Nous ferons peut-être plus que de compenser ce que la Confédération retire. Je crois que nous devrions lancer un message à nos autorités afin qu'elles ne laissent pas les administrations faire ce qu'elles veulent, d'une manière irresponsable. Ce serait la destruction de tout un système social et de la solidarité que nous prêchons ici, avec les moyens dont nous disposons.

Ce message dépasse ce que nous votons maintenant. Il est indiscutable que tout le monde est d'accord: ces 100 francs doivent être alloués à des personnes handicapées de la ville. Mais il faut que tous, quels que soient nos idéaux politiques, nous nous unissions pour empêcher que de telles actions soient entreprises par les assurances fédérales! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Maria Casares** (EàG). D'abord une précision. Vous avez lu dans le rapport M-925 A que la commission a annulé l'audition de l'Association pour le bien

## Motion: aide à la mobilité des non-voyants

des aveugles. Ce n'est pas qu'elle ne voulait pas l'entendre, mais, pour répondre à M. Bertinat, Madame la présidente, afin de ne pas multiplier des jetons de présence n'importe comment, puisque le magistrat avait déjà reçu cette association. Nous avons trouvé inopportun de l'entendre une seconde fois.

Pour répondre également à M. Bertinat, Madame la présidente, je ne sais pas s'il arrive à lire, s'il a lu et comment il a lu ce rapport, mais les prestations complémentaires sont celles de la Confédération et ce sont celles qui ont été retirées. Les prestations que la Ville de Genève donnera à ces quatre personnes sont sur la ligne budgétaire des aides ponctuelles. Elles n'ont rien à voir avec les prestations complémentaires. Ces deux lignes budgétaires sont complètement différentes.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, je suis très contente que cette aide aux personnes non voyantes propriétaires d'un chien soit soutenue par l'ensemble des membres de ce Conseil municipal qui se sont exprimés.

Sur l'interrogation de M. Bertinat, et je rejoins ce qui a été dit par M<sup>me</sup> Casares, je pense que cette aide n'aura pas d'impact par rapport au différend que nous avons avec le Conseil d'Etat sur les prestations complémentaires, puisque, bien évidemment, il s'agit d'une prestation ponctuelle.

Nous ne sommes donc pas du tout dans le cadre des prestations complémentaires pour les personnes au bénéfice de rentes AVS et AI. Il s'agit de deux choses différentes. Mais c'était une bonne question et je vous remercie de l'avoir posée.

*Deuxième débat*

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à l'unanimité (66 oui).

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'apporter une aide financière aux personnes non voyantes et propriétaires de chien qui en justifient le besoin.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 3 162 900 francs, soit:**

- un crédit net de 2 033 500 francs destiné aux travaux d'aménagement du square de Chantepoulet, déduction faite du crédit d'étude de 100 000 francs (PR-574, votée le 23 juin 2008), soit un montant brut total de 2 133 500 francs;
- un crédit net de 733 000 francs destiné aux travaux de réfection de l'enveloppe et transformations intérieures de l'édicule de la Voirie situé sur le square de Chantepoulet;
- un crédit net de 398 700 francs destiné à l'assainissement du réseau de collecteurs du square de Chantepoulet, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 65 400 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut total de 464 100 francs (PR-799 A)<sup>1</sup>.

**Rapport de M. Alain de Kalbermatten.**

La commission s'est réunie à quatre reprises, les 1<sup>er</sup> et 22 septembre 2010, 1<sup>er</sup> décembre 2010 et 9 février 2011, sous la présidence de M. Alexandre Wisard. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité et la diligence de ses travaux.

**Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2010**

Le président informe la commission que, après l'envoi de la convocation à la présente séance, il n'a pas réussi à convaincre les services compétents de venir présenter la proposition PR-799. Cet objet sera donc étudié lorsque le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et le Service du génie civil seront prêts à le présenter en séance.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Proposition, 827.

**Séance du 22 septembre 2010**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, M. Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction au Service du génie civil, ainsi que M<sup>me</sup> Sophie Beer, architecte au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité*

En introduction, M<sup>me</sup> Giraud rappelle les contours de l'histoire du projet d'aménagement du square de Chantepoulet, qu'elle juge longue et difficile. Un premier concours est lancé et un lauréat désigné en 1990, mais aucun mandat n'est donné à ce dernier pour développer son projet. Une proposition pour un crédit d'étude est votée en 1998 qui aboutit à un premier mandat d'architecture qui est résilié en 2008. Entre-temps, une autorisation de construire est déposée en 2004. Celle-ci est toujours en force et comporte notamment un arrêté modifiant le régime de circulation qui interdit les stationnements automobiles à cet endroit. Dans les faits, la situation actuelle du square de Chantepoulet contredit donc la lettre de l'autorisation de construire. En 2009, le département des constructions et de l'aménagement décide de réactualiser le projet de réaménagement initial avec la volonté de le mener enfin à son terme. Le programme, qui implique une requête en autorisation de construire complémentaire, comporte notamment la réaffectation d'une partie de l'édicule de la Voirie, située en amont du square, en buvette saisonnière. M<sup>me</sup> Giraud projette quelques images du square qui témoignent de la situation de négligence actuelle: l'édicule de la Voirie tagué, les marronniers du square malmenés par les manœuvres des véhicules motorisés mais, malgré tout, encore en bon état, à l'exception de deux arbres sur la partie amont, au nord et au sud, qui ont déjà été abattus et qu'il est prévu de remplacer. Le projet consiste à revaloriser en place piétonne le centre du square et à modifier le plan de circulation autour, en introduisant un droit d'entrée et sortie, le matin, pour les seules livraisons. L'aménagement, très simple, consiste à poser un revêtement en matériau de carrière stabilisé avec une poudre de cactus, semblable à celui entourant l'église de Vandœuvres. Des bancs et une borne fontaine seront aussi posés. En outre, le projet propose de réaffecter une partie de l'actuel dépôt de la Voirie, qui se trouve à l'ouest du square, en buvette saisonnière, ce qui permettra d'améliorer l'attractivité de ce lieu essentiellement dévolu au passage et de le valoriser en tant qu'espace de calme dans un quartier très animé.

M. Meylan fait observer que l'édicule est un grand volume en hauteur, ce qui permettra d'aménager un niveau supérieur avec des douches et des sanitaires, un vestiaire et un réfectoire pour les équipes de la Voirie. Le niveau inférieur servira de dépôt de la Voirie, sur sa face ouest, alors que sur son côté est, en aval, on opérera une ouverture horizontale pour installer une buvette saisonnière non chauffée. Il y aura aussi des toilettes, mais on ne sait pas encore si elles seront accessibles aux clients.

Exposant le plan d'assainissement, M. Mégevand explique que le réseau de canalisation souterrain est plutôt complexe. On y trouve notamment un tronçon du nant des Grottes et un morceau de fossé des anciennes fortifications. Le nant est raccordé à une canalisation qui doit être nettoyé pour améliorer l'écoulement. Un collecteur d'eaux usées doit être chemisé et un nouveau réseau d'eaux pluviales doit être réalisé. Certains tronçons actuels pourront même être abandonnés. Les travaux seront échelonnés de manière à causer le moins de dérangement possible. On commencera par les canalisations du sud et de l'est, puis on traitera le nant, sous l'édicule. On procédera ensuite au chemisage des collecteurs, à l'ouest, avant de passer au revêtement du square et de terminer par les bornes escamotables pour modérer la circulation.

Le président propose de passer aux questions.

Un commissaire demande si les riverains, qui sont surtout des commerçants, auront vraiment envie de s'investir pour animer le square.

M<sup>me</sup> Giraud est convaincue que cela viendra naturellement.

Un commissaire se dit déçu que l'administration ait attendu douze ans pour concrétiser un projet aussi simple. Il demande combien cela a coûté, jusqu'à présent, en frais d'honoraires.

M<sup>me</sup> Giraud se renseignera sur les dépenses engagées sur l'ancienne proposition (PR-300). Sans réponse depuis lors.

Une commissaire approuve le projet de buvette et la simplicité de l'aménagement. Par contre, la gestion de la circulation lui inspire des doutes. Comment sera gérée la question des ayants droit? Qu'est-ce qui empêchera les véhicules non autorisés de pénétrer dans le square pendant les heures de livraisons? Pour elle, l'ouverture des bornes par cartes d'accès est le meilleur moyen d'éviter les abus.

M<sup>me</sup> Giraud répond que le mode de gestion des ayants droit n'est pas encore arrêté.

Une commissaire craint aussi que l'aménagement du square attire une population peu désirable.

M<sup>me</sup> Giraud répond qu'elle n'est pas compétente dans ce domaine.

Un commissaire s'interroge sur l'utilité de garder cet édicule, qui lui fait penser à une verrue. Le service Voirie – Ville propre possède pourtant des dépôts tout près de la gare. Il s'interroge aussi sur l'utilité d'une nouvelle buvette dans un quartier qui regorge de restaurants. De plus, elle risque de générer des attroupelements, du bruit et, donc, des pétitions.

## Proposition: aménagement du square de Chantepoulet

M. Meylan répond que le service Voirie – Ville propre a confirmé que cet espace lui est utile et qu'il doit être conservé. De plus, M. Meylan n'est pas partisan de détruire ce qui marche, et il se dit convaincu que la rénovation redonnera du lustre à l'objet.

Le même commissaire demande combien de places de parc seront supprimées.

M<sup>me</sup> Giraud répond qu'elles sont au nombre de 36, mais elle rappelle que l'arrêté de circulation de l'autorisation de construire de 2004 spécifie que ce lieu est réservé aux piétons.

Un commissaire exprime aussi des craintes sur la sécurité du square. Il craint que, une fois fermée à la circulation, il ne devienne une zone de non-droit, une petite enclave qui, loin d'inciter les passants à s'attarder, les découragera de s'en approcher. Il demande à consulter un rapport de la gendarmerie ou de la police municipale concernant cet endroit.

M<sup>me</sup> Giraud réaffirme que les personnes auditionnées ne sont pas compétentes en matière de sécurité. Cependant, à son avis, l'aménagement du square permet raisonnablement d'espérer une amélioration de la situation. En tout cas, cela ne peut pas être pire que maintenant.

Le président remercie de leur participation à l'audition M<sup>mes</sup> Marie-Hélène Giraud et Sophie Beer, MM. Philippe Meylan et Jean-Jacques Mégevand, et leur donne congé.

Un commissaire démocrate-chrétien propose d'auditionner l'îlotier de la gendarmerie genevoise en charge du square de Chantepoulet.

Le président soumet immédiatement cette proposition d'audition aux membres de la commission des travaux et des constructions. Elle est acceptée par 9 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 1 S, 1 Ve) contre 2 non (1 AGT, 1 Ve) et 1 abstention (S).

**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2010**

*Audition du brigadier Walter Schlechten, chef de groupe au poste de police de Cornavin*

M. Schlechten explique que, pour le moment, le square de Chantepoulet est le lieu d'un trafic qui ne gêne pas beaucoup, car surtout destiné aux livraisons des commerçants du périmètre des rues de Chantepoulet et du Mont-Blanc et au stationnement à prépaiement, et cela bien que l'endroit ne soit pas adapté ni facile d'accès. Par contre, si on en fait un parc public, on peut craindre qu'il devienne un lieu de rassemblement pour les toxicomanes, comme sur l'esplanade de l'église

Notre-Dame, qui se trouve à proximité. Dans le square Pradier, les voitures s'attardent moins en raison du fait que les voitures s'y engouffrent à la recherche d'une place de parc et prolongent leur parcours dans les rues Pradier et Chaponnière. Le square de Chantepoulet est plus fermé que le square Pradier, qui est plus ouvert sur l'extérieur. Le square de Chantepoulet n'invite pas à la présence, malgré la proximité de plusieurs hôtels. De l'avis de M. Schlechten, le square Pradier se prête davantage que celui de Chantepoulet à l'installation de terrasses de café. L'un comme l'autre, s'ils changent d'affectation, pourraient devenir des refuges pour les personnes refoulées du Quai 9 ou des espaces publics centraux des environs de la gare Cornavin.

Le président propose de passer aux questions.

Un commissaire demande quels problèmes pourraient se présenter dans le square Pradier si on décidait de le piétonniser.

M. Schlechten explique que le square Pradier, proche des accès vers la gare, est un lieu de passage emprunté par les voleurs visés par l'opération Figaro, alors que le square de Chantepoulet, qui paraît plus discret, se prête davantage à l'implantation du marché de la drogue. Il précise que ce qui incite à la sédentarisation de ces activités illicites, c'est la pénombre et la présence de caches. Pour y remédier, il faudrait penser à éclairer généreusement le lieu.

Un commissaire demande si, dans le square Pradier, qui lui apparaît comme une caisse de résonance, le remplacement des automobiles par les piétons et les terrasses nocturnes pourrait engendrer des nuisances sonores et, donc, des plaintes.

M. Schlechten confirme que tout lieu piétonnier est susceptible d'engendrer du bruit. Beaucoup de réquisitions ont pour origine ce type de nuisance. En fait, toute situation engendre des nuisances. En tant que policier, il avoue préférer une voiture mal stationnée à l'installation d'un marché de stupéfiants, mais il reconnaît que, même si certains lieux attirent des nuisances, il n'est pas possible de prévoir si les choses se passeraient mieux si elles se déplaçaient à d'autres endroits, même à quelques centaines de mètres de distance seulement.

Un commissaire ne voit pas pourquoi les toxicomanes seraient intimidés de se rendre dans ces squares, même s'ils sont bien éclairés, puisqu'ils n'hésitent pas à s'installer autour de Notre-Dame qui est bien illuminé.

M. Schlechten signale qu'il y a autour de Notre-Dame des endroits moins bien éclairés que d'autres, et qui posent plus de problèmes que les parties plus claires. Il tient à préciser qu'il n'a pas pour mission de régler ces problèmes sur le long terme. Le travail de la police consiste à chasser les indésirables et à empêcher que les délinquants s'installent en permanence et que les lieux deviennent insalubres. M. Schlechten estime que les squares dégagés, aménagés de sorte

## Proposition: aménagement du square de Chantepoulet

à éviter les caches et bien éclairés diminuent les risques de sédentarisation des problèmes. Il espère que, si les commerçants du quartier s'engagent à animer ces lieux, ils ne délaisseront pas pour autant la rue du Mont-Blanc. Enfin, d'après M. Schlechten, l'aménagement de ces lieux doit être pensé en fonction de ce qu'on veut y faire, en sachant que tous les parcs connaissent des problèmes spécifiques, plus ou moins graves ou bénins. Les petits parcs, enfermés, sont propices à la drogue, alors que les grands parcs, fréquentés par les familles et les enfants, attirent les voleurs et les exhibitionnistes.

**Séance du 9 février 2011**

Comme les objets sont quasi similaires, la commission traite la proposition PR-799 avec la proposition PR-819.

Le président souhaite la bienvenue à M<sup>me</sup> Isabelle Fatton, secrétaire patronale chargée du commerce à la Fédération des entreprises romandes, et à M. Olivier Ballissat, secrétaire patronal à la même fédération, chargé des transports, du recyclage et de la carrosserie, ainsi que des dossiers sur le développement durable, la mobilité et l'environnement.

Consultés par le président, M<sup>me</sup> Fatton et M. Ballissat ont accepté d'être auditionnés conjointement dans le cadre de l'étude des propositions PR-799 et PR-819.

M<sup>me</sup> Fatton s'exprime au nom de la Fédération du commerce genevois, qui regroupe les détaillants dans les domaines du textile, des chaussures, du sport, du pressing-teinturerie et de l'ameublement. La fédération représente aussi, entre autres, les commerçants de l'Aéroport de Genève et la société Ikea.

M<sup>me</sup> Fatton se dit inquiète de l'accélération, non concertée, de la mise en place des 200 rues piétonnes, une initiative qui a supplanté la stratégie de piétonnisation que le Conseil administratif avait échafaudée en dialogue avec les commerçants. La concertation avait pourtant abouti à un compromis quasiment historique sur la compensation sous terre des places de parc supprimées en surface, et à une convention proposée par le magistrat Rémy Pagani, qui aurait pu être acceptée dans les grandes lignes par les milieux du commerce, même si la Fédération du commerce genevois aurait préféré que les parkings de compensation précèdent la disparition des places existantes et le début des travaux d'aménagement de rues piétonnes. Face à la nouvelle stratégie des 200 rues piétonnes, qui va entraîner la fermeture de 300 rues sur les 800 existantes en ville, la fédération serait plutôt favorable à l'instauration de zones piétonnes.

M<sup>me</sup> Fatton souligne que le commerce genevois se porte très mal; son état de santé dépend, entre autres, de la météo et des chantiers, qui empêchent les

## Proposition: aménagement du square de Chantepoulet

clients de se déplacer aisément vers les magasins. Là où les commerçants genevois aimeraient avoir le plus grand centre commercial à ciel ouvert, on constate que les commerçants et les clients désertent l'hypercentre et se réfugient dans les périphéries. La ville se meurt, et cela se voit surtout le soir et pendant les week-ends. S'agissant des propositions PR-799 et PR-819, M<sup>me</sup> Fatton rappelle que le Conseil administratif avait consulté la Fédération du commerce genevois aussi sur la piétonnisation des squares de Chantepoulet et Pradier. A ce sujet, elle se déclare favorable à la réfection des réseaux d'assainissement, à la réaffectation de l'édicule de la Voirie du square de Chantepoulet et à la plantation de nouveaux arbres. Elle est par contre opposée à la suppression des parkings.

Généralement, elle se fait du souci pour la sécurité des deux squares s'ils venaient à devenir des rues piétonnes. Pour elle, les rues piétonnes devraient être placées là où il y a des habitants et des commerces qui assurent l'animation. A ce titre, la place du Rhône et ses animations ponctuelles sont une vraie réussite, de même que la place du Molard. Par contre, elle ne voit pas l'utilité de piétonniser les squares de Chantepoulet et Pradier, deux squares où la seule animation est justement assurée par le passage des automobiles et les camionnettes de livraison. A son avis, piétonniser ces lieux avec la seule intention de se débarrasser des voitures n'a pas de sens. Ces deux squares sont des lieux fermés, presque des zones de non-droit, situés dans un quartier malfamé. Faudra-t-il ajouter des policiers pour y assurer la sécurité? M<sup>me</sup> Fatton n'est guère rassurée à l'idée que des enfants y jouent le lendemain d'une nuit où les lieux auront été souillés de détritiques, de verres cassés, de seringues et de préservatifs. La transformation de ces squares en places piétonnes aurait aussi des conséquences sur les commerces dont les entrées et les espaces publics donnent sur les rues et les offices sur les squares. Il faudra désormais surveiller aussi les arrières, là où se trouvent les bureaux, les dépôts et les coffres. Les cafés et les hôtels trouveraient peut-être leur compte dans la piétonnisation des squares, où ils pourraient installer des terrasses, mais cela va les obliger à engager des frais pour repositionner les cuisines et à réaménager leurs établissements. Ils devraient aussi embaucher du personnel, ce qui n'est pas évident pour tous. M<sup>me</sup> Fatton est d'avis qu'il faut d'abord s'attaquer à l'insécurité qui règne dans le quartier de la gare. Il faudrait aussi améliorer l'éclairage et le nettoyage, effacer les tags, faire disparaître les odeurs d'urine. En attendant, les automobiles assurent de la circulation à ces endroits. Si, malgré ses réserves, le projet de piétonnisation était quand même concrétisé, elle souhaite que les places de parc soient au moins remises en service le soir, lorsque les clients des restaurants cherchent à se garer. Enfin, M<sup>me</sup> Fatton propose que la Ville travaille en coordination avec le canton, un acteur important, souvent absent des questions d'aménagement.

M. Ballissat s'exprime au nom du Groupement transports et économie, qui fédère environ 15 associations dont la Fédération du commerce genevois, la Fédé-

## Proposition: aménagement du square de Chantepoulet

ration des entreprises romandes Genève, l'Automobile Club Suisse, le Touring Club Suisse et l'Association suisse des transports routiers. M. Ballissat observe que Genève est très en retard dans la mise en place de zones piétonnes, par rapport à d'autres villes européennes, notamment françaises. Il importe de combler ce retard, de sortir des blocages et d'éviter de rallumer la guerre des transports qui ne profite à personne. La stratégie de piétonnisation d'avril 2010 était un pas dans la bonne direction. Il a lui-même participé à deux tables rondes auxquelles assistaient les magistrats de la Ville Rémy Pagani, Patrice Mugny et Pierre Maudet. Cette démarche a abouti à un compromis sur la compensation des places de parc supprimées. Il estime que la droite comme la gauche sont d'accord sur le rôle du stationnement en tant que levier de contrôle de la mobilité en ville. Pour lui, il faut compenser les places perdues et faire des aménagements de qualité, en plaçant du mobilier urbain et en assurant de l'animation dans les rues.

S'agissant des propositions PR-799 et PR-819, M. Ballissat estime erroné de commencer les aménagements pour piétons dans les espaces clos, dans lesquels il est difficile d'assurer de l'animation. En revanche, si on commence là où c'est plus simple, la population acceptera mieux, par la suite, les endroits moins évidents. Enlever les automobiles à Chantepoulet et à Pradier, c'est se priver d'une source de mouvement rassurante et aller au-devant de problèmes de sécurité qui risquent d'être exploités par certains partis. Il évoque la succession d'autorisations et d'oppositions qui ont jalonné le projet d'aménagement du square Pradier et son abandon de 2005 à 2010, en raison de problèmes budgétaires, ce qui démontre la difficulté de faire passer le projet. Au contraire de Chantepoulet et Pradier, M. Ballissat aurait préféré que l'on aille de l'avant avec les projets d'aménagement sur la rive gauche, où le Conseil administratif avait proposé la construction du parking souterrain des Clés-de-Rive. Les places de parc perdues auraient alors pu être compensées dans un endroit adéquat. Il espère que le «oui mais» du Groupement transports et économie au compromis ne deviendra pas un «non, pas du tout». Persister dans les blocages, les oppositions et les référendums revient à installer le doute dans la population et à retarder encore la planification de zones piétonnes. C'est pourquoi il appelle à poursuivre la concertation lancée en 2010.

Le président propose de passer aux questions.

Un commissaire fait remarquer que le Conseil administratif espère justement inciter les commerçants dont les cours donnent sur le square Pradier à assurer une animation de la nouvelle place piétonne. A son avis, le nouvel aménagement risque d'entraîner des problèmes de bruit qui seront amplifiés par l'effet caisson de la place. Les établissements du quartier vont sans doute rencontrer des problèmes pour réaménager leurs arrière-salles et pour organiser les livraisons. Il demande si les restaurateurs du quartier, les propriétaires de la Matze ou du Café de Paris se sont organisés pour appréhender ces problèmes.

## Proposition: aménagement du square de Chantepoulet

M<sup>me</sup> Fattou répond qu'elle ne connaît pas ces établissements. Elle recommande de prendre contact avec la Société des cafetiers.

Un commissaire revient sur les zones piétonnes en France. Elle observe que les centres-villes fermés au trafic sont encerclés de parkings, situés souvent devant les bâtiments publics, par exemple devant les mairies. Elle n'est pas certaine que ce modèle serait accepté ici. Elle se demande comment faire pour faire accepter à la population de nouveaux parkings.

M. Ballissat évoque quelques exemples qui ont d'abord été mal reçus, puis acceptés, comme à Besançon ou la rue Haldiman à Lausanne. Il est d'avis qu'il faut analyser les données sur les parkings disponibles pour que les projets fassent consensus. Il explique que le Groupement transports et économie a proposé à la conseillère d'Etat Michèle Künzler de commencer l'analyse de l'étude que la Gérance immobilière municipale a mené sur ses propres parkings.

Un commissaire remercie les deux auditionnés pour leurs analyses. Il relève que les commerçants riverains ont successivement signé une pétition contre la requalification, puis l'ont retirée. Le Conseil administratif affirme maintenant que tout le monde soutient ces projets. Il demande aux auditionnés de bien vouloir préciser leurs propositions pour Pradier et Chantepoulet.

M<sup>me</sup> Fattou répond qu'elle est favorable à un aménagement partiel des deux squares. En attendant la conclusion de la convention promise par le Conseil administratif sur la compensation, elle propose de ne pas toucher aux places de parc actuelles.

Un commissaire fait remarquer que les projets de requalification des squares de Chantepoulet et Pradier répondent à d'anciennes demandes du Conseil municipal. Il tient aussi à souligner que le réaménagement de la place Longemalle, par les mêmes mandataires qui ont réaménagé la place du Molard, résulte d'un compromis entre les milieux intéressés et la Ville. Or la place Longemalle se trouve bien sur la rive gauche. Le commissaire demande à M<sup>me</sup> Fattou de confirmer qu'elle n'est pas opposée à la transformation de l'édicule de la Voirie du square de Chantepoulet, ainsi qu'elle l'a affirmé au début de l'audition. En effet, d'après une lettre du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, la Fédération du commerce genevois aurait recouru contre ce volet du projet compris dans la proposition PR-799.

M<sup>me</sup> Fattou répond qu'elle a fait recours contre la suppression des places de parc. Hormis cette objection, elle n'a rien contre la transformation de l'édicule.

Un commissaire remarque à son tour que la position du Groupement transports et économie a évolué dans le débat sur les transports en ville. Elle pense néanmoins que, davantage que la menace de guerre des transports, la réalité c'est

## Proposition: aménagement du square de Chantepoulet

la guerre des bouchons, une réalité qui ne satisfait personne. Elle demande aux auditionnés par quels moyens ils sont venus à l'audition.

M<sup>me</sup> Fatton et M. Ballissat répondent qu'ils sont venus à pied et en transports publics. M. Ballissat a déposé son automobile sur une place de parc, ce matin, lorsqu'il s'est rendu au travail.

La présidente passe au vote.

Mise aux voix, la proposition PR-799 est acceptée par 8 oui (3 Ve, 3 S, 2 AGT) contre 6 non (1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 2 033 500 francs destiné aux travaux d'aménagement du square de Chantepoulet, déduction faite du crédit d'étude de 100 000 francs (PR-574, votée le 23 juin 2008), soit un montant brut total de 2 133 500 francs.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 133 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 100 000 francs (PR-574, votée le 23 juin 2008), soit un montant total de 2 133 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2032.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 733 000 francs destiné aux travaux de réfection de l'enveloppe et transformations intérieures de l'édicule de la Voirie situé sur le square de Chantepoulet.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 733 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 14 379 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

*Art. 4.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2032.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

## Proposition: aménagement du square de Chantepoulet

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 398 700 francs destiné à l'assainissement du réseau de collecteurs du square de Chantepoulet, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 65 400 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut 464 100 francs.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 464 100 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2042.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*Premier débat*

**M. Pascal Holenweg** (S). Je ne m'exprimerai pas sur le fond, Madame la présidente, je propose le débat accéléré sur cet objet.

Mis aux voix, le débat accéléré est accepté par 36 oui contre 33 non.

**La présidente.** Je vous donne connaissance de l'amendement déposé par MM. Adrien Genecand, Michel Chevrolet, Eric Bertinat et Pascal Spuhler en vue d'ajouter un article 1 bis à la délibération I: «Toutes les places de parking seront compensées sur la rive droite.»

**M. Guy Dossan** (LR). En séance de commission, vous avez vu que le Parti radical et le Parti libéral de l'époque avaient voté contre cette proposition. Ce soir, à la lumière de ce qui s'est voté hier sur la stratégie de piétonnisation et sur le parking des Clés-de-Rive, le Parti libéral-radical a décidé de voter pour cet aménagement du square de Chantepoulet, à un petit détail près, à savoir l'amendement qui vous a été lu.

Cet amendement ne devrait poser aucun problème, vu la déclaration que le magistrat Pagani a faite hier soir, selon laquelle il s'engageait à trouver des places

en sous-sol, par exemple au parking sous le cinéma des Grottes. Nous pensons donc qu'il n'y a aucun problème à ce que les places de parc qui seront supprimées sur le square de Chantepoulet soient compensées en surface ou en sous-sol par le magistrat Pagani, ceci sur la rive droite.

Néanmoins, si nous votons ce projet, ce n'est pas avec un enthousiasme débordant. Nous avons fait d'ailleurs quelques remarques en commission, faisant suite aux diverses auditions que nous avons eues. Nous vous rappelons que, contrairement au square Pradier, où il est vrai que les cafetiers-restaurateurs pourront aménager leurs terrasses sur le square, il n'y a aucun établissement public ni restaurant qui donne sur le square de Chantepoulet. Ce qui veut dire que nous risquons d'avoir moins d'animation que nous en aurons probablement au square Pradier.

Nous avons écouté le représentant de la police, qui nous avait dit qu'il craignait un appel au commerce illicite, étant donné qu'il n'y aura pas forcément beaucoup de passage ou d'animation sur ce square. D'autre part, nous vous rappelons que des arbres seront ajoutés – ce n'est évidemment pas un inconvénient – mais que, en revanche, l'éclairage ne sera pas modifié, ce qui veut dire que vous ajoutez des arbres, mais que vous ne modifiez pas l'éclairage. Eh bien, le soir, cela ne va guère arranger le problème soulevé par la police.

Il est donc évident que nous voterons cet aménagement proposé, même s'il n'est pas extrêmement bon marché, en espérant que le dépôt de la Voirie qui sera transformé en buvette permettra une animation de cette place, que nous espérons. L'on pourra donc, avec ce dépôt de la Voirie transformé en buvette, donner de l'animation à cette place.

En revanche, si nous votons ce soir, nous nous réservons le droit, lorsque l'aménagement sera fonctionnel, de revenir éventuellement avec quelques modifications si nous constatons que la situation mise en place n'est pas satisfaisante ou ne répond pas à nos attentes. Mais, en tous les cas, si l'amendement que nous avons déposé est voté, nous voterons ce crédit de Chantepoulet. Si d'aventure l'amendement est refusé, il est évident que nous refuserons le tout!

**M. Denis Menoud (MCG).** Le Mouvement citoyens genevois souscrit à ce qui a été dit par M. Guy Dossan, qui a rappelé que M. Pagani s'est engagé hier, devant votre Conseil, à compenser les places de parking qui seraient supprimées en surface. Pour l'instant, en l'état, nous sommes satisfaits. Mais, malheureusement, comme nous connaissons la politique, nous sommes de toute façon méfiants et nous veillerons à cette parole engagée comme au lait sur le feu...

Un autre élément nous semble important par rapport au square de Chantepoulet, qui se situe dans un quartier – il faut le dire – sinistré. Or le Mouvement

## Proposition: aménagement du square de Chantepoulet

citoyens genevois est préoccupé avant tout par la sécurité. Nous savons que le périmètre de la gare est devenu, à lui seul, une vaste scène de crimes. Il suffit de passer par exemple au square Pradier pour voir des héroïnomanes «se fixer» et toutes sortes de trafiquants et de dealers... (*Brouhaha.*)

Nous ne souhaitons pas – mais c’est un vœu pieux en l’état – que le square de Chantepoulet se transforme en nid de vipères et de criminels, comme malheureusement ça grouille dans ce quartier. (*Remarques.*) Il suffit de rappeler le nombre de meurtres, d’agressions de tous ordres – de tous ordres – dans ce quartier... (*Protestations.*) Il est clair que tranquilliser ce lieu est très important. Vous pouvez rire de la sécurité, mais cela ne nous fait pas rire! (*Brouhaha.*)

*Une voix.* Les bobos, ils n’y vont pas, là-bas... (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Je prie cette salle de faire silence. Merci. Monsieur Menoud, continuez!

*M. Denis Menoud.* Merci, Madame la présidente, de votre bienveillance. Nous savons aussi que l’épicentre de cette criminalité est généré pour une bonne partie autour de la gare, malheureusement par une occupation – sous prétexte de bonnes âmes – qui attire toutes sortes de personnes qui sont des *addicts* à la drogue. Récemment, le dernier meurtre à la gare était un règlement de comptes.

Nous craignons que cet endroit ne devienne un haut lieu criminogène, et vous verrez que nous serons malheureusement servis – je dis bien malheureusement, vu l’impudence avec laquelle les autorités traitent la sécurité des citoyens. Cela dit, nous ne pensons pas du tout que nous délirons et, pour cette raison, la question des éclairages est peut-être à étudier. Mais on ne peut pas faire des plans sur la comète.

La tranquillité peut être perturbée dans ce lieu où il y a de l’amusement et des bars qui sont très gais. Il y aura du bruit, car un bar donne sur cette fameuse place. Nous ne souhaitons pas que la buvette de la Voirie soit un nouveau crédit de 700 000 francs pour des petites verrees sympathiques, dont on n’en a rien à tamponner en ce qui nous concerne. D’accord?

Il est clair que cette mise en garde sur ce danger – qui n’est pas une vue de l’esprit – fait que le Mouvement citoyens genevois interviendra en vue d’assainir, à notre niveau municipal, ce quartier pour déplacer la source, l’épicentre du crime, qui se trouve autour du Quai 9 et de la gare de Cornavin.

**M<sup>me</sup> Annina Pfund (S).** Je ne vous cache pas que le Parti socialiste est ravi que cette place, actuellement une espèce de no man's land, de parking – on ne sait pas trop quoi – sera enfin refaite. Je pense que la qualité de vie des habitants et habitantes sera nettement améliorée et que ce ne sera plus une sorte de jardin de cocagne pour les automobilistes.

Un amendement sera déposé par le Parti socialiste, qui proposera, pour quatre places supprimées en surface, une compensation de trois places souterraines, soit un taux de 0,75.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Ecoutez, chers collègues, pour le groupe des Verts, l'enjeu, ce soir, ce n'est pas le parking ni les places de parking. L'enjeu, c'est évidemment l'espace public. On a beaucoup discuté de ces espaces publics au cours de la dernière législature. Je me permets juste de rappeler que cette ville de Genève se densifie et se construit. Elle est au centre du projet d'agglomération et, si on continue à bourrer cette ville sans offrir à la population des espaces publics de qualité, on va devenir fous.

Nous avons passablement critiqué, lors de cette précédente législature, le manque de projets. Manifestement, nous avons été entendus par le Conseil administratif, puisque, les quatre dernières années, nous avons eu la place Longemalle, la rue de l'Ecole-de-Médecine, où nous espérons que le chantier va enfin se terminer un jour. Nous avons eu le square Pradier, que nous avons voté tout récemment. Nous aurons peut-être un jour la place Neuve. On peut être fous, on peut rêver...

Bref, les espaces publics deviendront ces prochaines années un élément central de nos discussions et, avec cette proposition de réaménagement du square de Chantepoulet, nous remercions le Conseil administratif d'avoir finalement donné suite à des revendications de longue date du parti des Verts.

Maintenant, à partir de là, l'enjeu effectivement n'est pas la suppression des places de parc. Les places de parc, il y en a 36. Nous essaierons de ne pas nous battre sur les chiffres... J'en parlais à mon collègue et ami Chevrolet tout à l'heure, qui me disait 50; j'ai regardé le rapport de notre collègue Alain de Kalbermatten, c'est 36 places. Ces 36 places supprimées sont autorisées, le projet est autorisé. Nous savons que certains ont fait recours, certes non pas contre l'ensemble du projet, mais ils se sont trompés... Ils contestaient la transformation du bâtiment de la Voirie pour vendre des frites. Je dois dire que ce n'est pas très glorieux de leur part, peu importe...

Enfin, ce projet est autorisé et il n'y a aucune raison théorique, pratique, administrative de remplacer les places. Mais j'y reviendrai. Nous serions prêts à discuter à la suite des propos de M. Pagani hier, qui évoquait la récupération et la trans-

## Proposition: aménagement du square de Chantepoulet

formation de places existantes au cinéma Les Grottes. C'est une piste – pourquoi pas? – qui est séduisante. Ce serait à la limite quelque chose de non négociable, une invitation adressée au Conseil administratif, étant entendu que ce projet est autorisé tel quel, sans compensation de places.

Maintenant, l'enjeu de cette proposition d'aménagement d'espace public – je crois que M. Menoud l'a bien dit – est qu'il ne doit pas devenir un lieu d'insécurité et de nuisances, même si le risque est réel. La commission des travaux et des constructions, que j'ai présidée lorsque nous avons traité cet objet, a procédé à l'audition de M. Schlechten, îlotier au poste de police de Cornavin. Il a été très clair: la scène de la drogue est très proche, elle bouge beaucoup à Genève, et il existe un risque potentiel qui ne doit absolument pas être sous-estimé.

Mais M. Schlechten nous a donné deux pistes à suivre. La première: travailler particulièrement attentivement à l'éclairage, éviter les zones d'ombre. La seconde: travailler sur un square relativement dégagé, sans trop de mobilier, parce que le mobilier permet de camoufler des tas de choses, de la drogue, et tout simplement de se cacher. Nous sommes dans la logique de ces deux enjeux si nous analysons le projet tel qu'il nous a été proposé.

Avec ces deux enjeux, les habitants et les commerçants devront travailler à faire vivre ce lieu. Un espace est mis à leur disposition, mais on ne fait pas le bonheur des gens malgré eux... Ils doivent ensuite s'investir. Mais nous comptons aussi sur les services de la Ville, par exemple les unités d'action communautaire, les îlotiers, qui ont une station tout près. Il faudra que tous ces gens-là soient sur le terrain pour que cet endroit redevienne vivant et pas une zone de non-droit.

Maintenant, formellement, sur cette histoire accessoire de compensation des places de parking, j'aimerais juste que nous recevions les amendements sur nos tables avant de nous prononcer. Je vous remercie, Madame la présidente.

**La présidente.** Le premier amendement que j'ai reçu est l'ajout d'un article 1 bis: «Toutes les places de parking seront compensées sur la rive droite.» Il me paraît relativement clair. Je ne suis pas sûre qu'il soit nécessaire de distribuer des copies.

En revanche, j'ai cru comprendre qu'il y aura un deuxième amendement de la part du groupe socialiste. Or je ne l'ai pas encore. Je serais bien en peine de vous le lire et de vous le distribuer. Pendant ce temps, la parole est à M. Michel Chevolet.

**M. Michel Chevolet (DC).** Très chers collègues, le moins que l'on puisse dire est que nous avons décidé, avec le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-

chrétien, de refuser cet aménagement très particulier. Déjà, pour le square du même type à quelques encablures du square de Chantepoulet, celui de Pradier, nous n'avions pas été satisfaits par rapport aux places qui devaient être obligatoirement compensées en sous-sol – pour nous, c'était une condition sine qua non. Mais, ce soir, nous avons décidé de faire un peu autrement.

Nous avons décidé de discuter, de négocier et de montrer que cette nouvelle majorité a envie d'aller de l'avant. Le Parti démocrate-chrétien veut réaffirmer, Mesdames et Messieurs, son attachement aux zones piétonnes négociées. Nous avons le désir que la population vive beaucoup mieux qu'elle ne vit aujourd'hui!

Nous avons aussi le désir de réduire l'emprise des voitures en surface pour les reléguer dans les pénombres des sous-sols. Il est important pour nous de soutenir les commerçants, même si une certaine partie de ce plénum n'arrive toujours pas à comprendre que le commerce fonctionne par ce qu'on appelle la chalandise, des gens, des personnalités, des habitants qui viennent avec leur véhicule pour acheter au centre-ville et ne pas aller en périphérie.

Il est donc important que nous ayons des places, effectivement. Je fais un petit peu le pédagogue, puisque les spécialistes de la pédagogie, en général, c'est vous. Nous avons besoin de ces places en sous-sol, même si nous ne sommes pas des grands amoureux des 4x4 et des grosses voitures polluantes qui occupent le domaine public. Mais nous ne voulons pas que vous nous confisquiez le domaine public. (*Remarque de M<sup>me</sup> Klopmann.*) Le no man's land... Mademoiselle – vous transmettez, Madame la présidente – le no man's land d'aujourd'hui que nous connaissons en ville de Genève, ce n'est pas le no man's land de cette petite place, c'est le no man's land de cette politique qui n'a créé que du grabuge et des conflits politiques, jusqu'à aujourd'hui encore!

Nous vous proposons tout simplement ce soir, avec le Parti libéral-radical, avec nos collègues, vos collègues, vos chers collègues du Mouvement citoyens genevois, de l'Union démocratique du centre et de notre ami Clavel, l'indépendant, de commencer – aujourd'hui! – la négociation.

Et comment se déroulera cette négociation? Voilà ce qui nous intéresse! Alors oui, nous avons quelques petits soucis à régler. Monsieur Pagani, autant d'ailleurs que notre responsable conseiller administratif à la sécurité, nous souhaitons que la sécurité de cette place soit assurée. Les expériences faites à Lyon, lorsqu'ils ont décidé de piétonniser la ville quasiment entièrement, qu'ont-elles généré?

M. Ferrazino, en son temps, nous avait invités à une conférence d'urbanistes lyonnais. Ils nous disaient que la piétonnisation à outrance de la ville de Lyon avait généré de l'insécurité et la prolifération des commerces de luxe. Mais on ne veut pas des commerces de luxe, on veut des petits commerces! Et puis, on ne veut pas d'insécurité, personne ne veut de l'insécurité! Par conséquent, nous

## Proposition: aménagement du square de Chantepoulet

devons construire des parkings, fluidifier la circulation et permettre, avec une assurance certaine, la sécurité sur cette place ainsi que la fluidité du trafic.

Nous avons eu, M. Adrien Genecand et moi, une discussion extrêmement chaleureuse avec M. Pagani tout à l'heure, dans son bureau, sous les lambris de la République... (*Remarques.*) Nous lui avons proposé la chose suivante: Monsieur Pagani, nous disons oui, ce soir, à vos zones piétonnes. Nous disons oui au futur des zones piétonnes à Genève, et nous voulons aller de l'avant pour les créer. Mais nous le ferons désormais sous un autre paradigme, qui sera le nôtre. Mesdames et Messieurs, des paradigmes négociés.

Nous vous disons oui ce soir, Monsieur Pagani, si vous vous engagez, comme vous l'avez fait dans votre bureau tout à l'heure, à nous dire que nous commençons les négociations avec vos collègues du Conseil administratif. Nous disons oui au nouveau parking des Clés-de-Rive et oui à une compensation des places de parc sur la rive droite également, parce que c'est important pour nous.

J'en termine. Nous avons écrit hier soir une petite page nouvelle de l'histoire de Genève, en changeant peut-être ce paradigme. Cette nouvelle page, Mesdames et Messieurs, nous voulons tout simplement, et j'en termine, l'écrire avec les Verts, les socialistes, Ensemble à gauche et la majorité actuelle. Je vous remercie et je vous propose de voter cet amendement et d'accepter cette proposition, avec les cautèles que nous avons mises! (*Applaudissements.*)

**M. Pierre Rumo** (EàG). J'aimerais quand même revenir à la proposition PR-799 et au rapport de la commission, lequel rappelle qu'on parle depuis plus de quarante ans de modifier ce square de Chantepoulet. C'est M. Claude Ketterer – cela ne nous rajeunit pas – qui voulait déjà, à la fin des années 1960, le moderniser et le réaménager.

Pour l'Alternative, dès 1991, nous avons l'intention de réaménager les squares de la rive droite, square de Chantepoulet, square Pradier et, dans une moindre mesure, square du Mont-Blanc, parce qu'il est déjà plus arboré et plus propre à la libre circulation des piétons.

Nous avons voté il y a quelques semaines le réaménagement du square Pradier, sous l'ancienne législature. Pour la nouvelle législature qui commence, nous avons donc le projet du square de Chantepoulet, et nous espérons qu'il sera accepté par une majorité de ce Conseil municipal. J'aimerais quand même relever, c'est cité dans le rapport de M. Alain de Kalbermatten, que M<sup>me</sup> Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, faisait état d'un arrêté de circulation de 2004 qui spécifie que ce square de Chantepoulet est réservé aux piétons.

Ainsi, depuis sept ans déjà, un arrêté dit que le square de Chantepoulet doit être réservé aux piétons, il ne faut pas l'oublier, mais je crois que peu nombreux

sont ceux qui l'ont cité ce soir. Nous espérons donc que le projet sera accepté, avec la modernisation et la réfection de l'édicule de la Voirie, qui permettra d'avoir une buvette saisonnière.

Au sujet de la compensation des places de parking, notre groupe est plus modéré, plus timoré. Nous ne sommes pas complètement favorables à cette compensation des 35 places sur la rive droite. C'est vrai que le fait d'évoquer 35 places sur la rive droite est relativement large et permet de trouver une compensation à des endroits relativement éloignés du square de Chantepoulet.

Sur cet amendement, notre groupe est quelque peu divisé et je pense qu'il y aura liberté de vote. Sur le fond, nous voterons la proposition du Conseil administratif telle qu'elle ressort de la commission des travaux et des constructions.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, comme l'a dit Michel Chevrolet, avec cet amendement, nous pourrions voter ce texte. Mais il faut bien avouer que, pour nous, c'est quand même le plus petit dénominateur commun, parce que, avec ce projet, vous continuez à mettre en pratique votre politique de piétonnisation qui, comme l'a aussi dit Michel Chevrolet, pose d'énormes problèmes et n'atteint pas forcément les buts que vous vous êtes fixés.

Et puis, surtout, quelque chose nous agace prodigieusement, à l'Union démocratique du centre: un certain mépris que vous affichez à l'égard des commerçants. En effet, vouloir instaurer une buvette dans ce square entouré de restaurants, ce n'est pas correct. Ce n'est pas correct à l'égard des restaurants, qui se plaignent par ailleurs de l'absence de places de parking à proximité pour leurs clients, et à qui, de surcroît, vous créez une nouvelle concurrence qui attirera on ne sait pas trop quelle frange de la population dans un quartier déjà totalement insécure.

Il l'est, et M<sup>me</sup> Fatton, au nom de la Fédération du commerce genevois, nous le dit très clairement. Elle n'est guère rassurée à l'idée que des enfants y jouent le lendemain d'une nuit où les lieux ont été souillés de détritus, de verre cassé, de seringues et de préservatifs. Vous arrangerez tout ça, bien évidemment, mais nous ne savons pas du tout si vous atteindrez vos buts. Par contre, vous prêteriez les commerçants qui sont autour. Et cela, l'Union démocratique du centre n'apprécie pas du tout.

Il y a maintenant, paraît-il, une nouvelle majorité. On veut alors donner des signes tangibles et changer les paradigmes, soit! Mais, en tout cas, nous vous disons clairement que cette tactique de piétonniser, qui en fin de compte repousse les clients, pour les commerçants, ça, ça ne va pas jouer!

Enfin, dernière remarque, à la suite de celle que j'ai faite hier. Nous sommes de nouveau saisis d'un texte qui nous demande un crédit destiné aux travaux

## Proposition: aménagement du square de Chantepoulet

d'aménagement avec cette fameuse piétonnisation et avec le petit bistro, qui comprend les transformations intérieures de l'édicule de la Voirie, qui en a certes besoin, et, enfin, à l'assainissement du réseau de collecteurs... (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Monsieur Bertinat, excusez-moi... Le caucus d'Ensemble à gauche pourrait-il se tenir hors de cette salle, s'il vous plaît? Poursuivez, Monsieur Bertinat!

*M. Eric Bertinat.* Merci, Madame la présidente, un peu d'autorité fait toujours du bien! Je reviens donc à ma dernière remarque, qui concerne une proposition qui comporte trois sujets bien particuliers. Nous pourrions en accepter deux mais pas trois, mais nous sommes de nouveau saisis de trois sujets réunis en un seul et, dans ce cas-là, je ne comprends pas pourquoi il n'y en aurait pas un quatrième, qui pourrait être un crédit pour assurer la sécurité de ce lieu.

Quoi qu'il en soit et comme on l'a dit, si vous acceptez l'amendement qui vous est proposé, l'Union démocratique du centre votera ce texte. (*Applaudissements.*)

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, une excellente idée par rapport au plan financier d'investissement (PFI) m'a été suggérée: plutôt que de vous envoyer le texte, je vous propose d'organiser très rapidement une séance d'information pour expliquer les tenants et les aboutissants de ce PFI aux nouveaux conseillers municipaux. Je remercie M. Denis Menoud d'avoir fait cette proposition, qui permettra aux uns et aux autres de se saisir immédiatement de ce document.

Deuxième chose, préalablement à ce que j'ai envie de dire sur le fond. Au niveau de la sécurité, Mesdames et Messieurs, je crois que la campagne électorale que nous venons de traverser a démontré que le rôle de la municipalité n'est pas d'être le gardien du temple de la sécurité dans notre ville et dans notre canton, c'est à la police et à la gendarmerie de le faire.

Malheureusement, comme les postes de police ont été supprimés par une majorité de droite – on ne va pas revenir là-dessus – au niveau cantonal et dans notre ville, nous avons dû nous substituer et nous passerons de six postes de police à huit, et c'est en cela que nous répondons réellement à un travail de sécurisation de notre ville.

Si on n'avait pas enlevé tous les postes de police qui existaient dans notre ville, nous ne serions peut-être pas dans la situation dans laquelle nous nous trou-

vons aujourd'hui, avec deux malheureux postes de police cantonaux qui sont, pour certains, même pas ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre. J'avais envie de le dire. On ne résoudra pas le problème de la sécurité en ne votant pas ce square de Chantepoulet.

En ce qui concerne l'affaire de Chantepoulet, je veux bien, Monsieur Chevrollet, que vous tentiez des effets de manches... Je rencontre qui je veux dans mon bureau et j'espérais un minimum de confidentialité due à des négociations ou, en tout cas, par politesse, que vous m'en parliez avant d'en faire état. Ceci étant, j'ai toujours été transparent. J'ai fait une déclaration hier soir et exposé une position qui me paraissait normale au vu du blocage, parce que, de fait, sur l'ensemble de l'espace public, nous sommes à match nul, et les uns et les autres, avec ce qui s'est passé dans ce parlement municipal. Si nous continuons ainsi, nous ne ferons rien et nous aurons meilleur temps de mettre le PFI à la poubelle, puisque nous n'investirons pas ce qui est nécessaire pour la réalisation de zones piétonnes.

J'aimerais aussi rappeler que nous devons assainir 45 rues qui sont en zone d'alarme, mais pas seulement. J'étais dernièrement à Bruxelles et à Barcelone, où les municipalités valorisent ces petits squares et demandent même aux propriétaires d'immeubles – je ne parle pas des commerçants – de participer à la valorisation de ces espaces publics, laquelle contribue à revaloriser leurs immeubles. Et les propriétaires d'immeubles participent de manière très forte à cette opération.

Ils ont bien compris, Mesdames et Messieurs, et nous arrivons là au cœur du problème, ce qui se passe à la rue de Neuchâtel et à la rue Chaponnière. Vous pouvez aller voir. Les beaux jours venant, la rue Chaponnière est complètement occupée par des terrasses qui se propagent et qui l'animent. Dans ces lieux-là, la délinquance et la petite délinquance n'existent pas, ou moins, parce que les habitants de notre ville se réapproprient l'espace public. Nous espérons pouvoir faire en sorte de rendre ce square de Chantepoulet piétonnier. M. Pierre Rumo l'a rappelé, c'était déjà l'objectif de M. Ketterer et de tous mes prédécesseurs.

Venons-en maintenant au compromis que je propose. Je vous en ai parlé hier soir et je le répète. Nous avons la possibilité, en regardant dans tous les parkings privés et publics, de l'Etat ou de la Ville de Genève, ou même dans les parkings des fondations de droit public, de récupérer ici 20 places, là 50 places, et ainsi de suite. Il y a actuellement 50 places, ce sera une première, sous le cinéma anciennement UOG, dont le propriétaire est la Fédération des métiers du bois et du bâtiment.

J'avais l'intention – mais cet amendement me va tout à fait, je peux vivre avec – de compenser les places que nous supprimerons dans le quartier des Grottes, notamment les 50 places sur la place des Grottes, et de compenser par ces 50 places. Je trouverai un autre moyen. En conséquence, je trouve que c'est un bon compromis qui nous amènera, je l'espère, à trouver des solutions pour nous

## Proposition: aménagement du square de Chantepoulet

amener à la fin de cette guerre des places de parking, qui est un non-sens. Le blocage ne sert à rien.

Ceci étant, il y a encore une question sur le parking des Clés-de-Rive. Nous sommes ici, et je parle au nom de tous mes collègues, pour essayer de trouver des solutions et faire avancer les dossiers. Nous avons mis deux ans, et c'est ce que je regrettais dans la décision d'hier soir, pour monter ce dossier des Clés-de-Rive, par des négociations, par du travail de l'administration, y compris, et je tiens aussi à le dire ici clairement, par les deux entités que sont le parking sous-lacustre – donc l'extension du Mont-Blanc – et le parking Pierre-Fatio. Ces gens ont travaillé et investi de l'argent et il est malheureux d'en être arrivé à ce point.

Je m'engage donc à essayer, si faire se peut. Nous en avons fait l'expérience avec mon collègue Pierre Maudet: tout le monde est d'accord au téléphone... «Oui, oui, ça y est! On se met autour d'une table et on discute...» Mais quand il s'agit de prendre des engagements et de signer, chacun retourne dans sa cuisine, devant ses comités.

Sous ces réserves-là, je suis d'accord et, comme d'habitude, ouvert à tout processus de négociation. Je vous remercie de votre attention.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je ne vous cacherai pas que le bureau était en train de discuter de l'ordre des votes des amendements. Nous nous demandions si le sous-amendement du groupe socialiste et des Verts était réellement un sous-amendement ou un amendement distinct. Le premier amendement demande une compensation de toutes les places de parking, le deuxième amendement, si je le comprends bien, demande une compensation à raison de trois places compensées pour quatre places supprimées. Les déposants peuvent-ils confirmer qu'il s'agit de cela? Monsieur Carasso, je vous donne la parole pour répondre à ma question, s'il vous plaît.

**M. Grégoire Carasso (S).** Je suis presque gêné, Madame la présidente, vu que je ne pouvais pas la prendre pour présenter l'amendement tout à l'heure...

**La présidente.** Non, en effet, c'est un débat accéléré et donc une personne par groupe.

*M. Grégoire Carasso.* Ma réponse est la suivante. Si j'ai bien entendu l'amendement du groupe libéral-radical, il indique «toutes les places», ce que je n'avais pas à l'esprit lorsque j'ai rédigé ce que je pensais être un sous-amendement. Du coup, le plus simple est d'avoir deux amendements distincts.

**La présidente.** C'est la conclusion à laquelle le bureau était parvenu...

*M. Grégoire Carasso.* Magnifique!

### *Deuxième débat*

**La présidente.** Nous passons au vote de l'amendement le plus éloigné, soit celui de MM. Genecand, Chevrolet, Bertinat et Spuhler. Je vous le lis: «Article 1 bis. – Toutes les places de parking seront compensées sur la rive droite.»

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 38 oui.*

**La présidente.** Le deuxième amendement, de MM. Carasso et Wisard, dit: «Article 1 bis. – Le principe de compensation de places supprimées en surface se fera en places existantes en sous-sol à raison de quatre supprimées pour trois compensées (0,75%).»

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 53 oui contre 14 non (8 abstentions).*

*Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 61 oui contre 16 non.*

*Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 58 oui contre 16 non.*

*Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 59 oui contre 12 non (2 abstentions).*

Les délibérations sont ainsi conçues:

### *DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

## Proposition: aménagement du square de Chantepoulet

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 2 033 500 francs destiné aux travaux d'aménagement du square de Chantepoulet, déduction faite du crédit d'étude de 100 000 francs (PR-574, votée le 23 juin 2008), soit un montant brut total de 2 133 500 francs.

*Art. 1 bis.* – Le principe de compensation de places supprimées en surface se fera en places existantes en sous-sol à raison de quatre supprimées pour trois compensées (0,75%).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 133 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 100 000 francs (PR-574, votée le 23 juin 2008), soit un montant total de 2 133 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2032.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

## DÉLIBÉRATION II

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 733 000 francs destiné aux travaux de réfection de l'enveloppe et transformations intérieures de l'édicule de la Voirie situé sur le square de Chantepoulet.

## Proposition: aménagement du square de Chantepoulet

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 733 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 14 379 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

*Art. 4.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2032.

*DÉLIBÉRATION III*

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 398 700 francs destiné à l'assainissement du réseau de collecteurs du square de Chantepoulet, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 65 400 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 464 100 francs.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 464 100 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2042.

Proposition: boucllement de quatre crédits d'études

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

**M. Soli Pardo** (MCG). Le groupe Mouvement citoyens genevois demande un troisième débat.

**La présidente.** Je mets aux voix la demande de troisième débat, en vous rappelant qu'il doit être accepté au moins par le tiers des votants.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par 31 oui contre 43 non (2 abstentions).

**La présidente.** Ce troisième débat rejoindra donc ses deux congénères le 27 juin 2011.

## **8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 novembre 2010 en vue du boucllement de quatre crédits d'études, abandonnés, non suivis de réalisation, sans demande de crédit complémentaire (PR-841 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Martine Sumi.**

La commission des finances, sous la présidence de M. Robert Pattaroni, a étudié la présente proposition lors des séances des 26 janvier, 1<sup>er</sup> février et 6 avril 2011.

La rapporteuse remercie M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier pour l'indispensable contribution de ses notes de séances.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Proposition, 4522.

**Rappel du projet**

Cette proposition consiste à boucler trois crédits d'étude, sans demande de crédit complémentaire:

- Musée de l'horlogerie au 15, route de Malagnou (projet abandonné);
- Maison des arts du Grütli au 16, rue du Général-Dufour (projet abandonné);
- ex-réservoir SIG 2 – SIS au chemin du Bois-de-la-Bâtie (programme caduc), et un crédit d'étude abandonné sans dépense:
- Cité universitaire au 21, chemin Edouard-Tavan (projet abandonné par la Ville mais intégré dans un projet plus vaste par la Fondation de la Cité universitaire).

**Séance du 26 janvier 2011**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement*

M. Pagani précise d'emblée qu'il s'agit du boucllement de quatre crédits d'étude n'ayant donné lieu à aucun dépassement de crédit, mais qu'il est nécessaire de clore par choix d'abandon ou parce qu'ils sont devenus caducs.

A la demande d'une commissaire qui s'enquiert de savoir ce que va devenir le Musée de l'horlogerie, concerné par le premier crédit d'étude, M. Pagani répond qu'il a visité ce bâtiment et qu'il estime que ce n'est pas une utilisation adéquate de ce bien public. Il ajoute que l'on attend les élections du nouveau Conseil administratif pour que le ou la responsable à venir du département de la culture reprenne cette problématique.

Une commissaire demande à quel montant s'élevait le montant du crédit d'investissement concernant la Maison des arts du Grütli à la rue Général-Dufour 16. M. Pagani demandera à ses services de répondre par écrit.

M. Pagani déclare que les études avancent pour mettre à disposition deux salles dans les anciens réservoirs du bois de la Bâtie concernés par le boucllement du troisième crédit d'étude abordé par la présente proposition. Cela s'inscrit dans le cadre de la votation ad hoc du Conseil municipal de juin écoulé. Les anciennes études ont échoué parce que cela revenait trop cher.

**Séance du 1<sup>er</sup> février 2011**

Dans l'attente d'une réponse concernant la rue Général-Dufour 16, la commission reporte la discussion et le vote à une séance ultérieure.

**Séance du 6 avril 2011**

*Audition de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement*

Après la déclaration de M<sup>me</sup> Charollais selon laquelle elle a déjà répondu à toutes les demandes de la commission des finances, le président observe qu'il n'y a pas de questions supplémentaires.

*Vote après l'audition*

Mise aux voix, la proposition PR-841 est acceptée à l'unanimité des membres présents (1 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 2 Ve, 2 AGT). (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

**M<sup>me</sup> Martine Sumi, rapporteuse** (S). En fait, il s'agit d'une proposition pour boucler quatre crédits, à savoir trois crédits d'études, sans demande de crédit complémentaire, Musée de l'horlogerie, projet abandonné, Maison des arts du Grütli, projet abandonné, l'ex-réservoir des Services industriels de Genève, programme devenu caduc étant donné qu'il s'inscrit dorénavant dans le cadre de la votation ad hoc que nous avons prise en juin 2010, et un crédit d'étude abandonné sans dépense concernant la Cité universitaire.

Je vous invite à accepter cette proposition.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier** (LR). Le groupe libéral-radical demande le débat accéléré.

Mis aux voix, le débat accéléré est accepté sans opposition (49 oui et 2 abstentions).

**La présidente.** La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

*Deuxième débat*

Mis aux voix, l'article unique de la délibération I est accepté sans opposition (54 oui et 1 abstention).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération II est accepté sans opposition (53 oui et 6 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

### DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Les trois crédits d'études suivants:

- 50 000 francs (PR-300 votée le 10 février 1998), 76 000 francs (PR-142 votée le 29 avril 2002) et 326 000 francs (PR-347 votée le 21 février 2005), soit un crédit total de 452 000 francs sur lesquels ont été dépensés 423 032,07 francs pour l'étude de réaménagement, de la sécurisation et de l'agrandissement du Musée de l'horlogerie, sis route de Malagnou 15;
- 52 500 francs (PR-175 votée le 25 mai 2002) sur lesquels ont été dépensés 47 521,44 francs pour l'étude de réaménagements intérieurs et extérieurs de la Maison des arts du Grütli, sise rue Général-Dufour 16;
- 44 000 francs (PR-300 votée le 11 février 1998) et 60 000 francs (PR-117 votée le 15 janvier 2002), soit un crédit total de 104 000 francs sur lesquels ont été dépensés 82 283,45 francs pour l'étude complémentaire d'aménagement de dépôts pour le Service d'incendie et de secours, sis chemin du Bois-de-la-Bâtie,

sont abandonnés et bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

### DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Le crédit d'étude suivant:

- 220 200 francs (PR-430 votée le 10 octobre 2007) pour l'étude d'aménagement de la nouvelle crèche de la Cité universitaire, sise chemin Edouard-Tavan 21,

est abandonné et bouclé sans dépense.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.*

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie d'avoir fait droit à la demande de boucllement. J'en profite pour expliquer à M. Soli Pardo la transparence que représente le boucllement de ces crédits, parce que, jusqu'à mon arrivée, mes prédécesseurs ne bouclaient jamais les crédits, ils allaient même en dépassement. Nous avons bouclé un crédit – je ne citerai pas de nom – des Rues-Basses d'il y a vingt ans en arrière... Cela permettait, ni vu ni connu, de faire non seulement des dépassements, mais des travaux supplémentaires, et de ne pas être redevable devant le Conseil municipal de ces investissements, ce qui est contraire d'ailleurs à la loi sur l'administration des communes, que nous devons respecter. *(Remarque.)* C'était juste pour expliquer aux nouveaux, Madame la conseillère municipale...

J'entends boucler le plus rapidement possible les crédits pour que vous ayez le retour des investissements que vous votez. Voilà ce que j'estime être la transparence. Cela fait partie des rapports de confiance que nous avons su réaliser dans ce parlement depuis quatre ans. Je vous remercie de votre attention.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de passer au rapport PR-853 A, pour la raison que le rapport P-261 A est lié au projet d'arrêté PA-109, à la suite d'un vote du bureau et des chefs et cheffes de groupe. Le traitement de ces deux objets dans les quarante-cinq minutes qui nous restent nous paraît beaucoup trop optimiste. *(Protestations.)* Madame Nicole Valiquer Grecuccio, vous avez demandé la parole? *(M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio acquiesce.)* Vous l'avez...

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Ecoutez, j'aimerais quand même dire, en tant que rapporteuse sur cet objet, que la commission des pétitions avait demandé, quelle que soit d'ailleurs la position prise par ses commissaires, que je puisse faire un rapport oral sur cet objet lors de la dernière session. Etant donné le retard pris à l'ordre du jour, nous avons décidé de le remettre à cette session. Nous nous sommes engagés en commission, y compris auprès des habitants, à traiter cette pétition. Je trouverais vraiment dommageable de la remettre à la fin du mois de juin, alors qu'elle n'aura plus aucune pertinence.

**La présidente.** Je vous entends, Madame Valiquer Grecuccio, alors nous allons commencer ces deux objets, mais nous nous arrêterons à 23 h. Il ne tiendra donc qu'aux conseillers municipaux de les traiter dans les quarante-cinq minutes qui restent.

**9.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Sauvons un espace vert aux Délices (rue Henri-Frédéric-Amiel)» (P-261 A)<sup>1</sup>.****Rapport de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio.**

La commission des pétitions s'est réunie le 11 avril 2011, sous la présidence de M<sup>me</sup> Silvia Machado, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 23 mars 2011. Que M<sup>me</sup> Ksenya Missiri, qui a assuré la prise de notes de cette séance, soit remerciée pour sa précieuse collaboration!

**Préambule**

La pétition «Sauvons un espace vert aux Délices» munie de 583 signatures porte sur la parcelle N°2668 Cité-Genève, requête N° 103432.

**Séance du 11 avril 2011**

*Audition de M<sup>mes</sup> Anne Fonjallaz, Esther Guérig et Maria Matter, et de MM. Jacques Menoud et Jérôme Palfi, pétitionnaires*

M. Menoud remercie la commission d'accueillir les pétitionnaires, ainsi que pour le travail déjà effectué dans le cadre d'une pétition qui concernait des bâtiments aux Petits-Délices. Pour ce qui est du cas présent, il explique qu'il est très urgent d'intervenir, voire désespéré, car les autorisations de construire sont en force. Les pétitionnaires considèrent toutefois qu'un vote en faveur de la pétition par la commission rendrait un peu de courage aux habitants contre ce type de construction.

M<sup>me</sup> Fonjallaz poursuit en présentant le projet. Ce dernier a été déposé au mois d'août dernier, soit pendant les vacances scolaires, ce qui a eu pour conséquence de laisser les autorisations entrer en force, sans opposition des habitants voisins et absents durant cette période. Le projet prévoit la construction d'un immeuble en propriété par étages (PPE) comportant 22 logements. Il nécessite l'abattage de la totalité des arbres de la parcelle, dont certains sont très grands et centenaires. Les pétitionnaires ont constaté des vices de forme dans cette future construction, notamment au niveau des plans. Comme on peut le voir sur les plans qu'elle a distribués, les habitants du 9, rue Cavour auront une vue sur un mur borgne à 4 m de leurs fenêtres et n'auront donc plus aucune lumière. En outre,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Commission, 5866.

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

le plan cadastral et le plan d'étage ne correspondent pas. Il y a donc une certaine tromperie sur la dimension du bâtiment. D'autre part, il n'y a que 22 logements prévus et un trois-pièces avoisinera le prix de 1 000 000 de francs, ce qui ne va pas résoudre la crise du logement à Genève, sachant aussi que peu de personnes dans le quartier pourront acheter ce type de bien. L'architecte prétend que l'immeuble s'intègre parfaitement dans le site, ce qui est faux, puisqu'il est collé à un immeuble classé de 1910. Ce nouvel immeuble a pu bénéficier de dérogations quant à son gabarit, mais cela peut paraître douteux quand on sait que son architecte fait partie de la commission d'architecture qui a accordé, dans son préavis du 23 février 2010, une dérogation selon l'article 11 de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI), même s'il s'est abstenu de prendre part au vote. Pour le moment, l'immeuble prévu fait sept étages, mais il sera vraisemblablement plus haut encore, puisqu'il est convenu d'y aménager des jardins d'hiver sur le toit.

M<sup>me</sup> Matter, quant à elle, habitant au 9, rue Cavour, s'inquiète de ce mur borgne qui fera prochainement face à ses fenêtres. C'est surtout dans cet élément que l'immeuble n'est pas conforme au plan cadastral.

*Questions des commissaires*

Une commissaire demande des précisions quant aux alignements. M. Menoud souligne que dans le cas présent, les plans sont présentés de manière viciée, car, selon le plan cadastral, le dépassement n'est que de 1 m, tandis qu'il est de 3,5 m sur le plan d'étages. C'est une des raisons pour lesquelles les habitants ont été mis en contact avec un avocat pour voir si, dans le cadre d'une autorisation en force, il serait possible de remettre certaines choses en question. M<sup>me</sup> Fonjalaz précise, quant à elle, que M. Pagani avait demandé un complément d'informations au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), à l'époque où il était prévu de démolir la maison sur cette parcelle et figurant dans le recensement ICOMOS des parcs et jardins historiques de Suisse. Le DCTI n'a jamais apporté de réponse à M. Pagani, qui lui demandait aussi de faire en sorte de ne pas prévoir que de la PPE dans la nouvelle construction. Il est à noter, selon la rapporteuse, qu'à la lecture du dossier, la Ville de Genève a demandé un délai du 11 mars 2010 au 12 avril 2010, afin de pouvoir consulter le conseiller en conservation du patrimoine architectural lui permettant d'établir un diagnostic au vu du recensement ICOMOS, et que ce délai lui a été refusé par le DCTI le 19 mars 2010, mentionnant que, «sans avis de votre part d'ici au 31 mars 2010, nous considérerons le défaut de réponse comme valant approbation sans réserve».

Toujours en qualité de rapporteuse, il faut relever que la Ville a demandé que soient produites deux expertises, une de la Commission des monuments, de

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

la nature et des sites (CMNS), dans «l'hypothèse de la démolition de la villa existante et de son environnement paysager», et une seconde de la «Commission cantonale d'urbanisme, prenant en compte les vertus du projet de substitution proposé et évaluant la capacité de densification du tissu urbain dans lequel s'implante l'opération. Il est relevé dans ce cadre qu'une autre requête définitive en cours d'instruction propose de terminer l'angle opposé de l'îlot, côté rue des Charmilles.»

M. Menoud poursuit en précisant que le préavis négatif de la Ville de Genève a une fois encore été écarté. Pourtant, le plan d'utilisation du sol (PUS) prévoit le maintien de la pleine terre à cet endroit. Au final, les arbres tendent à disparaître chacun leur tour, sans jamais être remplacés. Visiblement, les arbres qui seront abattus pour ce projet ont une certaine importance, puisque leur abattage sera indemnisé à hauteur de 100 000 francs par les futurs propriétaires de l'immeuble. En outre, les architectes n'ont pas présenté le plan d'arborisation demandé par le Service de la conservation de la nature et du paysage. L'immeuble bénéficie aussi de dérogations en profondeur et hauteur au seul bénéfice du constructeur. Ce projet ne répond pas aux besoins prépondérants de la population.

M<sup>me</sup> Metter ajoute que beaucoup de nouvelles constructions et surélévations sont prévues dans le quartier et M<sup>me</sup> Fonjallaz considère que cette surdensification du quartier se fait au détriment d'un minimum de qualité de vie pour ses habitants. Elle qualifie l'abattage d'arbres comme étant un crime, car certains sont centenaires et ont une très grande valeur.

Une autre commissaire demande quelles sont les essences concernées. M<sup>me</sup> Fonjallaz répond qu'il y a un épicea, un ginkgo, un *pinus negra*. Il y a surtout des résineux. Cette même commissaire observe que ces arbres ont une durée de vie limitée, et ceux qu'elle a vus en photo semblent en fin de vie. M<sup>me</sup> Fonjallaz n'est pas d'accord. Le seul problème vient du fait qu'ils n'ont pas été entretenus, mais le lierre ne pose pas de problème, puisqu'il suffit de le couper à la base pour sauver l'arbre. M<sup>me</sup> Guerig signale qu'il y a également un orme. M<sup>me</sup> Fonjallaz pense qu'il faudra peut-être en tailler certains, mais il ne faut pas arriver à l'extrémité de l'abattage. Elle rappelle que les futurs propriétaires devront payer 100 000 francs de dédommagement pour cet abattage. Selon les pétitionnaires, cette somme n'est qu'une maigre consolation pour des spécimens aussi anciens, sachant surtout que rien, à part des bosquets, ne sera replanté à la place. Cette dernière commissaire toujours trouve que ces arbres ont un aspect dangereux et que certains sont très penchés et menacent de tomber.

Un commissaire s'interroge sur la distance entre le mur borgne et la façade de l'immeuble du 9, rue Cavour. Il est rappelé par M. Menoud que, dans le dossier de demande d'autorisation de construire, ainsi que sur le plan cadastral, on peut lire 15,98 m, alors que sur le plan d'étage, on lit 18,27 m. Ce même commissaire

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

demande si ce mur borgne concerne seulement des appartements de l'immeuble rue Cavour, ou aussi des appartements situés à la rue Henri-Frédéric-Amiel. M<sup>me</sup> Matter souligne que seul celui de la rue Cavour est concerné. Ce commissaire demande également si ces appartements sont traversants ou s'ils n'auront que la vue sur ce mur borgne. Ils sont tous traversants, mais comme le fait remarquer M<sup>me</sup> Matter, tous les appartements auront un mur devant une partie de leurs fenêtres. Ce commissaire observe que, dans ce cas, aucun appartement n'aura ce mur pour seule vue. Certes, mais M<sup>me</sup> Matter fait alors observer que ces appartements n'auront plus du tout de lumière.

La première commissaire demande aux pétitionnaires s'ils ont eu connaissance du préavis émis par la CMNS et quelles sont les démarches éventuelles prévues par l'avocat des plaignants. M<sup>me</sup> Fonjallaz répond qu'une lettre des habitants du 9, rue Cavour a été envoyée en date du 11 avril 2011 à la Direction des autorisations de construire en expliquant les divers points qu'ils ont relevés. Quant à la question portant sur la CMNS, visiblement le dossier n'est pas remonté jusqu'à la CMNS. M. Menoud déplore le fait que le dossier soit resté au niveau du service du département.

Une autre commissaire en profite pour demander aux pétitionnaires ce qu'ils pensent des critiques formulées à l'encontre de M. Pagani au sujet des surélévations d'immeubles. M<sup>me</sup> Matter tient à souligner qu'elle ne s'oppose pas à la construction en question, mais à son gabarit. Elle le trouve bien trop grand en rapport avec la toute petite parcelle. Elle observe simplement que ce quartier est petit et déjà dense. De plus, il y a beaucoup de constructions et surélévations prévues pour ces prochaines années.

Une autre commissaire encore remarque que la pétition a également été adressée au Grand Conseil. Il a été répondu aux pétitionnaires que leur pétition allait être traitée par la commission concernée, mais ces derniers n'ont pas encore été convoqués. Il a d'ailleurs été précisé que cela pouvait prendre un certain temps avant qu'ils ne soient entendus.

Une commissaire demande aux pétitionnaires s'ils ont songé à organiser une manifestation. M<sup>me</sup> Matter est contre les manifestations et les grèves, et elle estime qu'un tel dossier n'a pas de place dans la rue. M. Menoud ajoute qu'ils préfèrent défendre leurs droits autrement.

Un commissaire demande à combien de mètres de cet emplacement se trouve la rue des Charmilles. Il est répondu par M. Menoud qu'elle se trouve à 60 m. Un autre commissaire estime, quant à lui, que la distance est plus grande et qu'il s'agit plutôt de 90 m. M. Menoud mesure précisément 65 m sur le plan cadastral. Le premier commissaire trouve désolante cette construction basse entre deux immeubles à la rue des Charmilles. M. Menoud informe qu'elle sera prochainement démolie et remplacée par un immeuble plus grand. Ce commissaire

est heureux de l'entendre, mais il observe que cette nouvelle construction fera également une ombre portée sur 60 m. Il demande aux pétitionnaires s'ils savent dans combien de temps ce projet sera réalisé, car il trouve vraiment dommage de maintenir un immeuble avec un étage sur rez à cet endroit. M<sup>me</sup> Fonjallaz répond que cela fait longtemps qu'un projet devait se faire, mais il y a eu des problèmes avec les propriétaires et leurs locataires.

#### *Discussion et vote de la commission*

Une commissaire socialiste est d'avis de passer directement au vote. Elle imagine faire un rapport oral pour que l'objet soit traité le plus rapidement possible, avant que les travaux ne commencent en juin. Il est certain que l'issue des travaux sera essentiellement indicative au vu de toutes les autorisations en force pour ce projet, mais elle considère qu'il faut appuyer cette pétition.

Une autre commissaire du groupe libéral suggère de réfléchir et de prendre une décision à la prochaine séance, ce à quoi s'oppose un autre commissaire du groupe de l'Union démocratique du centre pour les mêmes questions de temps.

La première commissaire propose un renvoi au Conseil administratif pour deux raisons. Premièrement, même si l'on pourrait penser que cela n'aura pas beaucoup de force au niveau juridique, il ne faut pas oublier que les plans d'étages ne sont pas conformes au cadastre et qu'il est certain que les habitants avoisinants n'auront plus aucune lumière. On ne doit pas, sous prétexte de crise du logement, porter préjudice aux conditions d'habitabilité des immeubles environnants. Deuxièmement, elle partage l'avis des pétitionnaires considérant que ce n'est pas en surdensifiant la Ville qu'on résout les problèmes de logement.

Le commissaire précédent propose également le renvoi au Conseil administratif. Pour lui, la rupture de ce projet quant à son implantation à côté d'un immeuble classé de 1910 est manifeste. Il n'aime pas la politique suivie actuellement par le DCTI. Il est notamment choqué du fait que les demandes des habitants ne remontent pas jusqu'à la CMNS et s'arrêtent au niveau du service; ils n'ont pas la même légitimité. Il préconise donc le renvoi au Conseil administratif, même s'il est vrai que la messe est dite. Cela permettra quand même de renforcer l'opinion de la Ville contre ce type de projet.

Un autre commissaire reste gêné de voter tout de suite. Lorsqu'on lit le courrier du 25 février 2011 des pétitionnaires, on s'aperçoit qu'ils relèvent un certain nombre d'anomalies, voire d'irrégularités. Il faudrait pouvoir entendre les parties en cause pour se défendre de ces remarques. Il ne faut pas oublier que l'administration compte aussi des professionnels et il n'y a pas de raison de remettre leur travail en cause sans les entendre sur ces points. Sans ces auditions, il relève que le groupe démocrate-chrétien ne pourra que s'abstenir au moment du vote.

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

Une commissaire d'A gauche toute! annonce qu'elle suit l'opinion de l'Alternative pour le renvoi au Conseil administratif.

La proposition d'audition du DCTI est refusée par la majorité des membres de la commission présents, par 8 non (2 AGT, 2 Ve, 2 S, 2 UDC) contre 5 oui (2 DC, 1 R, 2 L).

Le renvoi de la pétition P-261 au Conseil administratif est accepté par la majorité des membres de la commission présents, par 8 oui (2 AGT, 2 Ve, 2 S, 2 UDC) contre 1 non (L) et 4 abstentions (2 DC, 1 R, 1 L).

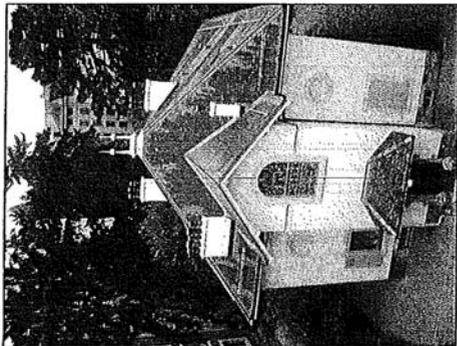
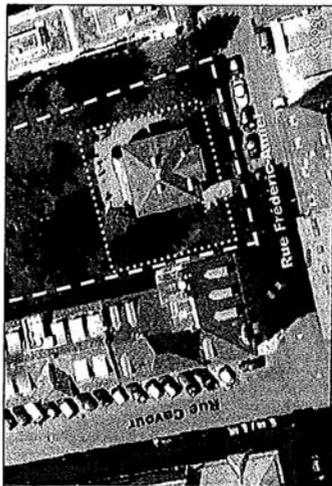
La rapporteuse prendra contact avec le Service du Conseil municipal pour faire inscrire à l'ordre du jour de la session de mai un rapport oral sur cet objet.

*Annexe:* pétition P-261

Au Grand Conseil du Canton de Genève, au Conseil municipal de la Ville de Genève

## PETITION SAUVONS UN ESPACE VERT AUX DELICES

- NON à la destruction de cette belle maison ayant valeur d'inscription à l'inventaire du patrimoine !**  
(Rue Frédéric-Amiel 9 -1203 Genève. Propriété d'une Fondation passée subrepticement aux mains d'un entrepreneur)
- NON à l'abatage d'un poutron de verdure !**  
(Abatage de la totalité des 22 arbres de la parcelle au cœur des immeubles Cavour, Amiel, Dôle, Charmilles)
- NON à une promotion immobilière uniquement en PPE !**  
(immeuble ne prévoyant que de la propriété par étage)
- NON à la construction d'un imposant immeuble de 7 étages !**  
(immeuble mal intégré avec mur borgne à 4 mètres des locataires du 9 rue Cavour)



Encore une tentative de sur-densification du quartier des Délices déjà très compact !

Après la rue des Délices et la rue Samuel Constant voici la rue Frédéric-Amiel !

Qui peut prétendre s'attaquer à la crise immobilière en créant 22 logements en PPE inaccessibles à la classe moyenne et populaire, au détriment de la qualité de vie d'une centaine de foyers existants !

En conclusion, les soussignés demandent la conservation de la maison (F157), l'intégrité de la parcelle (2668) et de son arborisation. L'inscription de la maison à l'inventaire du patrimoine et l'établissement d'un plan de site de tout l'ilot défini par les rues de la Dôle, Frédéric-Amiel, Cavour et Charmilles conforme au plan d'utilisation du sol (PUS) de la Ville de Genève.

P-261

Signez au dos ➔

**9.b) Projet d'arrêté du 9 juin 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Plan localisé d'utilisation du sol appliqué au quartier des Délices» (PA-109)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

vu l'article 15A de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929, et tout particulièrement les articles 15B et 15C;

vu le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève, tout particulièrement son article 1, qui a pour but de favoriser la qualité de vie en ville, et ses articles 12 et 13 relatifs aux espaces verts ou de détente;

attendu la très forte densité à l'intérieur des quartiers traditionnels (notamment les Pâquis, les Eaux-Vives, Plainpalais, la Jonction, la Servette, Saint-Jean), qui fait que les espaces verts et de détente sont très modestes;

attendu que la ville de Genève fait l'objet, en plus, d'une forte augmentation de densification découlant de la surélévation des immeubles, alors que la densité des communes périphériques est nettement inférieure;

attendu que, au vu de cette situation, il n'est pas acceptable que l'on construise dans des cours entre les immeubles et dans chaque espace non bâti, alors qu'il est important de maintenir la qualité de vie de nos quartiers par des espaces verts ou de détente au sens du règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève;

attendu que le projet de l'immeuble envisagé entre les alignements de l'îlot formé par la rue des Délices, la rue Madame-De-Staël, la rue de l'Encyclopédie et la rue Samuel-Constant n'est pas acceptable;

attendu qu'un plan localisé d'utilisation du sol se justifie dans le quartier des Délices pour préserver les espaces entre les immeubles, tout particulièrement pour les enfants,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de six de ses membres,

*arrête:*

*Article unique.* – Le plan localisé d'utilisation du sol ci-après appliqué au quartier des Délices est approuvé.

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncé, 290. Motions d'ordonnancement, 6264, 6546.

### **Plan localisé d'utilisation du sol appliqué au quartier des Délices**

#### **Art. 1 – Le périmètre du plan**

Le périmètre du plan localisé d'utilisation du sol du quartier des Délices (*ci-après le plan*) est défini par la rue de Lyon, la rue Voltaire, la rue de l'Encyclopédie, la rue de Malatrex, la rue des Charmilles et la rue de la Dôle.

#### **Art. 2 – Le taux des espaces verts**

Les espaces non bâtis, formés en quadrilatères, complets ou partiels, qui sont définis par les alignements des immeubles construits, tels que situés dans le sous-secteur correspondant au périmètre du plan, comportent un taux d'espaces verts et de détente de 80%.

#### **Art. 3 – Cas particulier**

L'îlot formé par la rue des Délices, la rue Madame-De-Staël, la rue de l'Encyclopédie et la rue Samuel-Constant comprend la totalité de l'espace non bâti, situé entre les trois alignements des immeubles construits le long de la rue Madame-De-Staël, la rue de l'Encyclopédie et la rue Samuel-Constant. Les surfaces de plancher des deux villas situées dans cet espace sont prises en compte comme correspondant au taux actuel de ces deux terrains bâtis, le solde de l'espace non bâti correspond à un taux de verdure de 100%.

#### **Art. 4 – Plan**

Les espaces verts et de détente sont indiqués sur un plan annexé au présent règlement.

#### **Art. 5 – Dispositions finales**

<sup>1</sup> Le présent plan localisé d'utilisation du sol appliqué au quartier des Délices ainsi que son règlement entrent en vigueur le jour qui suit la publication, dans la *Feuille d'avis officielle*, de l'arrêt d'approbation du Conseil d'Etat.

<sup>2</sup> Les nouvelles dispositions du plan et du règlement s'appliquent aux demandes d'autorisation définitives ou de dérogations en cours d'instruction ou qui ne sont pas encore entrées en force en cas de recours.

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices



**RAPPORT POUR LA COMMISSION DE L'AMENAGEMENT**  
**PROJET DU PUS LOCALISE DU QUARTIER DES DELICES**

**Numéro PA -109**

Le service de l'urbanisme a examiné le projet du plan d'utilisation du sol localisé, qui porte un périmètre correspondant au quartier des Délices dans le but de définir les pourcentages de terrains affectés à des espaces de verdure ou de loisirs, conformément à l'article 15 B, alinéa 1, lettre b) de la loi sur l'extension des voies de communications et l'aménagement des quartiers ou localités (ci-après la LEXT).

Or, le nouveau règlement sur les PUS a défini ces pourcentages par rapport aux divers secteurs du territoire de la Ville de Genève, étant précisé que ces pourcentages sont des minimas.

A l'analyse du périmètre joint au projet du plan d'utilisation du sol localisé du quartier des Délices, il s'est avéré que les taux des espaces de verdure et des loisirs, tels que fixés dans ce quartier, en application de l'article 13, alinéa 1, du règlement sur les plans d'utilisation du sol, à savoir 35 à 40%, paraissent adéquats, sous réserve de deux espaces :

- le parc du musée de Voltaire
- et les trois parcelles numéros 1430, 1860 et 6783 comportant deux belles villas et un espace libre, dans le périmètre retenu entre la rue de Délices, la rue de Madame DE STAEL, la rue de l'Encyclopédie et la rue Benjamin CONSTANT.

Quant au parc du Musée de Voltaire, propriété de la Ville de Genève, il se trouve en zone de verdure, de sorte qu'il est protégé.

Il en résulte que ce sont les trois parcelles précitées, dont les espaces entre les deux villas précitées qui méritent un taux d'espace de verdure et de loisirs plus élevé que celui du règlement général des PUS, en raison du site et du bien-être du quartier des Délices.

Le Conseil administratif considère que ces trois parcelles méritent d'être affectées à un plan d'utilisation du sol localisé, dont la surface de terrain est d'environ 1'686 m<sup>2</sup>, ce qui est suffisant pour adopter un tel plan (cf. article 12 du règlement général du PUS), en lieu et place du projet de PUS localisé du quartier des Délices par les auteurs du projet d'arrêté PA-109.

Le projet de ce nouveau plan, qui devrait se substituer au projet du projet du plan initial, dont il est déjà déposé à la commission de l'aménagement, permettrait, par un amendement au projet initial, de porter à 60% le taux d'espace de verdure et des loisirs de ces deux parcelles et à 40% pour les constructions.

Cette répartition de 60% / 40% est identique à celui du plan d'utilisation du sol de la Ville de Carouge dans le secteur entre le Mail des Promenades et la rue Jacques-Dalphin, issue de l'initiative « *Pour sauver les parcs de Carouge* », qui a été confirmé par le Tribunal fédéral, de sorte que cette proposition respecte les exigences du droit supérieur.

Ce projet est d'autant plus judicieux, qu'un projet immobilier est prévu sur ces trois parcelles entre deux immeubles de 24 mètres de hauteur, ce qui est non seulement une densification

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

manifestement excessive, mais encore ce site serait totalement démolli.

Le Conseil administratif recommande d'adopter cet amendement sous la forme d'un plan d'utilisation du sol localisé en lieu et place du plan initial.

**PROJET D'ARRETE**

**portant sur un plan d'utilisation du sol localisé appliqué aux parcelles 1480, 1860 et 6783, Ville de Genève, section Petit-Saconnex**

Vu les articles 15 A de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929, tout particulièrement les articles 15Bet15C.

Vu le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève, approuvé par le Conseil d'Etat le 27 février 2008 (ci-après les PUS), tout particulièrement l'article 1, qui a pour but de favoriser la qualité de vie en ville, et les articles 12 et 13 relatifs aux espaces verts ou de détente.

Vu la très forte densité à l'intérieur des quartiers traditionnels (notamment les Pâquis, les Eaux-Vives, Plainpalais, Jonction, Servette, St Jean) faisant que les espaces verts et de détente sont très modestes.

Vu que la Ville de Genève fait l'objet, en plus, d'une forte augmentation de densification découlant de la surélévation des immeubles, alors que la densité des communes périphériques est nettement inférieure.

Vu que les espaces verts et de détente situés dans cet îlot correspond aux exigences du règlement relatif aux PUS, qu'il s'agit de maintenir.

Au vu de cette situation, il n'est pas acceptable que l'on construise dans des cours entre immeubles et dans chaque espace non bâti, alors qu'il est important de maintenir la qualité de vie de nos quartiers par des espaces verts ou de détente au sens du règlement relatif au plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève.

Le projet de l'immeuble envisagé entre les alignements de l'îlot formé par la rue des Délices, la rue Mme De-Staël, la rue de l'Encyclopédie et la rue Samuel Constant n'est pas acceptable. Un règlement relatif à un plan d'utilisation du sol localisé, au sens de l'article 2, alinéa 1, découlant du règlement relatif au PUS, se justifie dans cet îlot du quartier des Délices, dans le but préserver 60% des espaces verts et de détente des trois parcelles 1480, 1860 et 6783, tout particulièrement pour les enfants.

**Par ces motifs**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**arrête :**

**Règlement et plan d'utilisation du sol localisé appliqué aux parcelles 1480, 1860 et 6783, Ville de Genève, section Petit-Saconnex**

**Article 1 Le périmètre du plan**

Le périmètre du plan d'utilisation du sol localisé (ci-après le plan) porte sur les trois parcelles 1480, 1860 et 6783, qui sont situés dans l'îlot, formé par la rue des Délices, la rue Madame-De-STAEL, la rue de l'Encyclopédie, et la rue Samuel-CONSTANT. Elles forment un groupe de parcelles de 1'686 m2, conformément à l'article 12 du règlement relatif aux PUS.

**Article 2 Le taux des espaces verts**

Le taux d'espace vert ou de détente minimum, au sens de l'article 13, alinéa 1, du règlement relatif aux PUS, est fixé à un taux de 60% de la surface des parcelles mentionnées à l'article 1.

Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

**Article 3 Répartition des espaces**

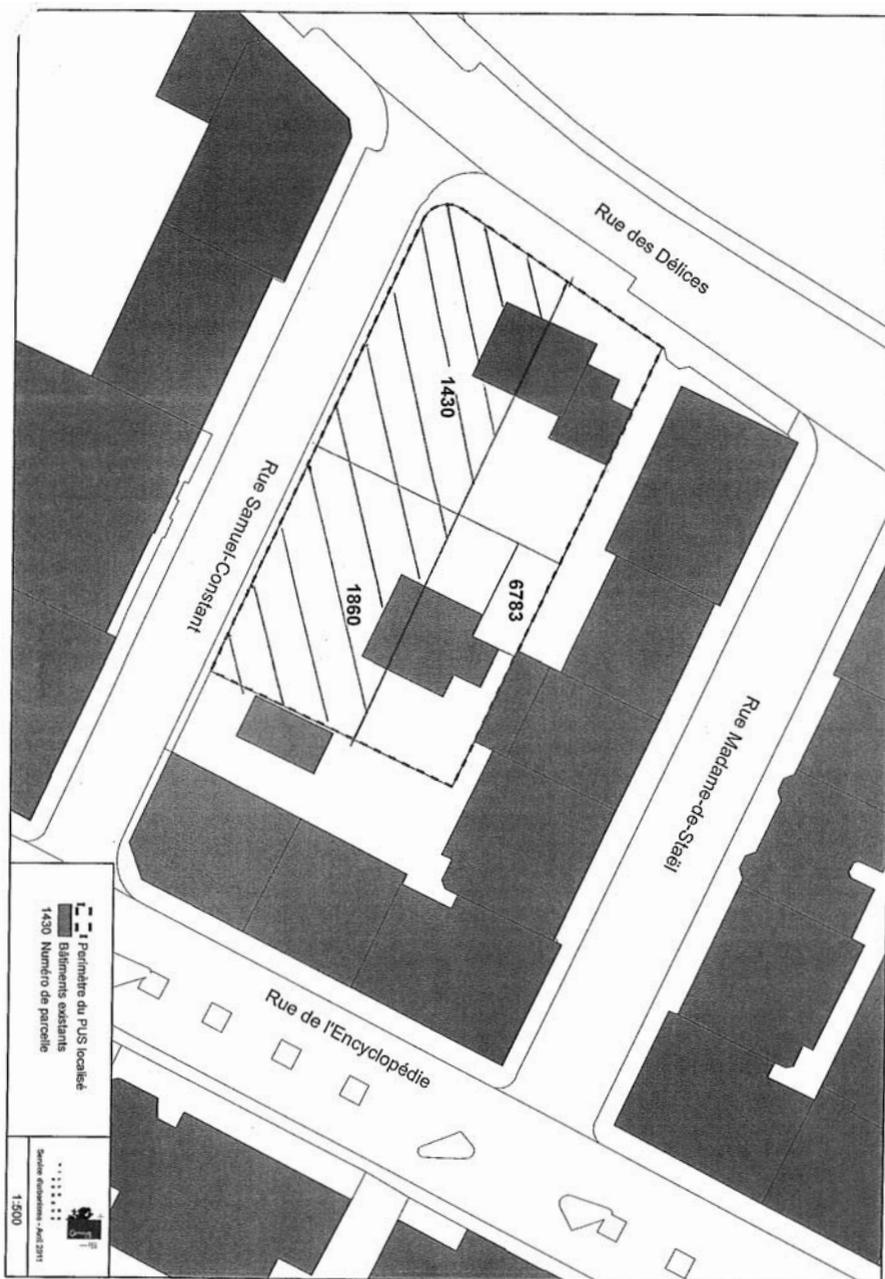
Les espaces verts et de détente à l'intérieur du périmètre sont situés le long de la rue Samuel-CONSTANT, qui figure en hachuré sur le plan annexé au présent règlement. Le solde des terrains est à disposition des constructions.

**Article 4 Dispositions finales**

Le présent plan d'utilisation du sol localisé ainsi que son règlement entrent en vigueur le jour qui suit la publication, dans la Feuille d'avis officielle, de l'arrêt d'approbation du Conseil d'Etat.

Les nouvelles dispositions du plan et du règlement, dès leur entrée en vigueur, s'appliquent aux demandes d'autorisation définitives ou de dérogations en cours d'instruction ou qui ne sont pas encore entrées en force en cas de recours.

Annexe : Plan périmètre PUS  
Initiative « Pour sauver les parcs de Carouge »



Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

## Sauver les parcs de Carouge

### Electrices, électeurs carougeois, signez l'initiative!

Les menaces se précisent sur les parcs du centre de Carouge. Un volumineux bâtiment est projeté à la place du parc de la Cure. Aucune garantie formelle n'est donnée pour la sauvegarde du parc Cottier, de la place de Sardaigne et du mail des Promenades.

Devant cette situation alarmante pour la qualité de la vie à Carouge, un comité indépendant de tout parti politique vient de lancer l'initiative municipale ci-dessous. Nous avons besoin du soutien de chaque électrice et électeur de la commune de Carouge.

**Pour garder un poumon vert au centre de Carouge.**

**Pour laisser à nos enfants une ville de Carouge qui ne soit pas défigurée.**

**Pour protéger le cadre historique du Vieux-Carouge que l'on nous envie.**

Signez l'initiative ci-dessous. Chaque signature compte. Renvoyez la liste ci-dessous le plus rapidement possible, même avec une seule signature, à l'adresse: comité «Sauvons nos parcs», case postale 1747, 1227 Carouge. Dernier délai: 15 juin.

*Soutenez cette action, même avec une contribution modeste: Compte de Chèques Postaux 70-441501-2 - Comité Sauvons Nos Parcs - 1227 Carouge.*

#### Non aux hausses d'impôts!

Electrices, électeurs, vous devez savoir ces vérités:

1. la construction d'un bâtiment pharaonique sur le parc de la cure nécessitera des augmentations d'impôts communaux.

2. il existe d'autres terrains pour construire des logements que ces parcs, mais les promoteurs ont dédaigné ces propositions sans motif convaincant.

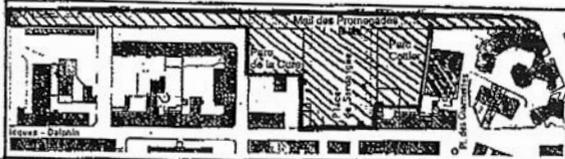
## Initiative municipale «Pour sauver les parcs de Carouge»

Les soussigné(e)s, électrices et électeurs de la Commune de Carouge, en vertu des articles 68 A et 68 B de la Constitution de la République et Canton de Genève, du 28 mai 1847, de l'article 36 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, et des articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative municipale et demandent au Conseil Municipal de la Commune de Carouge de prendre une délibération ayant pour objet:

d'adopter un plan localisé d'utilisation du sol ainsi que son règlement d'application conformément aux articles 15 A et 15 C de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929 et de l'article 30 alinéa 1, lettre p) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, correspondant au périmètre délimité par le plan ci-contre joint à la présente initiative et

comportant le mail des Promenades, la place de Sardaigne, le parc Cottier et le parc de la Cure catholique dans leurs limites actuelles. Ce plan d'utilisation du sol a pour but d'affecter les terrains marqués par des hachures et compris à l'intérieur du périmètre précité en espaces verts, privés ou publics, au sens de l'article 15 B, alinéa 1, lettre b) de la loi sur

l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929. En conséquence aucune construction nouvelle ne sera admise sur ces terrains et le règlement d'application fixera le taux maximum d'utilisation du sol de la parcelle de la Cure catholique.



Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à Fr. 100, et les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées; la signature doit être apposée personnellement par l'intéressé. (Loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, art. 87, al. 1, lettre b).

NOM (en majuscules)	Prénom	Année de naissance	Canton d'origine	Électeur(trice) dans la commune électorale	Domicile (rue et numéro)	Signature

Clause de retrait - Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs suivants: Genevieve Verin, 18, rue St-Victor; Jacques Raymond, 8, rue Ancienne; Eva Couturier, 19, rue du Collège; Anne-Marie Vancinzi, 9, place du Marché; Irène Weibel, 33, rue de la Fontaine.

L'Office cantonal de la population (Régie des électeurs) certifie la validité de ..... signatures

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, rapporteuse** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous avons ici une pétition... (*Brouhaha.*) Pouvez-vous demander, Madame la présidente, que ces bruits cessent? Comme il s'agissait d'un rapport oral et qu'il est certes devenu écrit par le temps, je trouverais quand même bien que nous puissions nous prononcer si nous voulons tenir les quarante-cinq minutes, que les gens s'entendent...

**La présidente.** Chut...

*M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio.* Merci, Madame la présidente, je reconnais là votre efficacité: sans rien dire, le calme se produit...

Cette pétition a été réalisée par des habitants du quartier des Délices, elle s'intitule «Sauvons un espace vert aux Délices», elle a réuni à peu près 180 signatures, même un peu plus. Quel est le sujet? Ces pétitionnaires s'opposent à la construction d'un immeuble non pas en tant que tel, mais au projet. C'est un immeuble en propriété par étages (PPE) de 22 logements, qui nécessite l'abattage de la totalité des arbres sur ce périmètre et, surtout, qui portera préjudice à l'habitabilité de l'immeuble avoisinant du 9, rue Cavour, puisque, en fait, les habitants de cet immeuble auront un mur borgne à 4 m de leurs fenêtres.

Les habitants ont fait remarquer que cela posait, comme je l'ai dit tout à l'heure, un problème d'habitabilité, mais surtout que le plan cadastral ne correspond pas au plan d'étage tel qu'il avait été déposé auprès du département et qu'il y avait là un vice de forme. Mais ce qui est le plus important pour nous, c'est que sur ce site se trouve une maison qui sera démolie.

Or cette petite maison figure au recensement ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) des parcs et jardins historiques de Suisse. Par conséquent, selon la procédure, la Ville de Genève s'est adressée au Département des constructions et des technologies de l'information et elle a demandé que le conseiller en conservation du patrimoine architectural puisse se prononcer sur le bien-fondé du maintien ou non cet immeuble. Elle a demandé un délai au département, et ce délai lui a été refusé.

Elle a aussi demandé que soient produites des expertises, dont une de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), comme le veut l'usage lorsqu'on a affaire à un bâtiment du patrimoine qui est inventorié, comme je l'ai dit, puisqu'il figure au recensement ICOMOS. Il s'est avéré que cette demande n'a pas été entendue. Selon les habitants, la procédure en tant que telle n'a pas été respectée. De la même façon, le mandataire a été prié de présenter un plan d'arbo-risation demandé par le Service de la conservation de la nature et du paysage du département. Ce plan n'a pas été produit.

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

Forts de ces éléments, les habitants ont relevé encore une fois les problèmes d'habitabilité pour les voisins de l'immeuble adjacent, mais surtout l'absence de consultation de la CMNS en la matière, quand bien même la Ville en avait fait la demande.

Les commissaires ont discuté. Tout le monde s'est accordé sur le fait qu'il pouvait y avoir des problèmes d'interprétation de vices de forme, des problèmes quant aux alignements, à la comparaison des plans d'étages et du plan cadastral. Raison pour laquelle il est apparu que ces éléments devaient être confrontés à la réalité.

Certains commissaires, notamment du groupe libéral, du groupe radical et du groupe démocrate-chrétien, se sont demandé si nous allions procéder à l'audition du Département des constructions et des technologies de l'information. Mais il est apparu qu'une telle audition n'aurait pas permis de respecter les délais, puisqu'une autorisation est en force. Les habitants feront sûrement recours. Il s'agissait plutôt, si nous soutenions cette pétition en la renvoyant au Conseil administratif, de montrer aux habitants de ce quartier que nous avons entendu leurs doléances, que nous comprenions leurs interrogations, en tout cas au niveau de l'habitabilité.

Au final, vous l'avez vu, la majorité de la commission – les groupes de gauche, mais aussi l'Union démocratique du centre – a accepté d'entrer en matière et de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Je me permets de citer la position de l'Union démocratique du centre, puisque des commissaires de ce groupe qui siègent présentement n'étaient alors pas là et ont été très choqués du fait que ce dossier n'avait pas été soumis, comme le veut la procédure, à la CMNS.

En effet, ce dossier s'était arrêté au niveau du service du Département des constructions et des technologies de l'information, sans remonter à la CMNS, étant donné qu'il s'agit d'une maison qui figure au recensement ICOMOS. En plus, il y avait des questions quant à la non-préservation de cet immeuble, notamment celle de savoir si l'immeuble de remplacement préservera ou non la qualité de l'habitabilité des voisins.

Raison pour laquelle le groupe socialiste, A gauche toute!, les Verts et l'Union démocratique du centre ont proposé le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, alors que le groupe démocrate-chrétien, le groupe radical et la moitié du groupe libéral ont préféré l'abstention, n'ayant pas pu procéder à l'audition du Département des constructions et des technologies de l'information; il n'y a eu qu'un seul non, libéral.

Je conclurai, Madame la présidente, en disant que si nous renvoyons aujourd'hui cette pétition au Conseil administratif, c'est surtout pour manifester que les interrogations des habitants sont restées sans réponse, que les courriers de la Ville de Genève n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante, comme il serait

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

d'usage dans la procédure, notamment en ce qui concerne la consultation de la CMNS, mais sont restés sans réponse satisfaisante non plus quant à l'utilisation des compétences de notre propre conservateur du patrimoine, qui aurait pu examiner ce dossier avec ses collègues.

Raison pour laquelle la majorité de la commission propose ce renvoi au Conseil administratif. Je le répète, il s'agit plutôt d'un soutien, parce que la procédure est extrêmement avancée. Mais nous pensons que ce sont des éléments qui seront peut-être repris par la suite, ou en tout cas que le département devrait quand même pouvoir répondre sur le fait que visiblement les alignements, tels ceux dans le plan soumis à autorisation de construire, ne correspondent pas à ceux du cadastre et portent préjudice à la vie quotidienne des habitants de la rue Cavour.

*Premier débat sur la pétition P-261  
et préconsultation sur le projet d'arrêté PA-109*

**M. Pierre Rumo** (EàG). En effet, nous avons déposé en juin 2010 un projet d'arrêté «Plan localisé d'utilisation du sol appliqué au quartier des Délices», lorsque nous avons appris qu'il y avait un projet de densification et de construction d'immeubles entre la rue Madame-De-Staël et la rue Samuel-Constant.

Avant le dépôt de ce projet d'arrêté, une pétition P-248 avait été lancée par l'Association des habitants des Délices. Cette pétition a été examinée par la commission des pétitions et renvoyée, il y a quelques mois, par ce Conseil municipal au Conseil administratif. Une majorité de ce Conseil municipal souhaitait que le Conseil administratif s'oppose à la densification dans ce quartier, ou en tout cas examine la question. Une majorité de ce Conseil municipal estimait qu'il ne fallait pas construire des immeubles qui étaient beaucoup trop près des immeubles situés d'un côté rue Madame-De-Staël et de l'autre côté rue Samuel-Constant.

C'est pour cette raison que nous avons déposé notre projet d'arrêté. Entre-temps, il y a donc eu cette autre pétition P-261 pour une parcelle un tout petit peu plus loin, c'est-à-dire du côté de la rue Henri-Frédéric-Amiel, mais aussi dans le quartier des Délices. Il y a également eu un rapport du Conseil administratif pour la commission de l'aménagement et qui prévoit justement une modification du plan d'utilisation du sol (PUS) avec un projet permettant d'avoir 60% de taux d'espaces de verdure et de loisirs et 40% pour les constructions dans cette zone des Délices.

Nous vous demandons de bien vouloir renvoyer notre projet d'arrêté, accompagné du rapport du Conseil administratif rédigé il y a quelques semaines, à la commission de l'aménagement et de l'environnement, pour qu'elle examine le plus rapidement possible ces deux projets. En effet, il y a urgence pour que le

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

quartier des Délices ne subisse pas une densification trop élevée. A ce sujet, je vous signale l'organisation d'une manifestation conviviale samedi dans le quartier des Délices, avec une verrée de l'Association des habitants des Délices, qui s'oppose à la densification de ce quartier.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet d'arrêté PA-109 est acceptée par 42 oui contre 18 non.**

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Madame la présidente, je demande le débat accéléré. En effet, M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio, rapporteuse, a fait un excellent compte rendu sur la pétition P-261. Quant au projet d'arrêté PA-109 sur le PUS, étant donné qu'il s'agit d'un renvoi en commission de l'aménagement et de l'environnement, si une personne par groupe s'exprimait, ce serait largement suffisant.

**Mis aux voix, le débat accéléré est accepté par 42 oui contre 21 non.**

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, juste pour essayer de rendre plus courts vos débats, il est donc bien évident que le Conseil administratif fera droit à la pétition que vous allez nous renvoyer. Nous avons tellement fait droit à cette pétition que nous avons rédigé un amendement beaucoup plus profilé, si j'ose dire, par rapport au projet d'arrêté PA-109, lié à la pétition P-261. Cet amendement tient compte de la loi, puisque vous savez qu'on n'est pas dans le régime des plans localisés de quartier (PLQ), mais dans le régime du PUS localisé.

C'est une particularité du droit fédéral qui a été octroyée au Canton, et le Canton en fait disposer la commune – et heureusement, comme d'ailleurs les PUS de manière générale! C'est une des seules prérogatives que nous ayons, contrairement à nos collègues de Lausanne, qui en ont beaucoup plus au niveau de l'exécutif d'une ville.

Nous avons donc rédigé cet amendement plus profilé, qui correspond à la problématique de non-densification des quartiers aujourd'hui extrêmement densifiés. Nous avons établi une carte que je me réjouis de vous présenter en commission; elle établit un peu le degré de l'indice d'utilisation du sol par habitant et vous verrez que c'est édifiant, tant à la Jonction qu'aux Pâquis. Le quartier des Pâquis, par exemple, est un des quartiers les plus denses d'Europe, pour ne pas dire plus, et la densification du quartier des Délices, si cet aménagement venait à se concrétiser, rejoindrait ces taux qui sont inacceptables du point de vue de l'habitabilité de notre ville.

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

Je préfère, et je le dis toujours, me battre pour faire en sorte que dans une zone de développement, comme vous avez eu l'amabilité de le voter notamment à la rue Jean-Louis-Prévost, on construise une centaine de logements, voire à coups de 200 logements, et passer des années – en l'occurrence peu d'années pour Jean-Louis-Prévost – à me battre sur ces dossiers-là plutôt que de faire droit à une densification qui ne peut qu'aggraver la situation des habitants de cette ville, qui subissent déjà passablement de préjudices dans leurs conditions de vie.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous propose de ne pas nous éterniser sur cette pétition, que le Conseil administratif accepte d'ores et déjà, et de renvoyer cet amendement du Conseil administratif en commission. Je me réjouis de vous présenter toute cela dans le menu assez rapidement, pour que nous puissions répondre à la pétition des habitants des Délices.

**M. Grégoire Carasso (S).** Je prendrai la parole très brièvement, simplement pour apporter un éclairage tout à fait différent, mais à bien des égards complémentaire à celui de ma collègue Nicole Valiquer Grecuccio. Elle nous exposait tout à l'heure les enjeux techniques, les enjeux de protection du patrimoine, et j'aimerais partager avec vous, si vous le voulez bien, Madame la présidente, ce qu'il se dit et le vécu de l'histoire de cette maison, de son legs et, finalement, de cette promotion immobilière.

Certains sont pour la densification, d'autres pas du tout. Certains ont des positions plus intermédiaires, mais la réalité historique de cette promotion est, à bien des égards, choquante aux yeux du groupe socialiste et révélatrice de certains dysfonctionnements du marché immobilier et de la surveillance des fondations de droit privé à Genève.

Cette maison de la rue Henri-Frédéric-Amiel 9, dont on parle à l'occasion de cette pétition, appartenait historiquement à M<sup>me</sup> Madeleine Zihlmann, que le quartier connaît encore très bien, puisqu'elle n'est décédée qu'en 2005. Cette dame avait elle-même hérité de cette maison après avoir offert de bons et loyaux services pendant des années.

Une dame d'origine modeste, qui avait hérité presque par hasard de cette maison et qui avait toujours dit dans le quartier – certains anciens vous diront même qu'ils l'ont vu dans son testament – que jamais cette maison qui lui avait offert une fin de vie heureuse ne serait détruite. Elle souhaitait au contraire qu'elle soit mise à la disposition de tout un chacun. On comprendrait volontiers une démarche de mise à disposition pour un intérêt public, maison de quartier, crèche, que sais-je...

Pensant sur ses vieux jours faire au mieux, M<sup>me</sup> Zihlmann a rédigé un testament dans lequel elle a pris la décision de léguer sa maison à la Fondation

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

Camille-Binzegger, de la coopérative Migros, du nom de l'homme qui lui avait «fait cadeau» de la maison. Elle avait donc fait ce legs avec la réassurance, la sécurité que les buts de cette fondation seraient inaliénables par essence, à savoir venir en aide aux personnes âgées.

On comprend son envie que cette maison ne soit pas détruite et qu'elle contribue à l'intérêt public, soit directement par l'utilisation qui en serait faite un jour, ou indirectement par des revenus locatifs très importants. Vous pouvez vous en douter, une baraque comme celle-ci, en plein centre-ville, se louait et se loue encore pour un montant de l'ordre de 15 000 francs par mois – ce n'est donc pas tout à fait des clopinettes.

Bref, cette M<sup>me</sup> Zihlmann est morte en toute sérénité. Mais, pour des raisons inexplicables, malheureusement invérifiables – et je me réjouis que cela vous soit confirmé en commission – on ne peut pas consulter le testament et cette fondation a vendu cette parcelle et cette maison – je vous ai dit: valeur locative mensuelle de 15 000 francs – très très discrètement, en 2007 – accrochez-vous bien! – pour la modique somme de 3,5 millions de francs, à un entrepreneur dénommé – son nom m'échappe – Dario Cona, qui a réussi à obtenir de cette fondation la vente de ce bien immobilier.

Aujourd'hui, il s'apprête à construire un immeuble de R+7 de 22 appartements, tout en propriété par étages (PPE). (*Remarque de M. Genecand.*) Le rendement, c'est exactement cela, Monsieur Genecand, vous aurez peut-être le loisir de le vérifier si vous restez à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Vous imaginez le rendement et l'injustice à l'encontre de cette dame décédée et qui a légué sa maison!

Le problème, dans ce genre d'affaire, est bien connu en Suisse: c'est la surveillance des fondations. Personne ne peut et personne ne pourra jamais démontrer et prouver que la fondation n'a pas rempli son mandat, qui consistait à faire fructifier ce bien pour servir les intérêts des personnes âgées. La fondation a simplement extorqué une vieille dame pour qu'on se retrouve aujourd'hui avec un projet de promotion immobilière qui est juste excessif dans son gabarit et qui ne propose que de la PPE, quelles que soient les positions que les unes et les autres peuvent avoir sur la densification du centre-ville. Voilà pour la petite histoire, je vous remercie, Madame la présidente.

**M<sup>me</sup> Mireille Luiset** (MCG). Chers collègues, je constate qu'on préserve beaucoup mieux les espaces verts que les enfants, qu'on place dans des garderies et des arrière-cours de garage... Bon, c'était juste au passage.

Quant à la surdensification d'un quartier, j'habite le quartier des Pâquis... (*Remarque de M. Pagani.*) Non, ce n'est pas du tout invivable, Monsieur Pagani,

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

nous ne sommes pas les uns sur les autres, nous bénéficions d'une très bonne multiculturalité bien répandue. Je pense qu'il faut arrêter d'avoir peur de densifier une ville, laquelle est dense par son essence même.

Avant des espaces verts, nous avons peut-être besoin d'habitations parce que, à la belle étoile, il ne fait pas bon toute l'année à Genève... Il ne faut pas avoir peur non plus de construire des bâtiments en PPE et autres. Avec une population diversifiée, des logements sont nécessaires pour tout le monde.

*Une voix.* Bisounours' land!

*M<sup>me</sup> Mireille Luiset.* Je suis désolée, nous ne sommes pas Bisounours' land. Nous ne sommes pas là simplement pour faire des logements qui conviennent à un seul secteur, nous n'allons pas écarter certaines personnes de la ville parce qu'elles déplaisent à d'autres. Si nous nous engageons à ce que ces logements ne soient occupés que par des cyclistes gentils qui roulent sans polluer, le projet passera peut-être beaucoup mieux.

Mais, personnellement, je pense qu'il faut arrêter de tout bloquer, simplement pour préserver deux arbres, alors que nous négligeons nos enfants, nous les collons dans des lieux non adaptés. C'était une réflexion, à vous d'y penser!

**M. Adrien Genecand (LR).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sur la forme tout d'abord, cela tombe bien, puisque la réponse à ma question d'hier soir sur les contrats de quartier qui relaient des manifestations politiques est arrivée aujourd'hui. Or c'est exactement ce que vient de faire M. Pierre Rumo: appeler à la manifestation contre la construction d'un immeuble, à l'instar d'un fonctionnaire dans le cadre de son mandat en Ville. Il est quand même regrettable que nos fonctionnaires fassent maintenant de la politique et appellent à manifester.

Sur le fond ensuite, M. Rumo l'a dit et c'est donc très clair maintenant pour nous, l'extrême gauche refuse la densification. Très bien, c'est une philosophie, mais ne venez plus nous dire que vous voulez construire, parce que, pour construire, il faudra densifier! Je vous invite à cet égard à consulter les pontes de l'aménagement dans les grandes écoles.

L'aménagement, en Suisse, sur le prochain siècle, ce sera la densification et une meilleure utilisation de l'espace. La densification n'est pas forcément symbole d'une mauvaise qualité de vie. Si elle est faite correctement, avec des normes, en sous-sol notamment, mais évidemment dans les airs, elle est bonne. Si vous

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

voulez continuer à faire effectivement du R+1, du R+2 ou du R+3, voire des villas, libre à vous! Je pense qu'il est plus intéressant de densifier et d'avoir du R+7.

Quel que soit le type de logement – Madame la présidente, vous transmettez à M. Carasso – du logement social ou de la PPE, cela m'est égal, puisque je veux qu'on construise à Genève. Or, pour résorber la crise du logement, il faudra construire de tout. Avoir une attitude qui refuse de construire parce que tel type de logement ne nous convient pas, c'est refuser du logement à Genève!

Actuellement, je prends acte que le Parti socialiste et l'extrême gauche s'opposent à la construction de logements en ville de Genève. Je vous le rappelle, dans le plan directeur cantonal comme communal, les constructions, notamment en ville de Genève, se font dans les cours ou ailleurs, à moins de le faire dans les parcs. On se trouve là devant un blocage typique. Assumez au moins le fait que vous ne voulez plus construire de logements en ville de Genève, et au moins ce sera très clair! Nous vous le rappellerons dans quatre ans, quand vous viendrez pleurer en disant que vous voulez construire du logement...

Je terminerai sur la forme que vous avez donnée à ce débat, Madame la présidente. Il est complètement incompréhensible de lier une pétition traitée en commission et qui doit être renvoyée au Conseil administratif avec un projet d'arrêté sur lequel nous ne sommes pas entrés en matière et qui sera renvoyé en commission pour être étudié.

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Il y a eu un vote d'entrée en matière!

*M. Adrien Genecand.* Il n'y a pas de lien entre une décision qu'on doit prendre finalement par rapport au classement d'une pétition ou pas, et quelque chose qui est tout autre, qui est un projet d'arrêté, que vous pouvez finalement demander de voter en urgence. Vous ne l'avez pas fait et ce n'est pas correct.

Quoi qu'il en soit, vous déciderez probablement ce soir de renvoyer ce projet d'arrêté en commission, où nous l'étudierons. Nous formulerons nos oppositions à ce moment-là.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Chers collègues, il y a des collisions assez amusantes dans notre ordre du jour. J'entends, et vous transmettez, Madame la présidente, à mon éminent collègue Genecand, que certaines personnes ici, notamment à l'extrême gauche ou à la gauche, sont contre le logement avec cette pétition «Sauvons un espace vert aux Délices». Mais il n'a pas parlé des Verts... Je ne sais pas pourquoi, peut-être parce que je n'étais pas encore intervenu...

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

Vous avez entendu comme moi, il y a à peine une heure, que le Parti libéral-radical a refusé le crédit de concours et d'étude pour la rue François-Grast, où je crois que pas mal d'appartements seront en jeu. Ce qui est intéressant, c'est que ces appartements-là ne sont pas en PPE. Arrêtons donc maintenant de nous accuser les uns et les autres d'être pour ou contre ceci ou cela!

En l'occurrence, si je reviens sur cette pétition, c'est parce qu'on aura à peu près compris que les carottes sont cuites. Je vais la jouer brève. Le dossier est autorisé, mais nous avons entendu en commission des pétitions que, manifestement, l'instruction du dossier au niveau de l'Etat de Genève et du Département des constructions et des technologies de l'information est vraiment extrêmement curieuse. Il y a beaucoup de dérogations, bien des choses mériteraient d'être gratées, mais, ma foi, nous sommes le Conseil municipal et non le Grand Conseil, et ce n'est pas notre travail.

Nous avons soutenu, il y a quelques mois, la pétition P-248 de l'association Sauvons les Petits-Délices! contre un projet de surdensification. Nous restons cohérents par rapport à un quartier déjà très densément construit. Les Petits-Délices, c'était des indices de 3, densité qui allait passer en plus à 3,3 après les opérations. Je ne vais pas refaire le débat sur la surdensification, mais juste dire que nous soutiendrons cette pétition P-261, en espérant que le Conseil administratif arrivera à en faire quelque chose, bien que les autorisations soient en force.

Concernant le projet d'arrêté sur le plan localisé d'utilisation du sol, il est vrai que c'est la traduction de toutes ces pétitions qui nous arrivent régulièrement. Maintenant, il faut simplement redéfinir les règles du jeu dans ce secteur, comme dans d'autres d'ailleurs, et nous vous invitons à renvoyer ce projet d'arrêté à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**La présidente.** La parole est à M. Pierre Rumo...

*Une voix.* Il a déjà parlé! (*Remarques.*)

**M. Pierre Rumo** (EàG). J'ai présenté le projet d'arrêté... (*Protestations.*)

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, arrêtez de crier! Puisque vous posez gentiment la question, je répondrai que M. Rumo s'est exprimé à l'ouverture de la préconsultation en tant qu'auteur. Ensuite, il a le droit de parler une fois pour son groupe.

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

*M. Pierre Rumo.* Monsieur le rapporteur du nouveau règlement, vous devriez quand même le connaître... J'aimerais juste apporter quelques précisions. Nous ne sommes pas contre la construction de logements, mais nous estimons qu'il y a quand même certains quartiers de notre ville, les Délices, les Pâquis, aussi la Jonction avec le boulevard Carl-Vogt, où il y a surdensification. Nous estimons que nous ne pouvons pas construire n'importe quoi n'importe où.

D'autre part, sur le plan localisé des Eidguenots – plan de site – que nous avons voté il y a quelques semaines, je crois que le Parti libéral-radical – en tout cas le Parti libéral – n'a pas voulu voter ce plan de site, ou en tout cas avait de fortes réserves en commission; il trouvait qu'il y avait là surdensification. Alors, il faudrait que vous soyez cohérents et que vous acceptiez la densification dans tous les quartiers, ou que vous la refusiez dans tous les quartiers.

*M. Jean-Marc Froidevaux (LR).* C'est une insulte!

*M. Pierre Rumo.* Gardez votre vocabulaire pour d'autres occasions, Monsieur le conseiller municipal! Nous estimons donc que le PUS localisé rédigé par le Conseil administratif est tout à fait intéressant. Comme l'a dit M. Wisard, c'est la traduction de diverses pétitions déposées par les habitants, notamment des Délices et des Petits-Délices. Il est urgent pour notre commission de l'aménagement et de l'environnement d'examiner ce PUS localisé et j'espère qu'il y aura une majorité ce soir pour le lui renvoyer.

**La présidente.** Je signale aux deux orateurs du Parti libéral-radical qui se sont inscrits qu'ils ne pourront pas prendre la parole, puisque M. Genecand a déjà parlé... (*Protestations.*) La parole est à M. Thomas Bläsi.

**M. Thomas Bläsi (UDC).** Chers collègues, je pense que les partis représentés dans ce parlement connaissent la position de notre groupe sur notre volonté de créer du logement à Genève, de par le principe de la densification. Mais je suis un peu jeune dans ce Conseil municipal et je dois dire que j'ai été interpellé par les propos de M. Carasso.

Il est en effet important de savoir si réellement la fondation qui a vendu ce bien dont nous parlons à l'heure actuelle a fait acte de détournement d'un legs et de la volonté d'une défunte, et il me semble qu'il faudrait avant tout creuser cette question avant d'envisager un projet immobilier. Savoir s'il est basé sur quelque chose de juste ou si nous faisons cela sur le dos d'une pauvre petite dame qui avait décidé de faire du bien à sa commune.

## Pétition et projet d'arrêté: plan localisé d'utilisation du sol aux Délices

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous avoue que le bureau était en train de se consulter pour savoir si M. Froidevaux avait été mis en cause... (*Exclamations.*) Il est vrai que les propos de M. Rumo ont sans doute été vifs, mais...

*Des voix.* Un blâme! Expulsion! (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Je vais donner la parole à M. Froidevaux, mais je vous demande d'être bref, s'il vous plaît.

**M. Jean-Marc Froidevaux (LR).** Nous assistons à la limite du débat accéléré, que nous découvrons... Le débat accéléré ne peut pas permettre, en effet, à l'un des groupes qui s'expriment en dernier de couvrir d'insultes et de mensonges un autre groupe! (*Exclamations.*) Nous nous rendons bien compte, Madame la présidente, que des circonstances comme celles-ci aboutissent nécessairement à l'abolition du débat accéléré, et l'usage qui en est fait est en effet inacceptable.

Ici, que nous dit-on? On donne la parole une deuxième fois à M. Rumo et que fait-il? Il ne dit que des mensonges. (*Protestations.*) Il indique que nous nous serions, par hypothèse, opposés au projet de sauvegarde du quartier de Budé. Madame la présidente de la commission de l'aménagement d'alors, vous savez bien que c'est faux et tout le monde dans ce Conseil sait que c'est faux! Et M. Rumo sait que c'est faux! Et que c'est parfaitement inacceptable de tenir au micro des propos qui n'ont pas d'autre valeur que le mensonge.

Sur cette base-là, on ne fait pas de politique. Il y a un minimum de respect qui est attendu de la chose politique, je ne dis pas de l'adversaire, mais de l'objet. Et, dans le cas présent, à quoi assistons-nous? Nous assistons à une négation de l'objet au profit de la pure insulte. Avec cela, évidemment, Madame la présidente, la politique s'arrête et ce Conseil municipal n'a pas de raison de siéger.

Et je vous suggère à l'avenir, pour éviter ce genre de dérapage, d'avoir la plus grande réflexion à l'égard d'un débat accéléré dont on constate qu'il est extrêmement mal compris et qu'il en est fait un extrêmement mauvais usage.

Puisque vous me donnez la parole, Madame la présidente, je tiens quand même à relever que, ici, on nous dit que l'aménagement de ce quartier des Délices est inadéquat parce qu'il aboutit à une surdensité. C'est quelque chose que nous avons déjà entendu à la Jonction... (*Protestations.*)

**La présidente.** Monsieur Froidevaux, je vous ai donné la parole pour répondre à la mise en cause...

*M. Jean-Marc Froidevaux.* Mes propos sont exactement dans la droite ligne des propos de M. Rumo à l'égard du Parti libéral-radical. Je rappelle que le Parti libéral-radical, dans une minorité, s'est opposé aux Eidguenots...

**La présidente.** Monsieur Froidevaux, je vous ai donné la parole, bien que le bureau n'ait pas été unanime sur la question de savoir si vous aviez été personnellement mis en cause...

*M. Jean-Marc Froidevaux.* C'est le Parti libéral-radical qui a été mis en cause. Je n'ai pas été mis en cause, Madame la présidente, vous me faites trop d'honneur...

**La présidente.** Quoi qu'il en soit, le groupe libéral-radical s'est déjà exprimé sur le contenu de cette proposition, on ne va pas y revenir!

En deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-261 au Conseil administratif sont mises aux voix; elles sont acceptées par 66 oui contre 9 non.

Mis aux voix, le renvoi du projet d'arrêté PA-109 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, avec l'amendement du Conseil administratif, est accepté par 56 oui contre 19 non.

## 10. Propositions des conseillers municipaux.

**La présidente.** Nous avons reçu les motions et les projets de délibération suivants:

- M-971, de *MM. Grégoire Carasso, Alberto Velasco, Pierre Vanek, Alexandre Wisard, Carlos Medeiros, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Martine Sumi et Sarah Klopmann*: «Les électrons ont-ils une couleur et un prix politiques?»;
- M-972, de *M. Pascal Holenweg*: «Police municipale: osons le retour aux vraies valeurs!»;
- M-973, Placet (ci-devant: motion), de *M. Pascal Holenweg*: «Pour l'égalité de l'arroi du guet de la République et des chasse-gueux de la commune»;

- PRD-4, de *M<sup>mes</sup> Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Antoine Salamin, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler*: «Cinq cents emplois aidés pour les jeunes»;
- PRD-5, de *M<sup>mes</sup> Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Antoine Salamin, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler*: «Pour une véritable politique de construction de logements».

## 11. Interpellations.

**La présidente.** J'annonce l'interpellation orale suivante:

- IO-230, de *M. Grégoire Carasso*: «Les électrons ont-ils un prix et une couleur politiques?».

## 12. Questions écrites.

**La présidente.** Enfin, nous avons reçu cette question écrite:

- QE-362, de *M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Julide Turgut, Fabienne Fischer, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, Julien Cart et Alexandre Wisard*: «Utilisation du domaine public pour le parcage de véhicules».

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	306
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	306
3. Election de deux représentant-e-s du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (statuts de la fondation, art. 13) (RCM, art. 130, lettre B) . . . . .	306
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 6 <sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022 (D-39 A) . . . . .	307
5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1 <sup>er</sup> décembre 2010 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un total de 5 172 500 francs destinés à la rénovation de l'immeuble et à l'aménagement de la cour situés au 7, rue Rousseau, parcelle N° 6350, feuille N° 47, commune de Genève, section Cité. Arrêté I: un crédit de 4 977 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble. Arrêté II: un crédit de 195 500 francs destiné à l'aménagement de la cour (PR-846 A) . . . . .	361
6. Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner la motion du 19 mai 2010 de M <sup>me</sup> Charlotte Meierhofer, renvoyée en commission le 28 juin 2010, intitulée: «Aide à la mobilité des non-voyants» (M-925 A) . . . . .	367
7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 3 162 900 francs, soit: – un crédit net de 2 033 500 francs destiné aux travaux d'aménagement du square de Chantepoulet, déduction faite du crédit d'étude de 100 000 francs (PR-574, votée le 23 juin 2008), soit un montant brut total de 2 133 500 francs;	

– un crédit net de 733 000 francs destiné aux travaux de réfection de l’enveloppe et transformations intérieures de l’édicule de la Voirie situé sur le square de Chantepoulet;	
– un crédit net de 398 700 francs destiné à l’assainissement du réseau de collecteurs du square de Chantepoulet, déduction faite de la participation de l’Etat de Genève de 65 400 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d’assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut total de 464 100 francs (PR-799 A) . . . . .	374
8. Rapport de la commission des finances chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 17 novembre 2010 en vue du bouclage de quatre crédits d’études, abandonnés, non suivis de réalisation, sans demande de crédit complémentaire (PR-841 A) . . . . .	399
9.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d’examiner la pétition intitulée: «Sauvons un espace vert aux Délices (rue Henri-Frédéric-Amiel)» (P-261 A) . . . . .	404
9.b) Projet d’arrêté du 9 juin 2010 de M <sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Plan localisé d’utilisation du sol appliqué au quartier des Délices» (PA-109). . . . .	411
10. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	429
11. Interpellations . . . . .	430
12. Questions écrites . . . . .	430

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*